

TOUT LE QUÉBEC
S'INVESTIT

Automne

2020

LE POINT

SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC



Automne

2020

LE POINT

SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020

Dépôt légal – 12 novembre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-87970-1 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-87971-8 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2020

LE POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC – AUTOMNE 2020

Section A

Vue d'ensemble

Section B

Gérer la crise et relancer l'économie

Section C

L'économie du Québec :
évolution récente et perspectives pour 2020 et 2021

Section D

La situation financière du Québec

Section E

Le point sur les transferts fédéraux

Section F

La dette du gouvernement du Québec

Section A

VUE D'ENSEMBLE

1. Vue d'ensemble.....	A.3
1.1 Renforcer notre système de santé	A.8
1.2 Soutenir les Québécois et notre économie	A.10
1.3 Relancer l'économie	A.12
1.4 Une situation économique meilleure que prévu en juin.....	A.14
1.5 Un déficit budgétaire de 15 G\$ toujours prévu en 2020-2021	A.21
1.6 Les perspectives budgétaires pour 2020-2021 à 2022-2023.....	A.23
1.7 Le retour à l'équilibre budgétaire	A.25
ANNEXE : Révisions depuis le budget 2020-2021 et perspectives économiques	A.27

1. VUE D'ENSEMBLE

□ Une crise sanitaire et économique historique

Le monde traverse une crise sanitaire historique. La pandémie de la COVID-19 n'épargne aucune région. Depuis mars dernier, le Québec doit composer avec des défis sanitaires et économiques sans précédent, engendrant des répercussions majeures sur sa situation économique et financière¹.

Afin de faire face à cette pandémie et de réduire la propagation du virus, le gouvernement a dû imposer des restrictions importantes aux Québécois et aux entreprises. Des choix difficiles ont dû être faits. Les Québécois ont réagi en respectant en très grande majorité les consignes de la Santé publique et du gouvernement. C'est entre autres grâce à l'engagement des Québécois que les restrictions ont pu être allégées et qu'il a été possible de profiter de la saison estivale. En parallèle, le gouvernement du Québec a mené une action déterminée dès mars dernier pour gérer l'impact de la crise sanitaire sur les Québécois tout en soutenant l'économie.

■ Une action soutenue du gouvernement

Depuis le début de la crise, le gouvernement a déployé des mesures visant à répondre adéquatement à la réalité des individus et des entreprises. Elles ont été soigneusement élaborées afin, notamment, de respecter la capacité de payer des Québécois et de compléter l'action du gouvernement fédéral.

— Les mesures visant à renforcer notre système de santé, à soutenir les Québécois et à relancer notre économie totalisent 12,7 milliards de dollars. Elles se traduisent par des interventions de 35,2 milliards de dollars dans l'économie, soit 8,0 % du PIB.

TABLEAU A.1

Impact financier des initiatives pour gérer la crise et relancer l'économie depuis mars 2020 (en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Renforcer notre système de santé	-165,8	-4 861,3	—	—	-5 027,1	5 437
Soutenir les Québécois et notre économie	-141,0	-5 038,0	-448,7	-237,1	-5 864,8	24 673
Relancer l'économie	—	-594,6	-977,9	-273,7	-1 846,2	5 123
TOTAL	-306,8	-10 493,9	-1 426,6	-510,8	-12 738,1	35 232

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Sauf indication contraire, ce document repose sur les données disponibles au 22 octobre 2020. Les données budgétaires présentées pour 2019-2020 sont des résultats préliminaires. Celles présentées pour 2020-2021 et les années suivantes sont des prévisions.

L'arrivée de la deuxième vague entraîne beaucoup d'incertitude et requiert à nouveau de faire des choix difficiles, mais nécessaires, pour protéger les Québécois.

Le gouvernement poursuit ainsi ses efforts pour renforcer notre système de santé en période de pandémie, pour soutenir les Québécois et notre économie ainsi que pour accélérer la relance économique.

Des mesures totalisant 5,8 milliards de dollars ont été annoncées depuis juin dernier, soit :

- 1,8 milliard de dollars pour de nouvelles initiatives annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2020;
- 4,0 milliards de dollars pour des mesures déployées depuis le *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*.

TABLEAU A.2

Impact financier des initiatives pour gérer la crise et relancer l'économie depuis mars 2020
(en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Nouvelles initiatives de la mise à jour de novembre 2020						
Soutenir les Québécois et notre économie	—	-177,5	-109,2	—	-286,7	295
Relancer l'économie	—	-521,6	-832,9	-128,7	-1 483,2	2 222
Sous-total	—	-699,1	-942,1	-128,7	-1 769,9	2 516
Mesures depuis le portrait de juin 2020	—	-3 759,7	-150,0	-100,0	-4 009,7	4 621
Mesures présentées dans le portrait de juin 2020	-306,8	-6 035,1	-334,5	-282,1	-6 958,5	28 095
TOTAL	-306,8	-10 493,9	-1 426,6	-510,8	-12 738,1	35 232

■ Des gestes qui portent leurs fruits

Les gestes posés jusqu'à maintenant portent leurs fruits. Les perspectives économiques et budgétaires pour 2020-2021 sont plus favorables que ce qui était prévu en juin dernier.

- Au Québec, un recul de 6,0 % du produit intérieur brut (PIB) réel est maintenant attendu, comparativement à une diminution de 6,5 % prévue en juin.
- Le solde budgétaire pour 2020-2021 est stable par rapport à la situation de juin et atteint -15,0 milliards de dollars. Il inclut toujours une provision de 4,0 milliards de dollars pour pallier les risques liés à la crise sanitaire et pour financer les mesures de soutien et de relance.
- Les perspectives s'améliorent et montrent une réduction graduelle des déficits. Le solde budgétaire sera déficitaire de 7,0 milliards de dollars en 2022-2023.

Parmi toutes les provinces canadiennes, c'est au Québec que les sommes injectées dans l'économie en réponse à la crise sanitaire ont été les plus importantes.

TABLEAU A.3

Sommes injectées dans l'économie des provinces et du Canada en réponse à la crise sanitaire

(en milliards de dollars, sauf indication contraire)

	Interventions directes	En % du PIB	Sommes injectées dans l'économie	En % du PIB
Fédéral ⁽¹⁾	318,4	14,8	403,4	18,7
Québec⁽²⁾	21,1	4,8	35,2	8,0
Colombie-Britannique	9,6	3,4	15,8	5,5
Alberta	9,9	3,3	15,2	5,1
Saskatchewan	2,7	3,6	3,4	4,5
Île-du-Prince-Édouard	0,2	2,8	0,3	4,2
Ontario	18,7	2,2	30,0	3,6
Manitoba	2,1	2,9	2,2	3,0
Nouvelle-Écosse	nd	nd	nd	nd
Nouveau-Brunswick	nd	nd	nd	nd
Terre-Neuve-et-Labrador	nd	nd	nd	nd

Note : Les interventions directes regroupent les dépenses de soutien, les investissements dans les infrastructures et les prêts aux particuliers et aux entreprises. Les sommes injectées dans l'économie comprennent ces interventions directes et les différentes mesures de report de sommes dues.

(1) Les sommes excluent les interventions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et du Bureau du surintendant des institutions financières.

(2) Les montants couvrent la période de 2019-2020 à 2022-2023.

Source : Calculs du ministère des Finances basés sur les documents publiés des provinces.

❑ Une pandémie mondiale

En date du 30 octobre, plus de 45 millions de cas ont été déclarés dans 190 pays depuis le début de la crise sanitaire. Au total, 1,2 million de décès dans le monde sont attribués à la COVID-19.

Le Québec a été touché plus tardivement par la pandémie, le premier cas sur son territoire ayant été recensé le 28 février dernier. En date du 30 octobre, près de 105 000 Québécois ont contracté le virus. Au total, un peu plus de 6 000 décès ont été constatés.

— En particulier, les Québécois âgés de 20 à 49 ans représentent 44,5 % des cas confirmés, alors qu'ils ne constituent que 0,5 % des décès. À l'opposé, les 70 ans et plus représentent quant à eux 19,8 % de la population affectée, mais présentent le plus lourd bilan avec 91,4 % des décès.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux fait du dépistage une de ses principales stratégies pour limiter la propagation du virus. Près de 25 000 prélèvements sont effectués chaque jour en moyenne au Québec depuis septembre dernier.

■ Une récession sans précédent

La propagation rapide de la COVID-19 à travers le monde a nécessité une action immédiate et concertée pour protéger la population et ralentir la propagation de la pandémie.

Les mesures sanitaires ont paralysé l'économie mondiale, en provoquant un choc sur l'offre et sur la demande simultanément.

Ainsi, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde, les perspectives économiques pour 2020 se sont détériorées rapidement depuis mars. La pandémie a entraîné une récession mondiale.

— Le PIB réel mondial devrait se contracter de 4,6 % en 2020. Lors de la plus récente crise économique, en 2008, il avait diminué de 0,1 %.

— Au Québec, une contraction du PIB réel de 6,0 % est attendue en 2020 alors qu'au Canada, la contraction attendue est de 5,5 %.

■ L'impact sur les finances publiques

Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2020 est l'occasion de constater l'impact de la pandémie sur les finances publiques et l'économie du Québec.

L'état des finances publiques s'est fortement détérioré au cours des derniers mois. La situation avantageuse qui avait cours au début de l'année 2020 a permis au gouvernement d'agir sans hésitation, mais les conséquences de la pandémie sur l'économie demeurent importantes.

Une telle situation imposera de faire des choix, mais le gouvernement est déterminé à rester présent et à poser les gestes nécessaires pour soutenir les Québécois.

TABLEAU A.4

Mesures additionnelles annoncées dans la mise à jour de novembre 2020
 (en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total	
Soutenir les Québécois et notre économie						
Investir en santé mentale	—	-15,8	-84,2	—	-100,0	100
Assurer des services de garde subventionnés sécuritaires	—	-25,0	-25,0	—	-50,0	50
Bonifier le soutien à l'action bénévole	—	-10,0	—	—	-10,0	10
Adapter les milieux d'enseignement et favoriser l'enseignement à distance	—	-57,0	—	—	-57,0	57
Appui au secteur touristique	—	-60,0	—	—	-60,0	68
Prolongation du crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé	—	-9,7	—	—	-9,7	10
Sous-total – Soutenir les Québécois et notre économie	—	-177,5	-109,2	—	-286,7	295
Relancer l'économie						
Favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail	—	-283,6	-175,4	—	-459,0	459
Stimuler la croissance économique ⁽¹⁾	—	-163,0	-302,5	-11,5	-477,0	1 096
Accroître la relance verte	—	—	-200,0	-100,0	-300,0	300
Encourager la production québécoise et l'achat local	—	-75,0	-155,0	-17,2	-247,2	367
Sous-total – Relancer l'économie⁽²⁾	—	-521,6	-832,9	-128,7	-1 483,2	2 222
TOTAL	—	-699,1	-942,1	-128,7	-1 769,9	2 516

(1) Il s'agit de l'impact financier des mesures visant à stimuler la croissance économique excluant les sommes pour bonifier le Plan pour une économie verte 2030.

(2) Le devancement du Plan québécois des infrastructures de 2,9 G\$ en 2020-2021 entraîne un impact financier additionnel de 363 M\$ d'ici 2022-2023, ce qui porte le total des mesures pour relancer l'économie du Québec à 1 846,2 M\$.

1.1 Renforcer notre système de santé

Dès mars dernier, le gouvernement du Québec a rapidement mis en œuvre des mesures importantes afin de limiter la propagation de la pandémie et de renforcer le système de santé.

Il poursuit ses efforts pour soutenir davantage le système de santé québécois et faire face à la deuxième vague de la pandémie de COVID-19.

□ Des gestes de 5,0 G\$ depuis le début de la crise

Au total, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement aura investi 5,0 milliards de dollars additionnels pour 2019-2020 à 2022-2023 afin de renforcer le système de santé, soit :

- 1,9 milliard de dollars pour reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé;
- 2,2 milliards de dollars pour acquérir le matériel et les équipements de protection individuelle nécessaires pour faire face à la crise;
- 1,0 milliard de dollars pour d'autres mesures, dont l'augmentation de la capacité quotidienne de traitement des tests de dépistage.

Par ailleurs, dans l'éventualité où des dépenses devaient amener des pressions additionnelles en raison du contexte de pandémie, le gouvernement a inclus dans son cadre financier des provisions.

- Celles-ci atteignent 4,0 milliards de dollars en 2020-2021, 3,0 milliards de dollars en 2021-2022 et 1,0 milliard de dollars en 2022-2023.

TABLEAU A.5

Impact financier des actions pour renforcer notre système de santé depuis mars 2020

(en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé	-77,3	-1 803,3	—	—	-1 880,5	1 881
Disposer du matériel nécessaire pour faire face à la crise	-15,0	-2 151,9	—	—	-2 166,9	2 577
Assurer le financement des autres mesures de soutien en santé et services sociaux	-73,6	-906,1	—	—	-979,7	980
TOTAL	-165,8	-4 861,3	—	—	-5 027,1	5 437

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

❑ Des dépenses additionnelles de 1,3 G\$ en santé depuis juin dernier

Depuis juin dernier, des dépenses additionnelles de 1,3 milliard de dollars pour 2020-2021 s'ajoutent pour renforcer notre système de santé. Elles sont essentiellement destinées au déploiement du plan d'action pour faire face à la deuxième vague de la pandémie.

Plus précisément, elles permettent d'effectuer plus de tests de dépistage et de diminuer les risques encourus par les personnes hébergées dans les milieux de vie pour aînés.

TABLEAU A.6

Impact financier des actions pour renforcer notre système de santé depuis juin 2020

(en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé ⁽¹⁾	—	-1 002,1	—	—	-1 002,1	1 002
Disposer du matériel nécessaire pour faire face à la crise ^{(2),(3)}	—	214,9	—	—	214,9	195
Assurer le financement des autres mesures de soutien en santé et services sociaux ⁽⁴⁾	—	-551,7	—	—	-551,7	552
TOTAL	—	-1 338,9	—	—	-1 338,9	1 749

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Ces montants prévoient le maintien des primes et la prolongation du soutien spécifique jusqu'au 31 décembre 2020, et la rémunération des nouveaux préposés aux bénéficiaires jusqu'au 31 mars 2021.
- (2) Ces montants prévoient les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires jusqu'au 31 mars 2021, estimés selon la consommation annuelle prévue. Le gouvernement vise à ce que 25 % des EPI soient fabriqués au Québec.
- (3) La révision à la baisse de l'impact financier est attribuable à la diminution des besoins de consommation des EPI de 410 M\$ pour 2020-2021.
- (4) Ces montants prévoient notamment les coûts des tests et de leur traitement en laboratoire, l'appui aux organismes communautaires et des dépenses exceptionnelles des établissements de santé et de services sociaux.

1.2 Soutenir les Québécois et notre économie

Plusieurs mesures ont été mises en place dans les derniers mois pour que les Québécois puissent faire face à la crise sanitaire. Elles visent à répondre à une situation exceptionnelle et à aider les Québécois à composer avec la nouvelle réalité touchant le marché du travail, les pertes de revenus et l'accès à plusieurs services.

□ Des gestes de 5,9 G\$ depuis le début de la crise

Au total, pour 2019-2020 à 2022-2023, les actions déployées par le gouvernement depuis mars 2020 pour soutenir les Québécois face à la crise sanitaire totalisent 5,9 milliards de dollars. En particulier :

- 1,9 milliard de dollars ont été investis pour soutenir les Québécois;
 - Les actions du gouvernement visent à favoriser l'adaptation au nouveau contexte, notamment en accordant une aide aux services de garde et aux clientèles vulnérables, et également à mieux soutenir les élèves et le personnel des réseaux d'enseignement.
- 3,9 milliards de dollars ont été investis pour atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie.
 - Des sommes sont prévues afin d'apporter un appui additionnel aux entreprises fortement touchées, notamment dans le secteur touristique, et de soutenir les services municipaux.

Ces gestes se traduisent par des interventions dans l'économie totalisant 24,7 milliards de dollars depuis mars dernier.

TABLEAU A.7

Impact financier des actions pour soutenir les Québécois et notre économie depuis mars 2020 (en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Soutenir les Québécois	-70,8	-1 182,8	-448,7	-237,1	-1 939,4	6 767
Atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie	-70,2	-3 855,2	—	—	-3 925,4	17 905
TOTAL	-141,0	-5 038,0	-448,7	-237,1	-5 864,8	24 673

❑ Des dépenses additionnelles de 3,0 G\$ pour soutenir les Québécois et notre économie depuis juin dernier

Depuis juin, des mesures additionnelles qui totalisent 3,0 milliards de dollars sont prévues pour continuer à offrir du soutien aux Québécois et soutenir l'économie. En particulier :

- 0,9 milliard de dollars sont prévus pour soutenir les Québécois;
- 2,0 milliards de dollars visent à atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie.

En particulier, *Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2020* prévoit un soutien additionnel de :

- 100 millions de dollars sur deux ans pour donner accès aux services en santé mentale et aider les Québécois qui vivent de la détresse psychologique;
- 65 millions de dollars en 2020-2021 pour aider les entreprises du secteur touristique à traverser la crise et à se préparer en vue de la relance;
- 57 millions de dollars en 2020-2021 afin que le système d'éducation puisse adapter les milieux d'enseignement et améliorer les conditions de l'enseignement à distance;
- 1,9 milliard de dollars afin d'assurer le maintien des services municipaux à la population, dont 800 millions de dollars pour les organismes de transport collectif. Ce montant s'ajoute à celui de 400 millions de dollars annoncé en juin dernier, portant l'aide totale à 2,3 milliards de dollars.

De plus, le gouvernement a annoncé une bonification de l'Aide financière aux études et des gestes visant l'amélioration des services d'aide aux étudiants, pour un montant total de 540 millions de dollars sur trois ans.

TABLEAU A.8

Impact financier des actions pour soutenir les Québécois et notre économie depuis juin 2020 (en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Soutenir les Québécois	—	-573,6	-259,2	-100,0	-932,8	1 130
Atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie	—	-2 024,7	—	—	-2 024,7	2 037
TOTAL	—	-2 598,3	-259,2	-100,0	-2 957,5	3 167

1.3 Relancer l'économie

Certains secteurs d'activité sont fortement touchés par la situation actuelle et un grand nombre d'acteurs économiques doivent revoir leurs façons de faire afin de s'adapter au contexte.

Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2020 présente les premières actions concrètes du gouvernement visant à accélérer la relance économique et à améliorer les perspectives économiques du Québec. Ces gestes ont pour but :

- de favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail;
- de stimuler la croissance économique;
- d'accroître la relance verte;
- d'encourager la production québécoise et l'achat local.

De plus, le gouvernement a également annoncé, en mai dernier, le devancement de près de 3,0 milliards de dollars d'investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 dans le but d'accélérer la relance économique du Québec.

- Le projet de loi n° 66, intitulé Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, prévoit l'accélération de la réalisation de plusieurs projets, principalement dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et des transports routiers et collectifs.

Ces gestes totalisent plus de 1,8 milliard de dollars de 2020-2021 à 2022-2023.

TABLEAU A.9

Impact financier des mesures visant à relancer l'économie depuis mars 2020 (en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Accélérer les investissements en infrastructures ⁽¹⁾	—	-73,0	-145,0	-145,0	-363,0	2 901
Favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail	—	-283,6	-175,4	—	-459,0	459
Stimuler la croissance économique ⁽²⁾	—	-163,0	-302,5	-11,5	-477,0	1 096
Accroître la relance verte	—	—	-200,0	-100,0	-300,0	300
Encourager la production québécoise et l'achat local	—	-75,0	-155,0	-17,2	-247,2	367
TOTAL	—	-594,6	-977,9	-273,7	-1 846,2	5 123

(1) Il s'agit d'une mesure présentée dans le *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*.

(2) Il s'agit de l'impact financier des mesures visant à stimuler la croissance économique excluant les sommes pour bonifier le Plan pour une économie verte 2030.

**Appel à la communauté des économistes universitaires :
une contribution importante à la réflexion pour la relance économique
et le retour à de saines finances publiques**

En juin dernier, le ministre des Finances du Québec lançait un appel à la communauté des économistes universitaires afin que celle-ci propose, par l'entremise notamment de travaux de recherche, des actions à privilégier pour accélérer la reprise, assurer une croissance économique durable, dynamiser les régions du Québec et résorber le déficit budgétaire qui résultera de la pandémie liée à la COVID-19, et ce, tout en maintenant un financement adéquat pour la santé et l'éducation.

Cette invitation a été lancée à l'ensemble des départements de sciences économiques des universités québécoises de même qu'à des groupes de recherche. De nombreux économistes universitaires, provenant de plusieurs établissements d'enseignement, ont répondu à l'appel.

Dans une volonté de transparence, les documents de recherche et propositions transmis au ministre ont été publiés sur le site Internet du ministère des Finances du Québec (consultations.finances.gouv.qc.ca/RelanceEconomique/index.html).

De nombreux thèmes ont été abordés, notamment :

- le rôle des dépenses gouvernementales pour la relance économique;
- les perspectives économiques dans le contexte d'incertitude lié à la pandémie;
- l'investissement dans le capital humain et dans les infrastructures publiques;
- la rareté de la main-d'œuvre, un enjeu pour les entreprises qui ont des projets d'investissement;
- le numérique comme levier de développement économique régional;
- l'achat local;
- l'économie verte;
- le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction du poids de la dette.

Dans le contexte où le gouvernement veut s'assurer que les mesures qu'il met en place contribueront à la relance économique, à l'accroissement du potentiel économique du Québec et au retour à de saines finances publiques, cet appel à la communauté des économistes universitaires est une contribution importante à la réflexion gouvernementale.

1.4 Une situation économique meilleure que prévu en juin

❑ À l'instar des autres économies, le Québec est entré en période de récession

Au printemps dernier, l'économie mondiale a été précipitée dans une profonde récession en raison de la pandémie de COVID-19. Le Fonds monétaire international (FMI) estime que 85 % de l'économie mondiale s'est trouvée confinée pendant plusieurs semaines. Ainsi, les mesures sanitaires qui ont été mises en place pour protéger la population ont entraîné une forte contraction de l'économie mondiale.

- Pour l'ensemble de l'année 2020, le PIB réel mondial devrait reculer de 4,6 %. En comparaison, il avait diminué de 0,1 % lors de la crise financière en 2008.
- Aux États-Unis, un repli de 4,2 % est attendu.

Le Québec n'a pas été épargné par la pandémie. Les mesures sanitaires ont forcé la fermeture de près de 40 % de l'économie en mars et en avril derniers, occasionnant une récession sans précédent.

- Bien que l'économie se soit relevée rapidement avec la reprise graduelle des activités dès le mois de mai, le Québec enregistrera un recul de 6,0 % du PIB réel pour l'ensemble de l'année 2020.
- Il s'agit de la plus importante diminution du PIB réel enregistrée depuis le début de la compilation des statistiques des comptes économiques en 1981.

Une prévision empreinte d'incertitude

Un degré très élevé d'incertitude pèse actuellement sur les prévisions économiques. En effet, l'évolution de l'économie sera tributaire de la situation épidémiologique au Québec et à travers le monde. Une hausse importante de la propagation du virus pourrait freiner temporairement la croissance.

Il est difficile de déterminer avec certitude l'évolution de la pandémie et les répercussions de la crise sanitaire sur l'activité économique. Le scénario de prévision repose donc sur plusieurs hypothèses. Plus précisément, au Québec :

- le scénario de prévision prend en considération la possibilité que d'autres vagues de la COVID-19 freinent temporairement la reprise économique d'ici la fin de 2021;
- une fermeture généralisée de l'économie, comme celle observée au printemps dernier, n'est pas prévue. Les mesures sanitaires qui seront mises en place seraient moins restrictives. Elles devraient cibler certains secteurs de l'économie et certaines régions du Québec.

Dans le but de contrer les effets de la pandémie, les autorités ont rapidement mis en place des mesures sans précédent pour stabiliser l'économie et pour permettre aux ménages et aux entreprises de traverser cette période de turbulences économiques.

- D'une part, les politiques budgétaires et fiscales ont permis d'offrir une aide financière aux ménages et aux entreprises et de préserver les capacités de production des économies afin d'éviter que cet arrêt temporaire ne se transforme en choc permanent.
- D'autre part, les banques centrales ont mis en place des mesures monétaires pour soutenir le crédit et pour assurer le bon fonctionnement des marchés financiers. Dans le cadre de son programme d'assouplissement quantitatif, la Banque du Canada achète massivement des obligations du gouvernement du Canada afin de soutenir la reprise économique.

Ces mesures ont atténué la chute de l'économie mondiale et appuieront la relance. En effet, l'économie se relèvera progressivement au cours des prochains trimestres.

- Le PIB réel mondial devrait enregistrer une croissance de 4,7 % en 2021.
- Un rebond de l'activité économique de 5,0 % est attendu au Québec.

Par ailleurs, plusieurs risques associés à l'évolution de la crise actuelle persistent.

- En effet, une recrudescence de la contamination pourrait nécessiter des mesures plus contraignantes, ce qui ralentirait la reprise attendue en 2021.
- En contrepartie, la relance économique pourrait être encore plus dynamique si les mesures sanitaires étaient moins restrictives que prévu ou si un vaccin était disponible à grande échelle rapidement.

TABLEAU A.10

Croissance économique
(PIB réel, variation en pourcentage)

	2019	2020	2021
Québec	2,6	-6,0	5,0
– Juin 2020	2,7	-6,5	6,0
Canada	1,7	-5,5	4,5
– Juin 2020	1,7	-6,1	5,5
États-Unis	2,2	-4,2	3,6
– Juin 2020	2,3	-6,0	6,2
Monde	2,8	-4,6	4,7
– Juin 2020	2,9	-3,5	5,0

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

❑ La reprise de l'activité économique est déjà amorcée

Au printemps dernier, les gouvernements ont agi rapidement pour offrir un soutien aux ménages et aux entreprises pendant la période de turbulences économiques. La gravité du choc a exigé une réaction énergique de la part des autorités.

Ces gestes ont porté leurs fruits. En effet, les perspectives économiques pour 2020 sont moins sombres que celles de juin dernier.

— Au Québec, un recul de 6,0 % du PIB réel est maintenant attendu, comparativement à une diminution de 6,5 % prévue en juin.

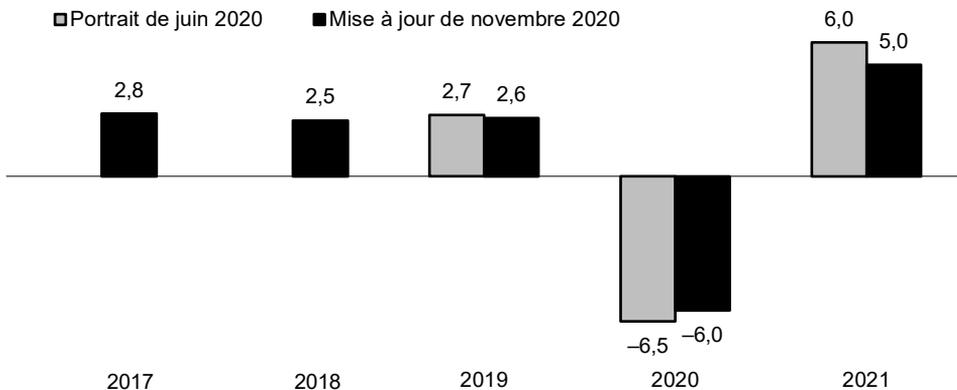
— Cette révision découle notamment d'une chute de la production moins importante que prévu au deuxième trimestre, alors que les mesures gouvernementales ont permis d'atténuer le recul de l'économie.

Par ailleurs, les mesures de soutien ont posé des bases solides en vue d'appuyer la relance économique. Ainsi, la plupart des indicateurs économiques mensuels ont connu un rebond important depuis mai.

— L'économie devrait donc retrouver le sentier de la croissance dès 2021. Une progression du PIB réel de 5,0 % est désormais attendue.

GRAPHIQUE A.1

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ La contribution des gouvernements amoindrira le choc économique en 2020

En 2020, la demande intérieure fléchira de 4,5 %, un recul sans précédent.

- L'interruption des activités non essentielles décrétée en mars par le gouvernement du Québec a entraîné la fermeture temporaire de nombreux commerces, usines et chantiers de construction. Cet arrêt de huit semaines s'est traduit par un repli considérable des dépenses de consommation des ménages ainsi que des investissements résidentiels et non résidentiels des entreprises.
- Le déclin attendu de la demande intérieure sera toutefois atténué par la hausse des dépenses totales des administrations publiques. En particulier, les importants transferts en provenance des gouvernements ont permis de réduire les effets de la crise sur les finances des ménages et des entreprises. Ces transferts ne sont toutefois pas comptabilisés comme des dépenses des administrations publiques. Malgré la récession, le revenu disponible des Québécois est en hausse de 9,6 % en 2020.

Les effets de la crise sanitaire sur la demande étrangère de biens et services et sur les chaînes d'approvisionnement entraîneront un recul des exportations. De plus, les importations fléchiront, en raison notamment de la baisse de la demande intérieure.

En dépit des chutes historiques enregistrées en 2020, la reprise est amorcée. En effet, le déconfinement à partir du mois de mai a permis une reprise graduelle de l'économie. Ainsi, en 2021, l'ensemble des composantes du PIB réel devrait se redresser.

- La deuxième vague de contamination a récemment incité le gouvernement du Québec à réintroduire des mesures restrictives. Ces mesures sont toutefois ciblées d'un point de vue sectoriel et régional. Leur effet sur la croissance économique sera donc nettement moins élevé qu'au printemps dernier.

TABLEAU A.11

PIB réel et ses principales composantes au Québec

(variation en pourcentage et, entre parenthèses, contribution en points de pourcentage)

	2019	2020	2021
Demande intérieure	2,3 (2,4)	-4,5 (-4,7)	5,9 (6,2)
– Consommation des ménages	1,6 (0,9)	-6,7 (-4,0)	6,9 (4,0)
– Investissements résidentiels	3,9 (0,3)	-2,9 (-0,2)	1,8 (0,1)
– Investissements non résidentiels des entreprises	2,1 (0,2)	-9,8 (-0,8)	6,5 (0,5)
– Dépenses et investissements des gouvernements	3,1 (0,8)	0,6 (0,2)	5,1 (1,5)
Secteur extérieur	(0,4)	(0,0)	(-1,8)
– Exportations	1,7 (0,8)	-8,9 (-4,1)	5,9 (2,6)
– Importations	0,8 (-0,4)	-8,3 (4,1)	9,2 (-4,4)
Stocks	(-0,1)	(-1,1)	(0,7)
PIB RÉEL	2,6	-6,0	5,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le gouvernement poursuit son objectif d'accroître le potentiel économique du Québec

La crise sanitaire a bouleversé les finances publiques et l'économie québécoise. Néanmoins, le gouvernement maintient les objectifs qu'il s'est donnés en matière de création de richesse et d'accroissement du potentiel économique du Québec.

Par conséquent, le Québec doit notamment compter sur l'amélioration de son taux d'emploi.

- En 2019, le taux d'emploi avait atteint un sommet à 61,5 %, et les gains à ce chapitre étaient plus difficiles à obtenir.
- Puis, la crise sanitaire a secoué le marché du travail, et le taux d'emploi a reculé à un creux de 50,1 % en avril dernier. Malgré une remontée depuis le mois de mai, le taux d'emploi devrait se situer à 58,6 % en décembre 2020.
- Par conséquent, des gains importants peuvent être réalisés sur cette composante à court terme.

À plus long terme, la relance économique, la création de richesse et la hausse du potentiel doivent continuer de reposer sur une forte croissance de la productivité.

- La croissance annuelle moyenne de la productivité, c'est-à-dire le PIB réel par emploi, a atteint 0,5 % de 2009 à 2018. En 2019, un changement de tendance a été observé alors que la productivité a bondi de 0,8 %.
- Cette croissance plus rapide de la productivité a eu un effet sur le niveau de vie, le PIB réel par habitant progressant de 1,4 % au Québec en 2019. À titre comparatif, en Ontario, le niveau de vie n'a augmenté que de 0,1 % pour la même période.

TABLEAU A.12

Contribution des facteurs à la croissance économique

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2009-2018	2019	2020	2021	2022
PIB réel	1,5	2,6	-6,0	5,0	3,0
Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾	0,2	0,2	0,2	-0,1	-0,1
Taux d'emploi ⁽²⁾	0,7	1,6	-5,3	3,8	1,3
Productivité ⁽³⁾	0,5	0,8	-0,9	1,3	1,8
NIVEAU DE VIE⁽⁴⁾	0,7	1,4	-6,8	4,4	2,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ Un retour lent au niveau d'avant la pandémie

Au printemps dernier, les mesures de confinement ont grandement réduit l'activité économique et l'emploi.

- Entre le sommet et le creux du cycle économique, c'est-à-dire entre le quatrième trimestre de 2019 et le deuxième trimestre de 2020, la production a diminué de 14,5 % et l'emploi, de 12,6 %.

Bien que la reprise économique soit déjà amorcée, le retour de la production et de l'emploi aux niveaux qui prévalaient avant la pandémie sera long.

- Selon la prévision actuelle, le PIB réel pourrait retrouver son niveau du quatrième trimestre de 2019 à compter du premier trimestre de 2022.
- Quant à l'emploi, le niveau observé avant le début de la pandémie ne devrait être récupéré qu'au deuxième trimestre de 2023.

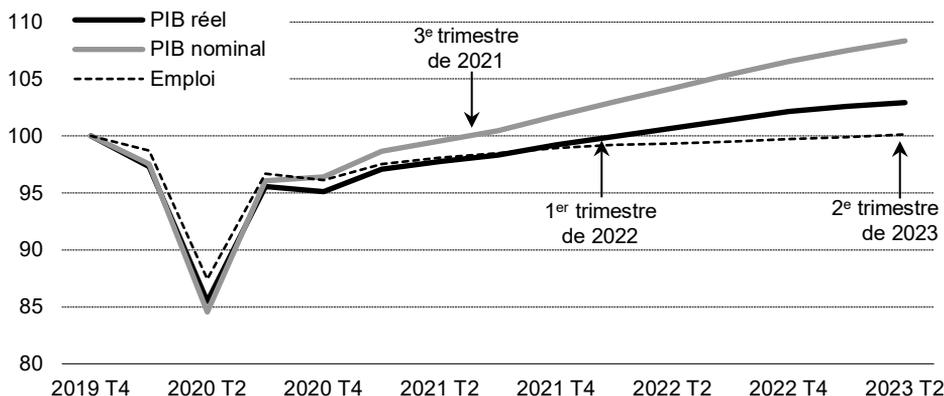
En particulier, la reprise complète des activités sera plus difficile dans les secteurs des services, notamment les secteurs reliés à l'hébergement, à la restauration et aux voyages, qui nécessitent habituellement une forte intensité en main-d'œuvre.

- Le secteur des services constitue une large part de l'économie. En 2019, il représentait 72,8 % de la production et 79,6 % des emplois.
- Comme la part de la production du secteur des services est légèrement inférieure à celle de l'emploi, le retour au niveau qui prévalait avant la pandémie se fera plus rapidement que celle de l'emploi.

Par ailleurs, le gouvernement souhaite atteindre une croissance du PIB de 2,5 % par année à compter de 2022 pour rattraper d'ici 2025-2026 le niveau de PIB prévu dans le dernier budget.

GRAPHIQUE A.2

Évolution de la production et de l'emploi au Québec (indice, 4^e trimestre de 2019 = 100)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ Une reprise plus lente pour certains secteurs

Dans plusieurs secteurs d'activité, l'emploi a été fortement touché par la fermeture de 40 % de l'économie au printemps dernier.

— Entre février et avril, il s'est perdu 820 500 emplois au Québec. Les industries de services d'hébergement et restauration (-133 400), du commerce (-131 900) et de la fabrication (-115 000) ont affiché les plus importantes pertes d'emplois.

La reprise graduelle des activités a entraîné une hausse de 706 900 emplois de mai à septembre. Une reprise de l'emploi a été observée dans presque tous les secteurs de l'économie.

— En particulier, les industries du commerce (+141 500), de la fabrication (+99 600) et de la construction (+98 300) ont enregistré les plus importants gains depuis mai dernier.

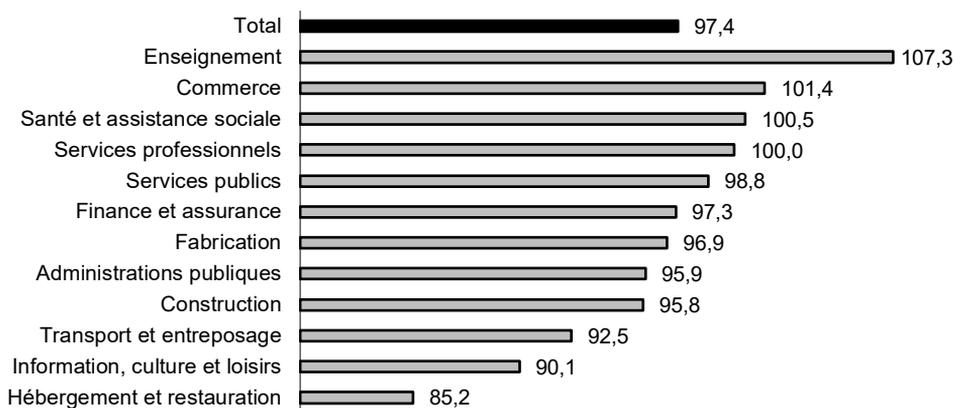
Ainsi, l'emploi en septembre était à 97,4 % de son niveau de février dernier. Cependant, certaines industries ayant une forte intensité en main-d'œuvre affichaient toujours un niveau d'emploi inférieur à celui observé en février.

— En effet, la reprise des activités est plus lente pour les industries de services d'hébergement et restauration (en septembre, 85,2 % du niveau de l'emploi de février), d'information, culture et loisirs (90,1 %) ainsi que du transport et entreposage (92,5 %).

Le resserrement des mesures de confinement au Québec depuis le mois d'octobre devrait entraîner un nouveau recul de l'emploi, en particulier dans les secteurs où il est difficile de maintenir une distanciation physique. Le nombre de chômeurs dans ces industries demeurera élevé. Ainsi, le Québec ne devrait pas retrouver un taux de chômage aussi bas que celui de février dernier (4,5 %) avant une période prolongée.

GRAPHIQUE A.3

Proportions d'emplois en septembre par rapport à février au Québec (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.5 Un déficit budgétaire de 15 G\$ toujours prévu en 2020-2021

Le déficit budgétaire pour 2020-2021 est stable par rapport à la situation prévue en juin et atteint 15,0 milliards de dollars avant utilisation de la réserve de stabilisation.

Des améliorations de 4,4 milliards de dollars sont constatées depuis juin dernier :

- les revenus autonomes sont plus élevés de 2,5 milliards de dollars en raison d'une amélioration plus rapide que prévu de la situation économique;
- les revenus de transferts fédéraux sont en hausse de 515 millions de dollars principalement en raison de compensations liées à la pandémie;
- le coût du service de la dette est inférieur de 731 millions de dollars en raison des taux d'intérêt plus faibles que prévu.

Ces améliorations sont suffisantes pour financer à la fois :

- les dépenses additionnelles en santé de 1,3 milliard de dollars découlant principalement de la prolongation des primes salariales temporaires pour le personnel de la santé et de l'augmentation de la capacité quotidienne de tests de dépistage;
- des mesures de soutien et de relance afin de renforcer le rebond de l'activité économique qui s'est amorcé.

Ainsi, la provision de 4,0 milliards de dollars en 2020-2021 incluse dans le cadre financier en juin dernier pour pallier les risques économiques potentiels et financer des mesures de soutien additionnelles et de relance peut être maintenue.

TABLEAU A.13

Révisions du solde budgétaire 2020-2021

(en millions de dollars)

	2020-2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – JUIN 2020	-14 940
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	2 503
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	290
Transferts fédéraux	515
Dépenses de portefeuilles	446
Service de la dette	731
Autres	-86
Sous-total – Situation économique et budgétaire	4 399
Mesures de soutien et de relance	-4 459
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2020	-15 000
<i>Incluant : provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance</i>	<i>-4 000</i>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, avant utilisation de la réserve de stabilisation.

❑ La résilience de l'économie amène une hausse des revenus autonomes

Depuis la publication du *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*, les prévisions relatives à la situation économique au Québec se sont améliorées, la variation du PIB réel en 2020 passant de -6,5 % à -6,0 %.

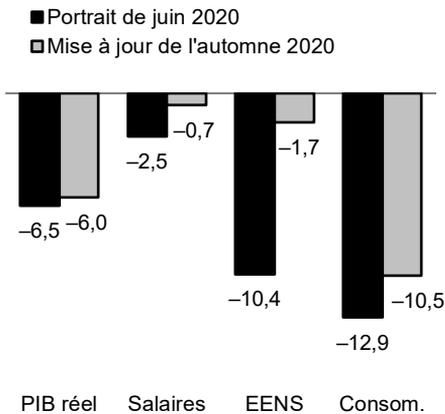
La baisse du PIB moins prononcée que celle attendue en juin a eu un impact positif sur les revenus autonomes du gouvernement sur l'horizon du cadre financier. En effet, les principaux indicateurs économiques influençant les bases de revenus sur lesquelles sont prélevés les impôts et les taxes ont été révisés favorablement en 2020, soit de :

- 1,8 point de pourcentage pour les salaires et traitements;
- 8,7 points de pourcentage pour l'excédent d'exploitation net des sociétés;
- 2,4 points de pourcentage pour la consommation excluant les produits alimentaires et le logement.

Les effets de ces révisions combinés à la bonification des programmes fédéraux de soutien aux travailleurs² se traduisent par une révision à la hausse de 2,5 milliards de dollars des revenus autonomes pour 2020-2021.

GRAPHIQUE A.4

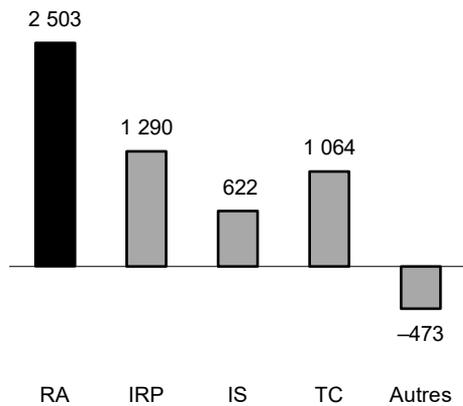
Évolution du PIB réel et de certains indicateurs économiques – 2020 (variation en pourcentage)



Notes : Salaires : salaires et traitements; EENS : excédent d'exploitation net des sociétés; Consom. : consommation excluant les produits alimentaires et le logement.

GRAPHIQUE A.5

Révision des revenus autonomes depuis juin 2020 (en millions de dollars)



Notes : RA : revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement; IRP : impôt des particuliers; IS : impôts des sociétés; TC : taxes à la consommation; Autres : autres revenus.

² Il s'agit de la prolongation de la Prestation canadienne d'urgence, ainsi que de la mise en place de la Prestation canadienne de la relance économique, de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique et de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants.

1.6 Les perspectives budgétaires pour 2020-2021 à 2022-2023

Depuis mars dernier, le Québec doit faire face à des défis sanitaires et économiques sans précédent, engendrant des répercussions majeures sur sa situation financière.

Pour 2020-2021, le solde budgétaire au sens des comptes publics est déficitaire de 12,3 milliards de dollars. Les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, qui totalisent 2,7 milliards de dollars, entraînent un déficit budgétaire, avant utilisation de la réserve de stabilisation, de 15,0 milliards de dollars.

— La prise en compte de la réserve de stabilisation permet de ramener le déficit budgétaire à moins de 3,0 milliards de dollars en 2020-2021.

Les perspectives budgétaires s'amélioreront graduellement dans les prochaines années en raison de la diminution graduelle de la prévalence de la COVID-19 et de son impact sur l'économie et les dépenses.

— En effet, des déficits budgétaires décroissants de 8,3 milliards de dollars en 2021-2022 et de 7,0 milliards de dollars en 2022-2023 sont actuellement prévus.

— Pour ces mêmes années, le cadre financier prévoit des provisions pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 3,0 milliards de dollars et de 1,0 milliard de dollars respectivement.

— Par ailleurs, les versements au Fonds des générations s'établissent à 3,0 milliards de dollars en 2021-2022 et atteindront 3,2 milliards de dollars en 2022-2023.

Un surplus budgétaire de 32 M\$ en 2019-2020

Le solde budgétaire 2019-2020 atteint 32 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 3,0 milliards de dollars par rapport au *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021* attribuable à :

- 1,4 milliard de dollars qui découlent de moins-values durables et d'autres provisions pour pertes sur les prêts, placements et garanties d'emprunt (dont 434 millions de dollars attribuables à la réévaluation des pertes sur investissement dans la CSeries et 378 millions de dollars pour Ciment McInnis);
- 642 millions de dollars aux revenus autonomes, notamment les revenus fiscaux, sous l'effet principalement de l'état d'urgence sanitaire déclaré à la mi-mars;
- 250 millions de dollars en raison de la hausse de la provision pour les créances fiscales douteuses liée à l'impact de la pandémie.

TABLEAU A.14

Cadre financier sommaire – Novembre 2020

(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	TCAM ⁽¹⁾
Revenus					
Revenus autonomes	91 744	88 437	94 477	98 709	
<i>Variation en %</i>	0,1	-3,6	6,8	4,5	1,9
Transferts fédéraux	25 228	30 296	26 639	25 772	
<i>Variation en %</i>	9,1	20,1	-12,1	-3,3	2,8
Total des revenus	116 972	118 733	121 116	124 481	
<i>Variation en %</i>	1,9	1,5	2,0	2,8	2,1
Dépenses					
Dépenses de portefeuilles	-105 621	-119 507	-114 576	-117 959	
<i>Variation en %</i>	8,1	13,1	-4,1	3,0	4,8
Service de la dette	-7 676	-7 573	-8 806	-9 303	
<i>Variation en %</i>	-12,0	-1,3	16,3	5,6	1,6
Total des dépenses	-113 297	-127 080	-123 382	-127 262	
<i>Variation en %</i>	6,4	12,2	-2,9	3,1	4,6
Pertes estimées sur investissement dans la CSeries	-1 037	—	—	—	
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	—	-4 000	-3 000	-1 000	
SURPLUS (DÉFICIT)	2 638	-12 347	-5 266	-3 781	
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE					
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 606	-2 653	-2 984	-3 219	
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	32	-15 000	-8 250	-7 000	
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	12 009	—	—	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	32	-2 991	-8 250	-7 000	

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen de 2019-2020 à 2022-2023.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

1.7 Le retour à l'équilibre budgétaire

L'état des finances publiques s'est détérioré de manière importante au cours des derniers mois. La situation avantageuse qui avait cours au début de l'année 2020 a permis au gouvernement d'agir sans hésitation, mais les conséquences de la pandémie sur l'économie et les finances publiques demeurent importantes.

— En outre, le déficit structurel à résorber pour retrouver l'équilibre budgétaire se situe entre 5,5 milliards de dollars et 7,0 milliards de dollars.

□ Des principes pour un retour à l'équilibre budgétaire responsable

Des pressions sur les finances publiques se feront toujours sentir en 2021-2022. L'application de mesures pour empêcher la propagation du virus risque de se poursuivre et d'entraîner des pressions sur le réseau de la santé, mais aussi sur la situation économique au Québec. Ces constats teinteront l'approche à adopter pour retourner à l'équilibre budgétaire de manière responsable tout en faisant preuve de transparence.

La réduction du poids de la dette demeure également une priorité. Au cours des prochains mois, le gouvernement examinera la nécessité de revoir la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, notamment en ce qui a trait à l'atteinte des cibles pour l'année 2025-2026.

Les défis pour retrouver l'équilibre budgétaire refléteront évidemment l'ampleur de l'impact de la crise sanitaire sur les finances publiques depuis mars dernier. Le gouvernement devra contrôler la croissance de ses dépenses tout en maintenant le financement des services.

Afin d'assurer un retour à l'équilibre budgétaire responsable en cinq ans, comme la Loi sur l'équilibre budgétaire l'exige, le gouvernement s'appuiera sur certains principes pour établir son plan financier de retour à l'équilibre budgétaire, soit :

- l'engagement gouvernemental de ne pas alourdir le fardeau fiscal;
- une croissance des dépenses en lien avec celle des revenus et donc compatible avec la capacité de payer des contribuables;
- un accroissement du potentiel économique du Québec;
- la poursuite des efforts de réduction de la dette;
- un financement fédéral des soins de santé accru.

Le retour à l'équilibre budgétaire est important. Dans le contexte actuel, le gouvernement se doit de réduire l'incertitude afin d'accroître la confiance des agents économiques et d'assurer une prévisibilité aux projets d'investissement qui vont favoriser une reprise de la croissance.

Hausse du Transfert canadien en matière de santé à 35 % des dépenses en santé des provinces

Le gouvernement fédéral contribue aux dépenses en santé des provinces et des territoires par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé (TCS).

En 2020-2021, le TCS s'établira à l'échelle canadienne à 41,9 milliards de dollars, alors que les dépenses en santé des provinces et des territoires, excluant l'impact de la pandémie, s'élèveront à 188,6 milliards de dollars.

Il en résulte que le gouvernement fédéral ne contribuera en 2020-2021 qu'à 22,2 % des dépenses en santé des provinces et des territoires. C'est moins que par le passé, au moment où le Québec est confronté à une crise sanitaire sans précédent et au vieillissement de sa population de même qu'à des coûts croissants en santé, notamment en lien avec l'arrivée de nouveaux médicaments et l'accès à de nouveaux équipements de pointe.

Le Québec, à l'instar de l'ensemble des autres provinces et des territoires, demande un rehaussement immédiat du TCS afin que les provinces et les territoires aient les moyens nécessaires pour assumer pleinement leurs responsabilités.

L'enveloppe du TCS à l'échelle canadienne devrait correspondre à 35 % des dépenses en santé des provinces et des territoires.

Pour que ce soit possible, le TCS devrait augmenter de 42 milliards de dollars en 2020-2021 à 70 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente une injection de 28 milliards de dollars.

– Chaque province recevrait le même montant par habitant. Pour le Québec, cette hausse représenterait 6,2 milliards de dollars en 2021-2022.

Par la suite, le niveau du TCS devrait être maintenu à 35 % des dépenses en santé des provinces et des territoires. Le TCS augmenterait ainsi au même rythme que les dépenses en santé des provinces et des territoires.

Cette hausse du TCS servira à appuyer le financement d'initiatives déjà mises en œuvre par le Québec, comme la formation et l'embauche de préposés aux bénéficiaires. Elle servira également à recruter des infirmières et des infirmiers, à bonifier les soins à domicile, à améliorer l'accès aux services en santé mentale et à financer les maisons des aînés.

ANNEXE : RÉVISIONS DEPUIS LE BUDGET 2020-2021 ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

TABLEAU A.15

Révisions budgétaires 2019-2020 et 2020-2021 depuis mars 2020 (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2020	1 900	—
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE		
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement		
– Revenus fiscaux	–623	–4 327
– Autres revenus	–175	–1 289
Sous-total	–798	–5 616
Revenus provenant des entreprises du gouvernement		
	–274	–1 208
Sous-total – Revenus autonomes	–1 072	–6 824
Transferts fédéraux	131	4 604
Sous-total – Revenus	–941	–2 220
Dépenses de portefeuilles		
	–382	945
Service de la dette		
	169	693
Sous-total – Dépenses	–213	1 638
Pertes additionnelles estimées sur investissement dans la CSeries	–434	—
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	27	76
TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	–1 561	–506
INITIATIVES		
Renforcer notre système de santé		
	—	–1 339
Soutenir les Québécois et notre économie		
	—	–2 598
Relancer l'économie		
	—	–522
Sous-total – Initiatives de novembre 2020	—	–4 459
Actions pour gérer la crise sanitaire et soutenir l'économie – Initiatives de juin 2020		
	–307	–6 035
TOTAL DES INITIATIVES	–307	–10 494
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance		
	—	–4 000
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	32	–15 000
Utilisation de la réserve de stabilisation		
	—	12 009
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2020	32	–2 991

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

TABLEAU A.16

Perspectives économiques au Québec
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022
Production				
Produit intérieur brut réel	2,6	-6,0	5,0	3,0
– Budget 2020-2021	2,8	2,0	1,5	1,4
Produit intérieur brut nominal	4,5	-4,6	6,9	4,7
– Budget 2020-2021	4,7	4,1	3,4	3,2
Produit intérieur brut nominal (en milliards de dollars)	459,0	437,7	467,8	489,7
– Budget 2020-2021	459,9	478,6	495,0	510,8
Composantes du PIB (en termes réels)				
Consommation des ménages	1,6	-6,7	6,9	3,1
– Budget 2020-2021	1,8	1,9	1,6	1,5
Dépenses et investissements des gouvernements	3,1	0,6	5,1	1,4
– Budget 2020-2021	3,7	1,9	0,9	1,0
Investissements résidentiels	3,9	-2,9	1,8	-0,5
– Budget 2020-2021	3,1	0,9	0,3	0,0
Investissements non résidentiels des entreprises	2,1	-9,8	6,5	5,2
– Budget 2020-2021	2,0	2,6	2,3	2,1
Exportations	1,7	-8,9	5,9	4,0
– Budget 2020-2021	1,6	1,9	1,8	1,8
Importations	0,8	-8,3	9,2	2,9
– Budget 2020-2021	0,2	1,4	1,7	1,7
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)				
Création d'emplois (en milliers)	77,7	-222,6	154,1	51,0
– Budget 2020-2021	77,7	37,2	25,8	21,2
Taux de chômage (en %)	5,1	9,3	7,8	7,0
– Budget 2020-2021	5,1	5,0	4,9	4,9
Consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement	3,0	-10,5	10,6	5,5
– Budget 2020-2021	2,9	3,3	3,3	2,9
Salaires et traitements	6,2	-0,7	4,6	3,3
– Budget 2020-2021	5,9	4,8	3,7	3,1
Revenu des ménages	5,8	6,1	-0,7	2,8
– Budget 2020-2021	5,9	4,6	3,6	3,3
Excédent d'exploitation net des sociétés	0,8	-1,7	0,8	0,7
– Budget 2020-2021	4,0	3,6	3,5	3,5
Indice des prix à la consommation	2,1	0,8	1,6	2,1
– Budget 2020-2021	2,1	2,2	2,2	2,0

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Section B

GÉRER LA CRISE ET RELANCER L'ÉCONOMIE

Sommaire	B.3
1. Renforcer notre système de santé.....	B.7
1.1 Reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé	B.9
1.2 Disposer du matériel nécessaire pour faire face à la crise.....	B.11
1.3 Assurer le financement des autres mesures de soutien en santé et services sociaux.....	B.13
2. Soutenir les Québécois et notre économie	B.17
2.1 Soutenir les Québécois.....	B.19
2.1.1 Investir dans la santé mentale.....	B.21
2.1.2 Aider les services de garde à faire face à la pandémie	B.25
2.1.3 Atténuer l'impact de la pandémie sur les clientèles vulnérables	B.27
2.1.4 Soutenir les élèves et le personnel du milieu scolaire	B.30
2.1.5 Mesures présentées dans le portrait de juin 2020 visant à appuyer les travailleurs et les particuliers	B.33
2.2 Atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie	B.34
2.2.1 Appuyer davantage les entreprises	B.35
2.2.2 Soutenir les services municipaux	B.39
2.2.3 Mesures présentées dans le portrait de juin 2020 visant à atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie.....	B.41
3. Relancer l'économie	B.43
3.1 Accélérer les investissements en infrastructures	B.45
3.2 Favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail	B.46
3.3 Stimuler la croissance économique	B.52
3.4 Encourager la production québécoise et l'achat local	B.63
ANNEXE : Des initiatives pour répondre à la crise sanitaire partout au Canada	B.67

SOMMAIRE

Le monde traverse une crise sanitaire historique. La pandémie de la COVID-19 n'épargne aucune région. Le gouvernement offre une réponse rapide et à la mesure de l'ampleur de ces événements.

Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2020 dresse le portrait des interventions gouvernementales mises en place depuis le début de la pandémie de la COVID-19.

Depuis mars, ces mesures, dont l'impact financier totalise 12,7 milliards de dollars, permettent d'injecter plus de 35 milliards de dollars¹ dans l'économie, soit 8,0 % du PIB.

D'ici 2022-2023, les initiatives pour le Québec mises en œuvre depuis mars 2020 par le gouvernement représentent des investissements de :

- 5,0 milliards de dollars pour renforcer notre système de santé;
- 5,9 milliards de dollars pour soutenir les Québécois et notre économie;
- 1,8 milliard de dollars pour relancer l'économie.

TABLEAU B.1

Impact financier des initiatives pour gérer la crise et relancer l'économie depuis mars 2020 (en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Renforcer notre système de santé	-165,8	-4 861,3	—	—	-5 027,1	5 437
Soutenir les Québécois et notre économie	-141,0	-5 038,0	-448,7	-237,1	-5 864,8	24 673
Relancer l'économie	—	-594,6	-977,9	-273,7	-1 846,2	5 123
TOTAL	-306,8	-10 493,9	-1 426,6	-510,8	-12 738,1	35 232

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les sommes injectées dans l'économie comprennent les interventions directes et les différentes mesures de report de sommes dues. Les interventions directes regroupent les dépenses de soutien, les investissements dans les infrastructures et les prêts aux particuliers et aux entreprises.

Le gouvernement poursuit ainsi ses efforts pour renforcer notre système de santé en période de pandémie, pour soutenir les Québécois et notre économie ainsi que pour accélérer la relance économique.

À cet égard, des mesures totalisant 5,8 milliards de dollars ont été annoncées depuis juin dernier, soit :

- 1,8 milliard de dollars pour de nouvelles initiatives dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020;
- 4,0 milliards de dollars pour des mesures déployées depuis le portrait de juin 2020, soit :
 - 1,3 milliard de dollars additionnels pour gérer la crise sanitaire et renforcer notre système de santé,
 - 2,7 milliards de dollars pour soutenir les Québécois et notre économie.

Les nouvelles initiatives et celles présentées depuis le portrait de juin permettent d'injecter plus de 7,1 milliards de dollars additionnels dans l'économie.

TABLEAU B.2

Impact financier des initiatives pour gérer la crise et relancer l'économie depuis mars 2020
(en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Nouvelles initiatives de la mise à jour de novembre 2020						
Soutenir les Québécois et notre économie	—	-177,5	-109,2	—	-286,7	295
Relancer l'économie	—	-521,6	-832,9	-128,7	-1 483,2	2 222
Sous-total	—	-699,1	-942,1	-128,7	-1 769,9	2 516
Mesures depuis le portrait de juin 2020	—	-3 759,7	-150,0	-100,0	-4 009,7	4 621
Mesures présentées dans le portrait de juin 2020	-306,8	-6 035,1	-334,5	-282,1	-6 958,5	28 095
TOTAL	-306,8	-10 493,9	-1 426,6	-510,8	-12 738,1	35 232

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

TABLEAU B.3

Impact financier des mesures additionnelles annoncées dans la mise à jour de novembre 2020
(en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Soutenir les Québécois et notre économie						
Investir en santé mentale	—	-15,8	-84,2	—	-100,0	100
Assurer des services de garde subventionnés sécuritaires	—	-25,0	-25,0	—	-50,0	50
Bonifier le soutien à l'action bénévole	—	-10,0	—	—	-10,0	10
Adapter les milieux d'enseignement et favoriser l'enseignement à distance	—	-57,0	—	—	-57,0	57
Appui au secteur touristique	—	-60,0	—	—	-60,0	68
Prolongation du crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé	—	-9,7	—	—	-9,7	10
Sous-total - Soutenir les Québécois et notre économie	—	-177,5	-109,2	—	-286,7	295
Relancer l'économie						
Favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail	—	-283,6	-175,4	—	-459,0	459
Stimuler la croissance économique ⁽¹⁾	—	-163,0	-302,5	-11,5	-477,0	1 096
Accroître la relance verte	—	—	-200,0	-100,0	-300,0	300
Encourager la production québécoise et l'achat local	—	-75,0	-155,0	-17,2	-247,2	367
Sous-total – Relancer l'économie⁽²⁾	—	-521,6	-832,9	-128,7	-1 483,2	2 222
TOTAL	—	-699,1	-942,1	-128,7	-1 769,9	2 516

(1) Il s'agit de l'impact financier des mesures visant à stimuler la croissance économique excluant les sommes pour bonifier le Plan pour une économie verte 2030.

(2) Le devancement du Plan québécois des infrastructures de 2,9 G\$ en 2020-2021 entraîne un impact financier additionnel de 363 M\$ d'ici 2022-2023, ce qui porte le total des mesures pour relancer l'économie du Québec à 1 846,2 M\$.

1. RENFORCER NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

L'arrivée de la pandémie au Québec a nécessité la mise en place de mesures exceptionnelles visant à renforcer notre système de santé pour faire face à la crise sanitaire. Au total, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement a investi 5,0 milliards de dollars additionnels en 2019-2020 et en 2020-2021, soit :

- 1,9 milliard de dollars pour reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé;
- 2,2 milliards de dollars pour acquérir le matériel et les équipements de protection individuelle nécessaires pour faire face à la crise;
- 1,0 milliard de dollars pour d'autres mesures, visant notamment l'augmentation de la capacité quotidienne de traitement des tests de dépistage et la diminution des risques encourus par les personnes hébergées dans les milieux de vie pour aînés.

Par ailleurs, dans l'éventualité où des dépenses amèneraient des pressions additionnelles en raison du contexte de pandémie, le gouvernement a inclus des provisions dans son cadre financier.

- Celles-ci atteignent 4,0 milliards de dollars en 2020-2021, 3,0 milliards de dollars en 2021-2022 et 1,0 milliard de dollars en 2022-2023.

TABLEAU B.4

Impact financier des actions pour renforcer notre système de santé depuis mars 2020 (en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé ⁽¹⁾	-77,3	-1 803,3	—	—	-1 880,5	1 881
Disposer du matériel nécessaire pour faire face à la crise ^{(2),(3)}	-15,0	-2 151,9	—	—	-2 166,9	2 577
Assurer le financement des autres mesures de soutien en santé et services sociaux ⁽⁴⁾	-73,6	-906,1	—	—	-979,7	980
TOTAL	-165,8	-4 861,3	—	—	-5 027,1	5 437

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Ces montants prévoient le maintien des primes et la prolongation du soutien spécifique jusqu'au 31 décembre 2020, et la rémunération des nouveaux préposés aux bénéficiaires jusqu'au 31 mars 2021.
- (2) Ces montants prévoient les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires jusqu'au 31 mars 2021 estimés selon la consommation annuelle prévue. Le gouvernement vise à ce que 25 % des EPI soient fabriqués au Québec.
- (3) La révision à la baisse de l'impact financier est attribuable à la diminution des besoins de consommation d'EPI de 410 M\$ pour 2020-2021 par rapport à ce qui était prévu en juin 2020.
- (4) Ces montants prévoient notamment les coûts des tests et de leur traitement en laboratoire, l'appui aux organismes communautaires et des dépenses exceptionnelles des établissements de santé et de services sociaux.

Impact financier des actions visant à renforcer notre système de santé depuis juin 2020

Au cours des derniers mois, le gouvernement a accru son soutien pour renforcer le système de santé. La mise à jour de l'automne 2020 prévoit des dépenses additionnelles par rapport à juin dernier de 1,3 milliard de dollars en 2020-2021. Elles sont essentiellement destinées au déploiement du plan d'action pour faire face à la deuxième vague de la pandémie. Les dépenses additionnelles découlent notamment :

- de la prolongation des primes temporaires pour le personnel de la santé, qui totalisent 1,0 milliard de dollars;
- de l'augmentation de la capacité quotidienne de traitement des tests de dépistage en laboratoire, qui se chiffre à 266 millions de dollars.

Par rapport à l'estimation initiale incluse dans le portrait de juin 2020, la consommation de fournitures d'équipements de protection individuelle nécessaire pour répondre aux besoins de l'année 2020-2021 a été révisée à la baisse de 410 millions de dollars. Ces besoins s'élèvent maintenant à 1,9 milliard de dollars.

- Les équipements de protection additionnels dont le Québec dispose permettront de créer une réserve permanente qui vise à répondre à une demande équivalant à 6 mois d'approvisionnement, ce qui correspond à environ 1 milliard de dollars d'équipements.

Impact financier des actions pour renforcer notre système de santé depuis juin 2020

(en millions de dollars)

	2020-2021
Reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé	
Prolongement des primes pour les préposés aux bénéficiaires en milieu privé	-200,2
Prolongement des primes de 8 % pour le personnel qui travaille en permanence auprès de personnes atteintes de la COVID-19 et de 4 % pour les autres ⁽¹⁾	-278,6
Prolongement des montants forfaitaires temporaires pour inciter au travail à temps plein	-315,1
Formation et rémunération des nouveaux préposés aux bénéficiaires	-204,0
Prolongement des primes pour les autres corps d'emploi du secteur privé (CHSLD, RPA et RI-RTF)	-4,4
Sous-total	-1 002,1
Disposer du matériel nécessaire pour faire face à la crise	
Ajustement de la consommation prévue de fournitures d'équipements (blouses, masques, etc.)	410,1
Mesures de protection et de sécurité pour le personnel de la santé	-195,2
Sous-total	214,9
Assurer le financement des autres mesures de soutien en santé et services sociaux	
Augmentation de la capacité quotidienne de traitement des tests de dépistage en laboratoire	-266,0
Soutien aux organismes communautaires, aux ressources communautaires ou privées et aux jeunes	-87,6
Autres mesures ⁽²⁾	-198,1
Sous-total	-551,7
TOTAL	-1 338,9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces primes s'appliquent au personnel du réseau de la santé et des services sociaux.

(2) Ce montant comprend notamment des primes salariales pour d'autres corps d'emploi du secteur de la santé.

1.1 Reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé

Le gouvernement reconnaît les défis auxquels est confronté le secteur de la santé et des services sociaux, notamment dans le recrutement de la main-d'œuvre, et ce, pour plusieurs professions.

Depuis le début de la pandémie, plusieurs majorations salariales temporaires ont été accordées et seront maintenues durant la période d'urgence sanitaire.

- Entre autres, des montants forfaitaires ont été octroyés pour inciter les employés cliniques du réseau de la santé (infirmières, infirmières cliniciennes, infirmières auxiliaires et préposés aux bénéficiaires) à travailler à temps plein sur tout le territoire du Québec.
 - Ces montants forfaitaires varient de 400 \$ par mois pour les salariés qui travaillent dans des zones sans patients atteints de la COVID-19, à plus de 3 000 \$ par mois pour les salariés du réseau qui sont transférés vers les régions considérées comme étant en zone chaude².

Le gouvernement maintient également son engagement de former 10 000 nouveaux préposés aux bénéficiaires pour prêter main-forte aux employés des établissements de santé.

- À la mi-juin, une première cohorte d'étudiants ont suivi une formation pour devenir préposés. Près de 7 000 personnes ont maintenant rejoint le réseau public à la suite de cette formation. Une deuxième et une troisième cohorte de futurs préposés suivent actuellement la formation accélérée.
 - Avec l'ajout au salaire de base des différents montants forfaitaires et primes disponibles afférents à la pandémie, le salaire horaire pour les préposés aux bénéficiaires s'élève maintenant à 26 \$.

Au total, par rapport à mars 2020, c'est près de 1,9 milliard de dollars qui auront été octroyés pour reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé, dont :

- une bonification salariale pour les préposés aux bénéficiaires en milieu privé;
- une prime de 8 % pour le personnel dans le réseau de la santé et des services sociaux qui travaille en permanence auprès de personnes atteintes de la COVID-19, et de 4 % pour les autres;
- des montants forfaitaires temporaires pour encourager le travail à temps plein;
- la formation et la rémunération des nouveaux préposés aux bénéficiaires.

² Une prime de 1 000 \$ par mois a été offerte au personnel soignant qui travaille à temps plein en zone rouge du Grand Montréal, à laquelle s'ajoute une seconde prime, de 2 000 \$ par mois, pour les volontaires des autres régions qui acceptent un transfert vers les zones chaudes du Grand Montréal.

TABLEAU B.5

Impact financier des actions pour reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé depuis mars 2020

(en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Bonification des primes pour les préposés aux bénéficiaires en milieu privé	-14,7	-308,4	—	—	-323,1	323
Primes de 8 % pour le personnel qui travaille en permanence auprès de personnes atteintes de la COVID-19 et de 4 % pour les autres ⁽¹⁾	-38,8	-446,8	—	—	-485,6	486
Montants forfaitaires temporaires pour inciter au travail à temps plein	—	-377,7	—	—	-377,7	378
Formation et rémunération des nouveaux préposés aux bénéficiaires	—	-541,0	—	—	-541,0	541
Autres soutiens adaptés	-23,8	-129,5	—	—	-153,3	153
TOTAL	-77,3	-1 803,3	—	—	-1 880,5	1 881

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces primes s'appliquent au personnel du réseau de la santé et des services sociaux.

1.2 Disposer du matériel nécessaire pour faire face à la crise

Dès le début de la pandémie, le gouvernement a investi massivement dans l'achat d'équipements afin de protéger les travailleurs du secteur de la santé et des services sociaux qui sont aux premières lignes dans la lutte contre la COVID-19.

Dans le contexte de la deuxième vague de la pandémie, et dans la mesure où toutes les précautions actuelles devront être maintenues jusqu'à la disponibilité d'un vaccin contre la COVID-19, le gouvernement s'est assuré d'avoir les équipements de protection nécessaires jusqu'au 31 mars 2021.

À cet égard, le gouvernement a mis à la disposition des établissements de santé et de services sociaux près de 2,2 milliards de dollars en matériel pour faire face à la crise, dont :

- des masques N95, des masques de procédure, des blouses, des gants, des visières de protection, d'autres types d'équipements de protection individuelle et du liquide désinfectant, pour un total de 1,9 milliard de dollars;
- du matériel et d'autres dispositifs de protection et de sécurité afin de rendre les environnements de travail du personnel de la santé plus sécuritaires, par exemple des enceintes de sécurité pour prévenir la dispersion des aérosols, la décontamination et le nettoyage des chambres, ainsi que certains aménagements des conditions de travail du personnel, pour un montant total de 275 millions de dollars.

Par ailleurs, le gouvernement travaille actuellement à se doter d'une réserve permanente constituée des équipements de protection nécessaires pour répondre à une demande équivalant à 6 mois d'approvisionnement, ce qui correspond à environ 1 milliard de dollars d'équipements.

TABLEAU B.6

Impact financier des mesures pour disposer du matériel nécessaire pour faire face à la crise depuis mars 2020 (en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Fournitures d'équipements (blouses, masques, etc.) ⁽¹⁾	—	-1 885,9	—	—	-1 885,9	2 296
Mesures de protection et de sécurité pour le personnel de la santé	-15,0	-260,0	—	—	-275,0	275
Équipements pour le transport en commun dans la grande région de Montréal	—	-6,0	—	—	-6,0	6
TOTAL	-15,0	-2 151,9	—	—	-2 166,9	2 577

(1) Les sommes injectées dans l'économie représentent les achats réalisés pour les EPI comme présenté dans le portrait de juin 2020.

Une politique d'achat pour des équipements de protection au Québec

Lors de la publication du portrait de juin 2020, le gouvernement estimait à 2,3 milliards de dollars la consommation en fournitures et équipements de protection individuelle (blouses, masques, etc.) nécessaires pour répondre aux besoins de l'année 2020-2021. Des estimations plus récentes font maintenant état d'un besoin de 1,9 milliard de dollars d'ici le 31 mars 2021.

Les équipements excédentaires acquis jusqu'à maintenant viennent contribuer à l'établissement de la réserve de 1 milliard de dollars en équipements de protection.

- Cette réserve permettra notamment de sécuriser les fournitures nécessaires pour l'année 2021-2022, le cas échéant.

Un objectif de 25 % d'achats au Québec

Dans l'urgence du printemps dernier, les équipements de protection individuelle (EPI) ont été acquis là où l'offre était disponible.

Le Québec a toutefois rapidement enclenché un processus d'approvisionnement local en concluant des contrats de fabrication québécoise. Ce processus lui permet aujourd'hui d'être de plus en plus autonome pour les principaux EPI, notamment les masques de procédure, les blouses lavables, les masques N95 et les visières.

Globalement, le gouvernement souhaite s'assurer d'une proportion d'approvisionnement d'au moins 25 % au Québec.

- Cet objectif est atteint, voire dépassé, pour le gel désinfectant, les visières et les blouses lavables. De plus, les contrats signés permettront d'atteindre l'objectif et de maintenir l'approvisionnement de sources locales dans les années à venir pour les masques N95 et les masques de procédure.

1.3 Assurer le financement des autres mesures de soutien en santé et services sociaux

La pandémie et le confinement ont causé une hausse de la détresse psychologique au sein de la population, ainsi que de l'épuisement chez le personnel travaillant dans les établissements de santé et de services sociaux.

— Avec la deuxième vague, les besoins demeurent criants, particulièrement pour les clientèles vulnérables.

De plus, afin que la propagation du virus soit mieux maîtrisée, le nombre de tests de dépistage a été accru de manière importante.

— Près de 25 000 prélèvements sont effectués chaque jour en moyenne au Québec depuis septembre dernier.

Ainsi, depuis mars 2020, des dépenses additionnelles de près de 1,0 milliard de dollars s'ajoutent, dont :

— 466,0 millions de dollars pour accroître la capacité de traitement des tests de dépistage en laboratoire, dont 266 millions de dollars additionnels depuis juin;

— 107,6 millions de dollars aux organismes communautaires pour offrir à la population le soutien dont elle a besoin;

— 31,1 millions de dollars pour bonifier l'offre de services psychosociaux.

TABLEAU B.7

Impact financier des mesures pour assurer le financement des autres mesures de soutien en santé et services sociaux depuis mars 2020
(en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Augmentation de la capacité quotidienne de traitement des tests de dépistage en laboratoire ⁽¹⁾	—	-466,0	—	—	-466,0	466
Soutien aux organismes communautaires, aux ressources communautaires ou privées et aux jeunes	—	-107,6	—	—	-107,6	108
Bonification de l'aide psychologique	—	-31,1	—	—	-31,1	31
Ajout de lits pour les soins alternatifs	—	-27,0	—	—	-27,0	27
Programme d'aide aux employés	—	-14,0	—	—	-14,0	14
Aide aux femmes victimes de violence conjugale	-2,5	—	—	—	-2,5	3
Autres mesures	-71,1	-260,4	—	—	-331,5	332
TOTAL	-73,6	-906,1	—	—	-979,7	980

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le gouvernement prévoit investir 1,3 G\$ en 2020-2021 dans le parcours de soin pour le dépistage, dont 466 M\$ pour augmenter la capacité quotidienne de traitement des tests de dépistage. Ce parcours inclut l'identification des populations cibles à tester, la promotion des tests, les cliniques de dépistage, les analyses de laboratoire, le traitement de l'information ainsi que les contacts avec les usagers et la population.

Des dépenses pour la santé et les services sociaux de 52,5 G\$ en 2020-2021

Prévues initialement à 47,8 milliards de dollars dans le dernier budget, les dépenses en santé et services sociaux atteignent maintenant 52,5 milliards de dollars en 2020-2021. Ces dépenses se déclinent en trois grands axes d'intervention :

- les services offerts à la population par des programmes de services directs ou de soutien;
- les programmes sous la responsabilité de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ);
- le financement des infrastructures et de diverses activités connexes.

La majorité de ces services sont offerts ou administrés par :

- les établissements de santé et de services sociaux, responsables d'offrir l'ensemble des services à la population et de répartir équitablement les ressources allouées entre les divers programmes;
- la RAMQ, au service de près de 8 millions de personnes couvertes par le régime d'assurance maladie. De ce nombre, environ 3,7 millions de personnes sont également inscrites au régime public d'assurance médicaments.

Le financement des dépenses en santé et services sociaux provient en grande partie d'impôts et de taxes généraux, mais aussi de contributions externes, notamment du gouvernement fédéral et des usagers. Ces dépenses sont effectuées par des transferts aux prestataires de services ou directement aux bénéficiaires à travers le régime fiscal.

Configuration d'ensemble des dépenses en santé et services sociaux

PROGRAMMES SERVICES	Santé publique (481 M\$) et dépenses exceptionnelles liées à la COVID-19 (4 874 M\$)			
	Services généraux – Activités cliniques et d'aide (975 M\$)			
	Soutien à l'autonomie des personnes âgées (7 010 M\$)	Déficience physique (686 M\$)	Déficience intellectuelle et TSA (1 148 M\$)	
	Jeunes en difficulté (1 684 M\$)	Dépendance (162 M\$)	Santé mentale (1 480 M\$)	Santé physique (11 130 M\$)
SOUTIEN	Administration (1 161 M\$)	Soutien aux services (1 012 M\$)		Gestion des bâtiments et des équipements (1 399 M\$)
	RAMQ			
AUTRES	Rémunération des professionnels de la santé (8 280 M\$)			
	Médicaments (3 894 M\$)			
	Financement des infrastructures (1 106 M\$)			
Autres activités connexes (5 977 M\$)				

Source : Calculs du ministère des Finances du Québec à partir des données du budget de dépenses 2020-2021.

2. SOUTENIR LES QUÉBÉCOIS ET NOTRE ÉCONOMIE

La pandémie a des conséquences importantes sur la vie des Québécois, les communautés et l'activité économique.

Les actions déployées par le gouvernement depuis mars 2020 pour soutenir les Québécois et notre économie permettront d'injecter près de 25 milliards de dollars dans l'économie.

Les impacts financiers de ces initiatives représentent 5,9 milliards de dollars d'ici 2022-2023, soit :

- 1,9 milliard de dollars pour soutenir les Québécois;
- 3,9 milliards de dollars pour atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie.

TABLEAU B.8

Impact financier des actions pour soutenir les Québécois et notre économie depuis mars 2020 (en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023		
Soutenir les Québécois	-70,8	-1 182,8	-448,7	-237,1	-1 939,4	6 767
Atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie	-70,2	-3 855,2	—	—	-3 925,4	17 905
TOTAL	-141,0	-5 038,0	-448,7	-237,1	-5 864,8	24 673

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Au cours des derniers mois, le gouvernement a accru son soutien aux Québécois, notamment pour venir en aide aux personnes en situation de vulnérabilité, et aux entreprises durement touchées par les règles attribuables à la deuxième vague de la pandémie de la COVID-19.

L'appui additionnel du gouvernement afin de soutenir les Québécois a totalisé 3,0 milliards de dollars, soit :

- 286,7 millions de dollars pour de nouvelles initiatives dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020;
- 2,7 milliards de dollars pour des mesures déployées depuis le portrait de juin 2020.

TABLEAU B.9

Impact financier des actions pour soutenir les Québécois et notre économie depuis mars 2020
(en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Nouvelles initiatives de la mise à jour de novembre 2020						
Soutenir les Québécois	—	-107,8	-109,2	—	-217,0	217
Atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie	—	-69,7	—	—	-69,7	78
Sous-total	—	-177,5	-109,2	—	-286,7	295
Mesures déployées depuis le portrait de juin 2020	—	-2 420,8	-150,0	-100,0	-2 670,8	2 872
Mesures présentées dans le portrait de juin 2020	-141,0	-2 439,7	-189,5	-137,1	-2 907,3	21 506
TOTAL	-141,0	-5 038,0	-448,7	-237,1	-5 864,8	24 673

2.1 Soutenir les Québécois

Le gouvernement a agi rapidement afin de soutenir les Québécois en ces temps difficiles.

Depuis juin, les investissements liés aux actions gouvernementales visant à soutenir les Québécois représentent 932,8 millions de dollars sur trois ans, soit :

- 100 millions de dollars pour investir dans la santé mentale;
- 65,8 millions de dollars pour aider les services de garde à faire face à la pandémie;
- 15 millions de dollars pour atténuer l'impact de la pandémie sur les clientèles vulnérables;
- 752 millions de dollars pour soutenir les élèves et le personnel du milieu scolaire.

Ces actions s'ajoutent donc aux mesures visant à appuyer les travailleurs et les particuliers, totalisant 1 milliard de dollars, présentées dans le portrait de juin 2020.

Au total, les actions gouvernementales représentent un soutien de plus de 1,9 milliard de dollars sur quatre ans.

TABLEAU B.10

Impact financier des actions pour soutenir les Québécois depuis mars 2020
 (en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Nouvelles initiatives de la mise à jour de novembre 2020						
Investir dans la santé mentale	—	-15,8	-84,2	—	-100,0	100
Aider les services de garde à faire face à la pandémie	—	-25,0	-25,0	—	-50,0	50
Atténuer l'impact de la pandémie sur les clientèles vulnérables	—	-10,0	—	—	-10,0	10
Soutenir les élèves et le personnel du milieu scolaire	—	-57,0	—	—	-57,0	57
Sous-total	—	-107,8	-109,2	—	-217,0	217
Mesures depuis le portrait de juin 2020						
Aider les services de garde à faire face à la pandémie	—	-15,8	—	—	-15,8	16
Atténuer l'impact de la pandémie sur les clientèles vulnérables	—	-5,0	—	—	-5,0	16
Soutenir les élèves et le personnel du milieu scolaire	—	-445,0	-150,0	-100,0	-695,0	882
Sous-total	—	-465,8	-150,0	-100,0	-715,8	913
Mesures présentées dans le portrait de juin 2020	-70,8	-609,2	-189,5	-137,1	-1 006,6	5 637
TOTAL	-70,8	-1 182,8	-448,7	-237,1	-1 939,4	6 767

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

2.1.1 Investir dans la santé mentale

Le contexte de la pandémie et du confinement crée plusieurs facteurs de risque pour la santé mentale. Afin de prévenir et de combattre ces risques et leurs impacts, le gouvernement investit 100 millions de dollars sur deux ans en soutien à la santé mentale, soit :

- 35 millions de dollars pour améliorer l'accès aux services spécialisés;
- 29 millions de dollars pour renforcer le soutien communautaire;
- 36 millions de dollars pour intégrer la santé mentale et les besoins psychosociaux dans les services courants.

TABLEAU B.11

Impact financier des mesures pour investir dans la santé mentale depuis juin 2020

(en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Nouvelles initiatives de la mise à jour de novembre 2020						
Améliorer l'accès aux services spécialisés	—	-9,3	-25,7	—	-35,0	35
Renforcer le soutien communautaire	—	-3,8	-25,2	—	-29,0	29
Intégrer la santé mentale et les besoins psychosociaux dans les services courants	—	-2,7	-33,3	—	-36,0	36
TOTAL	—	-15,8	-84,2	—	-100,0	100

Note : Les sommes seront accordées au ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'exception de 3,0 M\$ en 2020-2021 et de 7,0 M\$ en 2021-2022 qui seront accordés au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

❑ Améliorer l'accès aux services spécialisés

Avoir accès à des services spécialisés en santé mentale s'avère essentiel dans le contexte actuel de la pandémie. Par ailleurs, les listes d'attente s'allongent et l'attraction, la rétention et l'accompagnement de nouvelle main-d'œuvre spécialisée constituent actuellement de grands défis pour les établissements, et ce, dans plusieurs secteurs.

Pour améliorer l'accès aux services spécialisés en santé mentale et ainsi réduire les listes d'attente, un montant de 35 millions de dollars sur deux ans est prévu. De ce montant :

- 25 millions de dollars viseront à favoriser l'accès à des services privés en santé mentale pour les personnes qui sont en attente dans le réseau public;
- 10 millions de dollars seront accordés au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour favoriser l'accès à des services en santé mentale pour la clientèle des établissements d'enseignement supérieur.

Ces sommes permettront aux centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), aux centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et aux établissements d'enseignement supérieur de signer des ententes de services avec des ressources spécialisées en santé mentale ayant un permis leur permettant de prodiguer des services en psychothérapie (ex. : psychologues, travailleurs sociaux, psychoéducateurs).

Les établissements d'enseignement supérieur pourront également disposer des sommes accordées pour embaucher de nouvelles ressources consacrées à la santé mentale dans leurs établissements.

❑ Renforcer le soutien communautaire

Le réseau de la santé et des services sociaux a plus de difficultés à rejoindre une partie de la clientèle vulnérable. Ces personnes sont susceptibles de présenter des troubles mentaux d'une gravité plus importante.

Afin de rejoindre cette clientèle plus éloignée du réseau, des équipes d'éclaireurs seront créées pour aller sur le terrain à leur rencontre.

- Ces équipes seront constituées d'intervenants de proximité (organiseurs communautaires, conseillers en promotion de la santé, intervenants psychosociaux) et elles auront notamment pour mandat d'assurer la prévention, la détection et l'intervention précoces par rapport aux problématiques psychosociales (ex. : violence conjugale, suicide, dépendances).

De plus, la contribution des organismes communautaires est essentielle pour permettre aux personnes en grande situation de vulnérabilité d'accéder à des services de soutien ou d'entraide.

Ainsi, une somme de 29 millions de dollars sur deux ans sera consacrée au renforcement du soutien communautaire, soit :

- 19 millions de dollars pour l'implantation d'équipes d'éclaireurs sur le terrain;
- 10 millions de dollars au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour soutenir davantage les organismes communautaires en santé mentale.

❑ Intégrer la santé mentale et les besoins psychosociaux dans les services courants

Devant la hausse prévue des demandes pour des besoins psychosociaux, notamment ceux liés au deuil en contexte de pandémie, il est nécessaire de veiller à ce que les nouvelles demandes de la population ne viennent pas alourdir les délais d'attente actuellement observés dans le réseau.

Pour assurer la capacité de réponse aux nouvelles demandes de la population, y compris celles des enseignants, les effectifs additionnels embauchés lors de la première vague seront maintenus. De plus, le soutien numérique en ligne ou par entretiens téléphoniques sera bonifié.

Une somme de 36 millions de dollars sur deux ans est prévue pour l'intégration de la santé mentale et des besoins psychosociaux dans les services courants, soit :

- 31 millions de dollars pour maintenir en poste les 300 ressources professionnelles embauchées dans le réseau lors de la première vague de la pandémie;
- 5 millions de dollars pour accélérer le déploiement de la stratégie numérique en prévention du suicide (SNUM) dans le but de rehausser la capacité de réponse de la ligne 1 866 APPELLE et de rendre accessibles en tout temps les services d'intervention en ligne.

Déploiement accéléré de la stratégie numérique en prévention du suicide et rehaussement de la ligne 1 866 APPELLE

La stratégie numérique en prévention du suicide

La stratégie numérique en prévention du suicide (SNUM) vise à répondre aux besoins de personnes vulnérables qui n'auraient pas été rejointes autrement.

Le démarrage du service d'intervention du site Internet Suicide.ca a eu lieu le 15 octobre dernier. L'accès au clavardage à partir d'un téléphone portable de même qu'aux outils d'autogestion de la santé émotionnelle sera possible autour de la mi-novembre.

La ligne 1 866 APPELLE

Le déploiement de la stratégie numérique en prévention du suicide doit s'accompagner d'un rehaussement de la capacité de réponse à la ligne 1 866 APPELLE, spécialement dans les centres de prévention du suicide mandataires. Le site Internet Suicide.ca et les activités de clavardage amèneront les usagers à demander de l'aide par le biais de la ligne 1 866 APPELLE.

En 2019, 56 465 appels ont été faits sur la ligne 1 866 APPELLE.

Rappel des actions déjà annoncées pour les services psychosociaux dans le budget 2020-2021 et le contexte de la pandémie

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement a annoncé des investissements de 261,4 millions de dollars sur cinq ans pour accroître les initiatives en santé mentale, dont 69,8 millions de dollars en 2020-2021.

De plus, à la suite du décret de l'état d'urgence sanitaire du 13 mars 2020, le gouvernement a rapidement déterminé les actions prioritaires à déployer pour s'assurer de répondre aux besoins psychosociaux observés et prévus dans la population.

À titre d'exemple, le gouvernement a investi 123,7 millions de dollars dans les actions suivantes :

- 31,1 millions de dollars dans le cadre de son Plan d'action : services psychosociaux et services en santé mentale en contexte de COVID-19, pour le rehaussement des services psychosociaux et des services en santé mentale;
- 30,0 millions de dollars pour des projets de prévention en santé mentale et en prévention des dépendances chez les jeunes en milieu scolaire;
- 25,0 millions de dollars pour rehausser les heures travaillées du personnel qui offre des services en santé mentale pour les jeunes, les jeunes adultes, leur famille et leurs proches;
- 20,0 millions de dollars pour soutenir les organismes communautaires qui offrent des services prioritaires sur leur territoire, notamment dans les secteurs de l'alimentation, de l'hébergement et de l'accompagnement-transport bénévole ainsi qu'en santé physique et mentale;
- 17,6 millions de dollars pour soutenir les organismes communautaires en santé mentale afin de rehausser leurs services auprès de la population.

2.1.2 Aider les services de garde à faire face à la pandémie

Les services de garde ont dû s'adapter au nouveau contexte de la pandémie, d'abord en fermant leurs portes, puis en les rouvrant graduellement au cours de l'été tout en mettant en place de nouvelles mesures sanitaires.

- Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, le gouvernement annonce 50 millions de dollars additionnels pour assurer des services de garde subventionnés sécuritaires.
- De plus, 15,8 millions de dollars ont été octroyés pour soutenir les services de garde en zone chaude pendant la période de réouverture graduelle cet été.

Au total, les investissements visant à aider les services de garde représentent 65,8 millions de dollars.

TABLEAU B.12

Impact financier des mesures pour aider les services de garde à faire face à la pandémie depuis juin 2020 (en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Nouvelles initiatives de la mise à jour de novembre 2020						
Assurer des services de garde subventionnés sécuritaires	—	-25,0	-25,0	—	-50,0	50
Mesures depuis le portrait de juin 2020						
Soutenir les services de garde	—	-15,8	—	—	-15,8	16
TOTAL	—	-40,8	-25,0	—	-65,8	66

❑ **Assurer des services de garde subventionnés sécuritaires**

La mise en place de mesures adéquates visant à répondre aux nouvelles exigences sanitaires dans le contexte de la COVID-19 a été un défi pour les services de garde subventionnés.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce une aide à ces services de garde qui leur servira à faire face aux changements organisationnels et à effectuer les activités de nettoyage et de désinfection nécessaires.

Afin de soutenir les services de garde subventionnés, le gouvernement octroie 50 millions de dollars pour qu'ils puissent se conformer aux nouvelles exigences sanitaires.

❑ **Soutenir les services de garde**

Le gouvernement du Québec a octroyé 15,8 millions de dollars supplémentaires afin de soutenir les services de garde en zone chaude pendant la période de réouverture graduelle cet été.

2.1.3 Atténuer l'impact de la pandémie sur les clientèles vulnérables

Les clientèles vulnérables ont été fortement touchées par la crise de la COVID-19. Pour leur apporter un soutien additionnel, le gouvernement annonce 10 millions de dollars pour bonifier le soutien à l'action bénévole.

De plus, le gouvernement a récemment :

- adopté un moratoire sur le recouvrement des sommes dues qui concernent les programmes d'assistance sociale et le Régime québécois d'assurance parentale;
- investi 5 millions de dollars pour des initiatives en matière d'aide aux personnes victimes d'actes criminels et en matière d'accès à la justice en contexte pandémique.

TABLEAU B.13

Impact financier des mesures visant à atténuer l'impact de la pandémie sur les clientèles vulnérables depuis juin 2020

(en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Nouvelles initiatives de la mise à jour de novembre 2020						
Bonifier le soutien à l'action bénévole	—	-10,0	—	—	-10,0	10
Mesures depuis le portrait de juin 2020						
Suspendre le remboursement d'une dette à l'assistance sociale et à l'assurance parentale ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	11
Soutenir les personnes victimes d'actes criminels	—	-5,0	—	—	-5,0	5
Sous-total	—	-5,0	—	—	-5,0	16
TOTAL	—	-15,0	—	—	-15,0	26

(1) N'entraîne pas d'impact financier puisque la dette demeure recouvrable et prend la forme d'un report de paiement.

❑ **Bonifier le soutien à l'action bénévole**

Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, le gouvernement souhaite soutenir davantage les communautés dans le contexte de la crise sanitaire.

Ainsi, il bonifie de 10 millions de dollars le programme Soutien à l'action bénévole en 2020-2021 afin de combler les besoins locaux dans les secteurs du loisir, du sport et de l'action communautaire.

- Ce programme permet aux députés de tous les partis d'offrir un soutien financier à des organismes communautaires de leur circonscription.
- Cet investissement s'ajoute à la bonification de 10 millions de dollars annoncée en avril dernier, ce qui portera l'enveloppe totale de ce programme en 2020-2021 à 30 millions de dollars.

❑ **Suspendre le remboursement d'une dette à l'assistance sociale et à l'assurance parentale**

Les conséquences économiques de la crise sanitaire de la COVID-19 affectent tout le monde, dont les moins nantis.

Pour cette raison, le gouvernement a récemment adopté un moratoire sur le recouvrement des sommes dues qui concernent les programmes d'assistance sociale et le Régime québécois d'assurance parentale. Ce moratoire s'applique pour une période de trois mois à compter de novembre 2020, soit pour les mois de novembre, de décembre et de janvier.

Les sommes reportées au cours de la période de trois mois sont de l'ordre de 10,6 millions de dollars.

❑ **Soutenir les personnes victimes d'actes criminels**

Le contexte de la pandémie a mis en lumière plusieurs besoins, notamment en ce qui a trait à la modernisation de l'accessibilité et de l'offre de services aux personnes victimes d'actes criminels.

Un montant de 5 millions de dollars en 2020-2021, annoncé le 7 septembre dernier, sert à financer divers projets en faveur d'organismes qui offrent des services directs aux personnes victimes d'actes criminels. Ce montant permet aux organismes concernés de moderniser leurs services, leurs installations et leurs outils d'intervention dans le but d'offrir un soutien mieux adapté aux besoins de leurs clientèles.

Entente Canada-Québec sur le logement

Le 6 octobre 2020, la ministre québécoise des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministre fédéral de la Famille, des Enfants et du Développement social officialisaient l'Entente Canada-Québec sur le logement. Par le biais de cette entente, le gouvernement du Québec obtiendra une part des sommes prévues dans la Stratégie nationale sur le logement, qui a été annoncée le 22 novembre 2017, soit un peu plus de 1,8 milliard de dollars sur neuf ans.

En contrepartie, le gouvernement du Québec devra investir une somme équivalente, portant ainsi le total des investissements à près de 3,7 milliards de dollars pour la même période.

Ces sommes seront utilisées dans le cadre de trois grandes initiatives, soit pour :

- financer les priorités du Québec en matière d'habitation, y compris l'accessibilité, la rénovation et la construction de logements abordables;
- préserver, régénérer et accroître le parc de logements sociaux et communautaires, dont notamment les unités réservées aux populations autochtones en milieu urbain;
- financer ou bonifier tout programme destiné à offrir une aide destinée à améliorer l'abordabilité du logement, versée directement aux ménages, dont notamment le programme Allocation logement.

Au cours des prochaines semaines, des discussions auront lieu entre la Société d'habitation du Québec et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour déterminer les modalités de réclamation des sommes prévues.

Par ailleurs, les acteurs québécois du domaine de l'habitation continueront d'avoir accès au Fonds national de co-investissement pour le logement de la SCHL. Le Québec pourra orienter le financement offert par ce fonds en choisissant les investissements qui s'alignent sur ses priorités.

2.1.4 Soutenir les élèves et le personnel du milieu scolaire

Depuis le début de la crise sanitaire, le milieu de l'éducation a fait face à des défis de taille. Au cours de la période estivale, les établissements d'enseignement ont travaillé afin de s'adapter aux nouvelles mesures sanitaires pour le retour en classe des élèves.

Pour les étudiants, le gouvernement a privilégié la mise en place d'un soutien direct et a procédé à une bonification de l'aide financière qui leur est allouée.

Le gouvernement a agi rapidement afin de permettre aux établissements d'enseignement de s'adapter pour assurer une rentrée scolaire sécuritaire aux élèves, aux étudiants et au personnel.

Afin de leur apporter un soutien accru, le gouvernement du Québec a annoncé des sommes additionnelles représentant 695 millions de dollars sur quatre ans, soit :

- 540 millions de dollars pour bonifier l'Aide financière aux études et améliorer les services d'aide aux étudiants;
- 85 millions de dollars pour renforcer le soutien des élèves et du personnel dans les écoles ainsi que leur sécurité;
- 70 millions de dollars pour relancer les activités physiques, sportives, de loisir et de plein air.

De plus, le gouvernement investit 57 millions de dollars supplémentaires pour le virage numérique en enseignement dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020.

TABLEAU B.14

Impacts financiers des actions visant à soutenir les élèves et le personnel du milieu scolaire depuis juin 2020

(en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Nouvelle initiative de la mise à jour de novembre 2020						
Adapter les milieux d'enseignement et favoriser l'enseignement à distance	—	-57,0	—	—	-57,0	57
Mesures depuis le portrait de juin 2020						
Bonifier l'Aide financière aux études et améliorer les services d'aide aux étudiants	—	-290,0	-150,0	-100,0	-540,0	727
Renforcer le soutien des élèves et du personnel dans les écoles ainsi que leur sécurité	—	-85,0	—	—	-85,0	85
Favoriser la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air	—	-70,0	—	—	-70,0	70
Sous-total	—	-445,0	-150,0	-100,0	-695,0	882
TOTAL	—	-502,0	-150,0	-100,0	-752,0	939

Adapter les milieux d'enseignement et favoriser l'enseignement à distance

La pandémie amène le système d'éducation à revoir ses façons de faire afin de suivre les mesures sanitaires dictées par la Santé publique.

Des investissements additionnels totalisant 57 millions de dollars seront effectués pour adapter les milieux d'enseignement et favoriser l'enseignement à distance.

Ces sommes permettront à quelque 240 000 jeunes des 3^e, 4^e et 5^e années du secondaire de bénéficier d'un enseignement sur place et à distance, et ce, pour pallier le manque d'espace et de personnel enseignant.

Les équipements requis seront déployés dans près de 10 000 classes au secondaire ainsi que dans une classe par école primaire pour permettre aux plus jeunes de vivre une expérience semblable.

Par ailleurs, ces investissements permettront notamment aux élèves d'avoir accès à des conférenciers, à des cours spécialisés et à de la formation plus facilement, et ce, peu importe leur milieu social ou leur emplacement géographique.

❑ **Bonifier l'Aide financière aux études et améliorer les services d'aide aux étudiants**

Le gouvernement du Québec a annoncé une aide financière additionnelle de 540 millions de dollars sur trois ans afin de venir en aide aux étudiants.

D'abord, l'Aide financière aux études a été augmentée temporairement de 200 millions de dollars pour l'année scolaire 2020-2021 afin de répondre aux besoins découlant de la situation inhabituelle de la COVID-19.

— De plus, le programme d'Aide financière aux études a été bonifié de manière permanente de 265 millions de dollars sur trois ans afin de permettre aux étudiants québécois de bénéficier d'un soutien financier additionnel au cours de leurs études.

Ensuite, le gouvernement a également prévu 75 millions de dollars en 2020-2021 pour investir davantage dans le soutien direct aux étudiants collégiaux et universitaires.

— Cette bonification vise la mise en place de mesures pour améliorer l'encadrement pédagogique ainsi que le soutien matériel et psychosocial offert à la communauté étudiante.

❑ **Renforcer le soutien des élèves et du personnel dans les écoles ainsi que leur sécurité**

Afin de renforcer la persévérance scolaire ainsi que la sécurité des élèves et du personnel dans le contexte actuel de la pandémie, des investissements additionnels de 85 millions de dollars en 2020-2021 ont été annoncés le 26 septembre 2020.

— Ces sommes ont permis d'entreprendre la formation et l'embauche de personnel dans les écoles, le développement de l'apprentissage à distance, la bonification de l'offre de transport scolaire et l'accroissement des services d'entretien des systèmes de ventilation.

❑ **Favoriser la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air**

Afin de soutenir les acteurs du milieu du sport, du loisir et du plein air, un plan d'aide totalisant 70 millions de dollars en 2020-2021 a été annoncé par le gouvernement le 15 octobre 2020.

Cette aide permettra de maintenir des activités variées et adaptées à tous les publics, particulièrement aux clientèles qui risquent de moins participer, dont les jeunes, les filles et les femmes, les aînés ainsi que les personnes démunies ou handicapées.

— Grâce à cette aide, les fédérations sportives bénéficient notamment d'une bonification de leur financement de 60 % dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises et du Programme de soutien au développement de l'excellence.

— Une bonification de 5 millions de dollars est également accordée pour le déploiement provincial du programme Accès-Loisirs Québec.

2.1.5 Mesures présentées dans le portrait de juin 2020 visant à appuyer les travailleurs et les particuliers

Depuis le début de la crise sanitaire, le gouvernement du Québec a mis en place une série de mesures afin de permettre aux Québécois de bénéficier d'un soutien financier additionnel.

Pour la période de 2019-2020 à 2022-2023, le gouvernement du Québec effectuera plusieurs investissements afin d'appuyer les travailleurs et les particuliers, tels que :

- 181,8 millions de dollars pour l'instauration du Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE), qui bénéficiera à environ 139 000 travailleurs québécois;
- 507,2 millions de dollars pour la mise en place du taux unique de la taxe scolaire;
- 82,4 millions de dollars pour le soutien des services de garde pendant la fermeture et la réouverture graduelle.

Le gouvernement a également annoncé d'autres mesures qui visaient à soutenir tous les Québécois et à favoriser le maintien en emploi des travailleurs, soit :

- le report d'impôt pour les particuliers;
- la suspension des remboursements des prêts étudiants;
- la réduction de 25 % du montant du retrait minimal obligatoire d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- l'aide aux ménages se retrouvant sans logis;
- des mesures d'aide au paiement du loyer pour les locataires dont les revenus sont moindres;
- l'octroi de 1 800 nouvelles unités du programme Supplément au loyer d'urgence;
- la mise en place du Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT);
- la bonification du soutien à l'action bénévole;
- une aide aux camps de jour;
- une mesure incitative pour les travailleurs agricoles.

Au total, le gouvernement du Québec a investi environ 1 milliard de dollars afin d'appuyer les travailleurs et les particuliers.

2.2 Atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie

À l'instar des autres régions du monde, le Québec n'a pas été épargné par la pandémie de la COVID-19, qui a eu des répercussions importantes sur son économie.

Au total, les sommes injectées par le gouvernement dans l'économie depuis le début de la pandémie pour limiter les impacts sur l'économie s'élèvent à 17,9 milliards de dollars et représentent un impact financier de 3,9 milliards de dollars.

Le gouvernement a été attentif aux effets de la pandémie sur l'économie et a agi en faveur des secteurs les plus touchés par les ordonnances de la Santé publique, en présentant des mesures totalisant 1,9 milliard de dollars dans le portrait de juin 2020.

Le gouvernement poursuit son action par un soutien additionnel de 2,0 milliards de dollars, soit :

- 69,7 millions de dollars, dans le cadre de la mise à jour de novembre 2020, pour de nouvelles initiatives visant à appuyer davantage les entreprises;
- 2 milliards de dollars pour des mesures mises en œuvre depuis juin et visant à atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie.

TABLEAU B.15

Impact financier des mesures visant à atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie depuis mars 2020 (en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Nouvelles initiatives de la mise à jour de novembre 2020						
Appuyer davantage les entreprises	—	-69,7	—	—	-69,7	78
Mesures depuis le portrait de juin 2020						
Appuyer davantage les entreprises	—	-55,0	—	—	-55,0	59
Soutenir les services municipaux	—	-1 900,0	—	—	-1 900,0	1 900
Sous-total	—	-1 955,0	—	—	-1 955,0	1 959
Mesures présentées dans le portrait de juin 2020	-70,2	-1 830,5	—	—	-1 900,7	15 869
TOTAL	-70,2	-3 855,2	—	—	-3 925,4	17 905

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

2.2.1 Appuyer davantage les entreprises

Afin d'atténuer l'impact de la pandémie sur les entreprises, le gouvernement a rapidement apporté un soutien financier adapté à la situation des entreprises de certains secteurs.

Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, le gouvernement prévoit des aides additionnelles, soit :

- 60 millions de dollars additionnels pour le secteur touristique afin d'offrir aux entreprises les liquidités nécessaires au maintien d'une offre touristique de qualité;
 - Ces gestes portent à 65 millions de dollars les sommes mises à la disposition du ministère du Tourisme depuis juin dernier.
- 9,7 millions de dollars pour prolonger le crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé pour les employés en congé payé.

Au cours des derniers mois, des appuis financiers additionnels ont été offerts aux entreprises touchées par la situation actuelle, soit :

- une bonification du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) et du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) pour les entreprises visées par un ordre de fermeture dans le contexte de la deuxième vague de la COVID-19;
- une enveloppe de 50 millions de dollars en appui au secteur culturel pour préserver l'offre culturelle dans les salles de spectacle et les théâtres.

TABLEAU B.16

Impact financier des mesures visant à appuyer davantage les entreprises depuis juin 2020

(en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Nouvelles initiatives de la mise à jour de novembre 2020						
Appui au secteur touristique ⁽¹⁾	—	-60,0	—	—	-60,0	68
Prolongation du crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé	—	-9,7	—	—	-9,7	10
Sous-total	—	-69,7	—	—	-69,7	78
Mesures depuis le portrait de juin 2020						
Appui au secteur touristique ⁽²⁾	—	-5,0	—	—	-5,0	9
Bonification du PACTE et du PAUPME ⁽³⁾	—	—	—	—	—	—
Appui au secteur culturel	—	-50,0	—	—	-50,0	50
Sous-total	—	-55,0	—	—	-55,0	59
TOTAL	—	-124,7	—	—	-124,7	136

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les crédits seront versés au ministère du Tourisme.

(2) Une somme de 5 M\$ a été mise à la disposition du ministère du Tourisme en septembre 2020 pour la bonification du programme Passeport Attrails. Cette somme, qui s'ajoute aux 3,7 M\$ qui étaient disponibles au ministère du Tourisme, a porté la bonification du programme à 8,7 M\$.

(3) Les sommes nécessaires à la bonification du PACTE et du PAUPME sont prévues dans l'enveloppe budgétaire annoncée dans le *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*.

❑ **Appui au secteur touristique**

Le secteur touristique est l'un des plus touchés par la pandémie de la COVID-19. La reprise des activités touristiques sera lente, notamment dans les grands centres urbains.

Afin d'aider les entreprises du secteur touristique à traverser la crise et à se préparer en vue de la relance, le gouvernement prévoit une somme de 65 millions de dollars en 2020-2021.

Cette somme servira notamment à :

- soutenir l'hébergement touristique;
- assurer le maintien des actifs stratégiques qui ont été grandement touchés par la pandémie.

Ces initiatives permettront d'offrir aux entreprises touristiques les liquidités nécessaires au maintien d'une offre touristique de qualité.

De plus, le volet tourisme du PACTE est bonifié pour qu'il puisse répondre aux besoins exprimés par les acteurs du milieu, notamment pour élargir la clientèle admissible, allonger la période de remboursement des prêts et bonifier la partie pardonnable du prêt.

Le gouvernement a également procédé, en septembre 2020, à la bonification de 8,7 millions de dollars du programme Passeport Attraités, qui a connu un franc succès auprès des touristes québécois. Grâce à cette somme additionnelle, l'initiative se poursuivra pour stimuler le tourisme d'automne et d'hiver dans toutes les régions du Québec.

Ces nouvelles initiatives présentées dans la mise à jour de l'automne 2020 pour le secteur touristique s'ajoutent au Plan de relance touristique, annoncé en juin 2020 et doté d'une enveloppe de plus de 750 millions de dollars, dans le but d'aider le secteur du tourisme à traverser la crise et à préparer la relance de ses activités.

Les détails des nouvelles initiatives seront dévoilés ultérieurement par la ministre du Tourisme.

❑ **Prolongation du crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé pour les employés en congé payé**

En avril dernier, le gouvernement a instauré un crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé (FSS) à l'égard des employés en congé payé pour les employeurs admissibles à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC).

Ce crédit, en vigueur jusqu'au 21 novembre 2020, apporte aux entreprises québécoises admissibles un appui financier additionnel en compensant l'ensemble des cotisations au FSS liées aux salaires des employés en congé payé.

Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, le gouvernement prolonge le crédit de cotisation des employeurs au FSS jusqu'au 19 décembre 2020.

L'impact financier de cette prolongation est de 9,7 millions de dollars.

❑ **Bonification du PACTE et du PAUPME**

Au début de la pandémie, le gouvernement a déployé le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) et le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) afin de soutenir les entreprises touchées par les répercussions de la COVID-19. Ces programmes totalisent un soutien financier d'une valeur de 2,5 milliards de dollars et de 250 millions de dollars respectivement.

— Le PACTE et le PAUPME offrent aux entreprises admissibles une aide financière sous forme de prêt ou de garantie de prêt.

La deuxième vague de la pandémie a entraîné la mise en place de certaines contraintes sanitaires additionnelles qui ont fait que des entreprises ont dû suspendre leurs activités.

Afin de soutenir financièrement les entreprises visées par un ordre de fermeture publié par la Santé publique, le gouvernement a récemment bonifié le PACTE et le PAUPME.

La mise en place d'un nouveau volet dans ces programmes permet aux entreprises admissibles d'obtenir une aide financière non remboursable pour payer les dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par mois.

— Les dépenses admissibles au nouveau volet de ces programmes sont notamment les taxes municipales et scolaires, les intérêts payés sur les prêts hypothécaires, les assurances et le loyer.

❑ **Appui au secteur culturel**

Afin de préserver l'offre culturelle dans les salles de spectacle et les théâtres, le gouvernement a annoncé, en octobre dernier, une enveloppe de 50 millions de dollars pour soutenir jusqu'au 31 mars 2021 les producteurs et les diffuseurs de spectacles québécois en ces temps particuliers.

— Cette mesure permet de verser aux producteurs et diffuseurs jusqu'à 75 % des revenus de billetterie qui n'auront pu être encaissés en raison des mesures sanitaires.

— Cette enveloppe permet de compenser une partie des pertes subies par les producteurs et diffuseurs de spectacles.

Cette somme s'ajoute au Plan de relance économique du milieu culturel, dévoilé en juin 2020 et doté d'une enveloppe de 400 millions de dollars, visant à stimuler la création artistique, à relancer la production de contenus culturels québécois et à permettre au milieu de s'adapter aux nouvelles façons d'aller à la rencontre du public dans le contexte de la crise actuelle.

2.2.2 Soutenir les services municipaux

La pandémie actuelle de la COVID-19 a eu des répercussions importantes sur les budgets des municipalités et des organismes de transport collectif.

Afin d'assurer le maintien des services à la population, le gouvernement a annoncé une aide financière additionnelle de 1,9 milliard de dollars, ce qui porte l'aide totale à 2,3 milliards de dollars depuis le mois de juin, soit :

- 800 millions de dollars pour les organismes de transport collectif, qui s'ajoutent aux 400 millions de dollars annoncés en juin dernier;
- 800 millions de dollars pour les municipalités;
- 300 millions de dollars qui sont réservés pour répondre à d'éventuels besoins.

Cette aide sera financée en parts égales avec le gouvernement fédéral en vertu de l'Accord Canada-Québec sur la relance sécuritaire.

TABLEAU B.17

Impact financier des mesures visant à soutenir les services municipaux depuis mars 2020 (en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Aide spécifique pour les organismes de transport collectif	—	-1 200,0	—	—	-1 200,0	1 200
Soutien pour toutes les municipalités	—	-800,0	—	—	-800,0	800
Réserve pour d'éventuels besoins	—	-300,0	—	—	-300,0	300
TOTAL	—	-2 300,0	—	—	-2 300,0	2 300

☐ Une aide spécifique pour les organismes de transport collectif

Dans le but de soutenir davantage les services de transport collectif, le gouvernement a annoncé une bonification de 800 millions de dollars, portant ainsi l'aide totale à 1,2 milliard de dollars pour les années 2020 à 2022.

— Rappelons qu'en juin dernier, le gouvernement posait un premier geste pour soutenir les organismes de transport collectif en annonçant une aide d'urgence de 400 millions de dollars.

Ce soutien d'urgence compensera les pertes de revenus des organismes de transport ainsi que les coûts additionnels liés à la pandémie. Le soutien du gouvernement permettra de maintenir ce service essentiel à la population de façon sécuritaire.

☐ Un soutien pour toutes les municipalités du Québec

Le gouvernement a annoncé l'octroi d'une aide financière de 800 millions de dollars aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'en atténuer les impacts sur les finances municipales.

Les municipalités sont confrontées à des pertes de revenus et à des coûts supplémentaires, notamment pour la sécurité publique, les camps de jour et l'adaptation des bâtiments et des équipements municipaux.

Cette aide financière servira ainsi de levier pour les municipalités et leur permettra de maintenir les services à la population tout en évitant des hausses de taxes municipales pour les citoyens et les entreprises.

2.2.3 Mesures présentées dans le portrait de juin 2020 visant à atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie

Afin d'atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie, le gouvernement a agi rapidement et a mis en place plusieurs mesures.

Ces gestes ont permis d'injecter 15,9 milliards de dollars pour :

- soutenir financièrement les entreprises, notamment par :
 - l'entremise du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) et du programme Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises (PAUPME),
 - la contribution financière du gouvernement du Québec à l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC),
 - la mise en place du Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME),
 - le versement accéléré des crédits d'impôt aux entreprises,
 - le report et la réduction de prélèvements fiscaux auprès des entreprises;
- offrir un appui adapté aux secteurs agroalimentaire, culturel, touristique, minier, forestier et du transport aérien;
- soutenir les municipalités en :
 - offrant une aide de 400 millions de dollars aux organismes de transport,
 - reportant les échéances de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec.

Les mesures présentées dans le portrait de juin totalisent des investissements de 1,9 milliard de dollars de la part du gouvernement pour soutenir l'économie.

Principales mesures mises en place par le gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral a annoncé plusieurs mesures qui s'ajoutent aux mesures québécoises visant à aider les particuliers, les travailleurs et les entreprises.

Pour soutenir les particuliers durant cette crise sanitaire, le gouvernement fédéral a notamment annoncé :

- la Prestation canadienne d'urgence (PCU), qui permettait d'offrir une prestation de 2 000 \$ pour quatre semaines, et ce, pour un maximum de 28 semaines. Cette prestation a pris fin le 3 octobre 2020 et elle a été remplacée par le régime d'assurance-emploi simplifié et la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE);
- une simplification du régime d'assurance-emploi qui donne accès, après 120 heures d'emploi assurable, à des prestations minimales de 500 \$ par semaine¹;
- trois nouvelles prestations d'un montant hebdomadaire de 500 \$, soit la PCRE, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) et la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA);
- le versement de 300 \$ par enfant au moyen de l'Allocation canadienne pour enfants;
- le report de la date de production de la déclaration de revenus au 1^{er} juin 2020 et de la date de paiement de tout solde dû au 30 septembre 2020;
- la Prestation canadienne d'urgence pour étudiants de 1 250 \$ par mois ainsi qu'un montant additionnel de 750 \$ par mois pour les étudiants handicapés ou pour ceux ayant une personne à charge;
- un montant pouvant atteindre 500 \$ pour les aînés bénéficiant de la pension de la Sécurité de la vieillesse.

Pour appuyer les entreprises, le gouvernement fédéral a notamment mis en place :

- la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), qui permet aux employeurs ayant subi une baisse de revenu de bénéficier jusqu'au 19 décembre 2020 d'une subvention pouvant atteindre 65 % des salaires versés et que le gouvernement fédéral s'est engagé à prolonger jusqu'en juin 2021;
- des mesures de crédits aux entreprises, dont le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), le Programme de crédit aux entreprises (PCE) et le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE);
- l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), offerte aux petites entreprises en collaboration avec les provinces canadiennes, qui sera remplacée par la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer;
- le report de prélèvements fiscaux;
- un appui particulier à certains secteurs, dont ceux de la culture, de l'agriculture, des pêches et du tourisme.

De plus, le gouvernement fédéral et la Banque du Canada ont posé plusieurs gestes visant à assurer la stabilité du marché financier canadien.

¹ Le gouvernement fédéral a également annoncé un gel des taux de cotisation à l'assurance-emploi en 2021 et en 2022.

3. RELANCER L'ÉCONOMIE

Avant d'agir pour relancer l'économie, le gouvernement devait d'abord concentrer ses efforts sur le contrôle de la crise sanitaire.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement a mis en place un ensemble de mesures visant à gérer la crise sanitaire ainsi qu'à soutenir les Québécois et notre économie.

Il est maintenant important de prévoir les premières actions qui permettront d'accélérer la relance économique et d'améliorer les perspectives économiques du Québec.

En mai dernier, le gouvernement a annoncé le devancement de plusieurs investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030.

Pour accélérer la relance de l'économie, le gouvernement pose des gestes additionnels en prévoyant, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2020, de nouvelles actions concrètes pour :

- favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail;
- stimuler la croissance économique, notamment en bonifiant le Plan pour une économie verte 2030;
- encourager la production québécoise et l'achat local.

D'un coût de 1,5 milliard de dollars, ces gestes additionnels portent à 5,1 milliards de dollars les sommes injectées visant à relancer l'économie québécoise.

TABLEAU B.18

Impact financier des mesures visant à relancer l'économie depuis mars 2020
(en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Mesure présentée dans le portrait de juin 2020						
Accélérer les investissements en infrastructures ^{(1),(2)}	—	-73,0	-145,0	-145,0	-363,0	2 901
Nouvelles initiatives de la mise à jour de novembre 2020						
Favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail	—	-283,6	-175,4	—	-459,0	459
Stimuler la croissance économique ⁽³⁾	—	-163,0	-502,5	-111,5	-777,0	1 396
Encourager la production québécoise et l'achat local	—	-75,0	-155,0	-17,2	-247,2	367
Sous-total	—	-521,6	-832,9	-128,7	-1 483,2	2 222
TOTAL	—	-594,6	-977,9	-273,7	-1 846,2	5 123

(1) Mesure présentée dans le *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*.

(2) Il s'agit de l'impact sur les dépenses de portefeuilles.

(3) Ces sommes incluent un montant de 300 M\$ pour la bonification du Plan pour une économie verte 2030.

3.1 Accélérer les investissements en infrastructures

Au printemps dernier, le gouvernement a annoncé le devancement de plusieurs investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 dans le but d'accélérer la relance économique du Québec.

Pour 2020-2021, ce plan prévoit dorénavant des investissements allant jusqu'à 13,9 milliards de dollars, plutôt que les 11,0 milliards de dollars initialement prévus.

— Il s'agit de près de 3 milliards de dollars de plus, disponibles dès l'année financière en cours et qui auront un effet positif de 0,3 % sur le PIB réel du Québec.

Ces investissements permettront la réalisation de plusieurs projets d'infrastructure, principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et des transports routiers et collectifs. Ils auront des effets positifs sur l'économie et l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Par ailleurs, en septembre dernier, le gouvernement a déposé le projet de loi n° 66, intitulé Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, qui vise à alléger des procédures, sans réduire ou modifier les normes existantes, afin de démarrer plus rapidement les travaux d'importants projets d'infrastructure, qui viendront renforcer l'économie.

TABLEAU B.19

Impact financier des mesures visant à accélérer les investissements en infrastructures (en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Devancement du PQI de 2,9 G\$ en 2020-2021 ⁽¹⁾	—	-73,0	-145,0	-145,0	-363,0	2 901

(1) Il s'agit de l'impact sur les dépenses de portefeuilles, et non la valeur des investissements en infrastructures.

Projet de loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure

Le projet de loi n° 66, intitulé Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, vise à alléger des procédures, sans réduire ou modifier les normes existantes, afin de démarrer plus rapidement les travaux d'importants projets d'infrastructure, notamment des écoles, des maisons des aînés, des hôpitaux ainsi que des infrastructures routières et de transport collectif.

- Il cible des mesures d'accélération bien définies, circonscrites et temporaires visant l'expropriation, le domaine de l'État, l'environnement ainsi que l'aménagement et l'urbanisme, par exemple une procédure d'expropriation allégée.

Pour garantir l'intégrité des processus d'octroi de contrats, il confère par ailleurs à l'Autorité des marchés publics un rôle de surveillance accru concernant les contrats et sous-contrats publics qui découlent de ces projets.

3.2 Favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail

La pandémie de la COVID-19 a eu des répercussions significatives sur le marché du travail québécois où, simultanément, certains secteurs doivent encore composer avec une rareté de main-d'œuvre et d'autres subissent une hausse marquée du nombre de personnes cherchant activement du travail.

Dans le cadre de la mise à jour de novembre 2020, le gouvernement prévoit des montants additionnels de 459 millions de dollars sur deux ans pour :

- soutenir la formation et la requalification de la main-d'œuvre afin de favoriser la relance des activités économiques;
- accroître la participation au marché du travail par la diplomation.

TABLEAU B.20

Impact financier des mesures visant à favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail (en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Soutenir la formation et la requalification de la main-d'œuvre	—	-246,9	-112,1	—	-359,0	359
Accroître la participation au marché du travail par la diplomation	—	-36,7	-63,3	—	-100,0	100
TOTAL	—	-283,6	-175,4	—	-459,0	459

☐ Soutenir la formation et la requalification de la main-d'œuvre

Plusieurs entreprises actives dans différents secteurs de l'économie ont été contraintes de ralentir leurs activités, faute d'une disponibilité de main-d'œuvre qualifiée.

Afin de permettre aux entreprises de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée pour la relance de leurs activités, le gouvernement prévoit, dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, 359 millions de dollars sur deux ans pour soutenir la formation de la main-d'œuvre.

TABLEAU B.21

Impact financier des mesures visant à soutenir la formation et la requalification de la main-d'œuvre (en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Mettre en place des initiatives visant la requalification et le rehaussement des compétences de la main-d'œuvre	—	-90,1	-24,5	—	-114,6	115
Faciliter la requalification des chômeurs ⁽¹⁾	—	-13,0	-13,0	—	-26,0	26
Favoriser la formation dans des secteurs stratégiques pour la relance ^{(2),(3)}	—	-13,2	-51,9	—	-65,1	65
Offrir un soutien particulier aux personnes handicapées	—	-62,0	-15,0	—	-77,0	77
Financer d'autres initiatives prioritaires ⁽⁴⁾	—	-68,6	-7,7	—	-76,3	76
TOTAL	—	-246,9	-112,1	—	-359,0	359

Note : De la somme totale de 359,0 M\$, un montant de 303,2 M\$ provient du Fonds de développement du marché du travail.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

(2) Des crédits de 1,4 M\$ seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

(3) Des crédits de 7,7 M\$ seront versés au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

(4) Des crédits de 20,7 M\$ seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

■ **Mettre en place des initiatives visant la requalification et le rehaussement des compétences de la main-d'œuvre**

Afin de favoriser le retour au travail des Québécois et l'intégration des personnes sous-représentées sur le marché du travail, le gouvernement prévoit la mise en place d'initiatives totalisant 114,6 millions de dollars permettant la requalification et le rehaussement des compétences de la main-d'œuvre.

Ces initiatives permettront notamment :

- la requalification des personnes ou le rehaussement de leurs compétences;
- l'achat de formation dans les secteurs en demande et répondant aux besoins des entreprises.

Les détails de ces initiatives seront annoncés dans les prochaines semaines par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

■ **Faciliter la requalification des chômeurs**

Plusieurs chômeurs provenant de secteurs d'activité actuellement aux prises avec des surplus de main-d'œuvre pourraient se réorienter vers des domaines en rareté de main-d'œuvre.

- Dans plusieurs cas, les formations offertes pour y arriver peuvent s'étaler sur plusieurs mois, voire des années.

Le gouvernement prévoit 26 millions de dollars pour soutenir les établissements d'enseignement professionnel, technique et universitaire.

- Ces sommes permettront à ces établissements d'offrir des formations professionnelles, techniques et universitaires de courte durée destinées à la réinsertion rapide de chômeurs sur le marché du travail.

■ Favoriser la formation dans des secteurs stratégiques pour la relance

Certains secteurs, qui faisaient déjà face à une pénurie de main-d'œuvre, ont été particulièrement frappés par les effets de la pandémie de la COVID-19, que ce soit par une hausse marquée des services devant être offerts pour répondre aux besoins de la population ou par un ralentissement considérable des activités des entreprises.

Pour rééquilibrer la situation, le gouvernement prévoit 65,1 millions de dollars sur deux ans afin de soutenir différentes initiatives dans des secteurs stratégiques pour la relance visant :

- le secteur de la santé;
 - Les sommes serviront à développer des solutions régionales pour pallier la pénurie de main-d'œuvre en santé et services sociaux, plus précisément pour les postes de préposés aux bénéficiaires et de préposés dans les résidences privées pour aînés.
- le secteur de la construction;
 - Les sommes permettront notamment d'adapter l'offre de formation des programmes d'études professionnelles aux besoins régionaux et de favoriser l'intégration des personnes issues de groupes sous-représentés.
- le secteur des technologies de l'information et du cinéma.
 - Les sommes permettront notamment aux établissements d'enseignement de concevoir de nouveaux projets d'apprentissage en entreprise et de favoriser l'adéquation entre les compétences des travailleurs et celles demandées par les entreprises.

■ Offrir un soutien particulier aux personnes handicapées

Le gouvernement prévoit 77 millions de dollars pour offrir un soutien psychosocial accru aux personnes handicapées affectées par la COVID-19 qui sont en emploi, aux études ou en recherche d'emploi.

Les détails de ces initiatives seront annoncés dans les prochaines semaines par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

■ Financer d'autres initiatives prioritaires

Le gouvernement prévoit, dans le cadre de la mise à jour de novembre 2020, 76,3 millions de dollars sur deux ans pour le financement de différentes initiatives qui soutiendront les entreprises et travailleurs québécois.

Ce financement permettra notamment à la Commission des partenaires du marché du travail de lancer des appels à solutions visant à intégrer en emploi davantage les clientèles cibles, particulièrement touchées par la pandémie.

Les détails de ces initiatives seront annoncés dans les prochaines semaines par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

☐ Accroître la participation au marché du travail par la diplomation

La pandémie actuelle a entraîné plusieurs changements majeurs liés à l'activité économique et au marché du travail. En particulier, les secteurs de la construction et de la santé doivent composer avec des pénuries importantes de main-d'œuvre, qui ne font que s'amplifier en contexte de pandémie.

Il est essentiel que les établissements d'enseignement s'adaptent pour aider à rééquilibrer le marché du travail et contribuer à une relance durable de l'économie. Des moyens concrets devront être mis en place pour maximiser le retour en emploi du plus grand nombre de personnes par la qualification, la requalification et le rehaussement des compétences.

Dans le cadre de la mise à jour de novembre 2020, le gouvernement prévoit des montants additionnels de 100 millions de dollars sur deux ans pour :

- soutenir la diplomation à la formation professionnelle;
- favoriser l'accès et la diplomation au collégial.

TABLEAU B.22

Impact financier des mesures visant à accroître la participation au marché du travail par la diplomation (en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Soutenir la diplomation à la formation professionnelle	—	-20,0	-55,0	—	-75,0	75
Favoriser l'accès et la diplomation au collégial	—	-16,7	-8,3	—	-25,0	25
TOTAL	—	-36,7	-63,3	—	-100,0	100

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

■ Soutenir la diplomation à la formation professionnelle

Des changements sans précédent bouleversent plusieurs secteurs de l'économie québécoise. Si des ralentissements inédits frappent certains d'entre eux, d'autres secteurs qui étaient aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre voient le phénomène s'amplifier.

Afin de rééquilibrer le marché du travail, le gouvernement prévoit un montant de 75 millions de dollars sur deux ans dans les centres de services scolaires afin qu'ils développent des moyens concrets à mettre en place pour maximiser le retour en emploi d'un plus grand nombre de personnes par la qualification, la requalification et le rehaussement des compétences.

■ Favoriser l'accès et la diplomation au collégial

Des changements importants en ce qui a trait à la fréquentation scolaire ont été observés chez les étudiants dans les derniers mois. La tenue de plusieurs cours en ligne entraîne une baisse d'intérêt et de motivation chez plusieurs d'entre eux.

Pour appuyer les établissements dans la mise en place de mécanismes compensatoires visant à soutenir l'accès et la diplomation au collégial, comme du tutorat et des services entre pairs, un montant de 25 millions de dollars sur deux ans est prévu.

Ce montant sera également destiné aux enseignants pour maintenir leur mobilisation et leur engagement dans le contexte de la pandémie. Il permettra notamment l'embauche ponctuelle d'enseignants ou de personnels supplémentaires, le soutien psychologique des enseignants, le soutien scolaire et l'achat de services et de matériel.

3.3 Stimuler la croissance économique

Afin d'accélérer les projets d'investissement des entreprises et d'appuyer des initiatives innovantes qui permettront de stimuler leur croissance et la relance de l'économie, le gouvernement prévoit 777 millions de dollars pour :

- encourager l'investissement;
- appuyer la recherche et l'innovation;
- soutenir le développement économique des régions.

TABLEAU B.23

Impact financier des mesures visant à stimuler la croissance économique (en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total	
Encourager l'investissement	—	-59,0	-407,0	-100,0	-566,0	1 177
Appuyer la recherche et l'innovation	—	-74,0	-78,5	5,0	-147,5	155
Soutenir le développement économique des régions	—	-30,0	-17,0	-16,5	-63,5	64
TOTAL	—	-163,0	-502,5	-111,5	-777,0	1 396

□ Encourager l'investissement

La pandémie de la COVID-19 a eu pour effet de limiter les capacités des entreprises à réaliser des investissements nécessaires à leur croissance. En effet, celles-ci doivent composer avec un niveau élevé d'incertitude et un accès plus difficile au financement.

Afin d'appuyer les entreprises dans leurs projets d'investissement, le gouvernement prévoit un montant de 566 millions de dollars sur deux ans dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020.

TABLEAU B.24

Impact financier des mesures visant à encourager l'investissement (en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Bonifier le Plan pour une économie verte 2030 ⁽¹⁾	—	—	-200,0	-100,0	-300,0	300
Mener une offensive pour la numérisation des entreprises ⁽²⁾	—	-20,0	-80,0	—	-100,0	150
Mettre en place des fonds d'investissement ^{(3),(4)}	—	—	—	—	—	400
Déployer des mesures adaptées à certains secteurs stratégiques ^{(2),(5)}	—	-39,0	-127,0	—	-166,0	327
TOTAL	—	-59,0	-407,0	-100,0	-566,0	1 177

(1) Les sommes requises proviendront du Fonds vert.

(2) Des crédits de 266 M\$ seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(3) Cette mesure ne présente aucun impact financier puisqu'il s'agit de placements avec espérance de rendement.

(4) Pour les nouvelles mesures annoncées dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, les sommes nécessaires seront rendues disponibles par l'entremise d'une avance du ministre des Finances au Fonds du développement économique.

(5) Concernant l'enveloppe de 125 M\$ visant à contribuer à la capitalisation des entreprises de ces secteurs stratégiques, cette mesure ne présente aucun impact financier puisqu'il s'agit de placements avec espérance de rendement.

■ **Bonifier le Plan pour une économie verte 2030**

Dans le budget 2020-2021, en mars dernier, le gouvernement du Québec avait présenté les grandes lignes du plan de mise en œuvre en matière d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, lequel impliquait des investissements de plus de 6,2 milliards de dollars.

Le Plan pour une économie verte 2030 contribuera à une relance économique verte, notamment avec l'ajout de 300 millions de dollars dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020.

Ainsi, compte tenu également de l'augmentation des revenus de la bourse du carbone prévus d'ici 2025-2026, les investissements en regard du premier plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 totaliseront 6,7 milliards de dollars.

D'ici la fin de l'année 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dévoilera son Plan pour une économie verte 2030. Ce plan, élaboré à partir des consultations de la société civile et de plusieurs experts, permettra de guider le Québec durant la prochaine décennie dans sa transition vers une économie plus sobre en carbone, d'électrifier l'économie, de favoriser l'investissement, de concevoir de nouvelles activités et de créer de la richesse, tout en renforçant la résilience du Québec face aux changements climatiques.

Par la même occasion, le gouvernement rendra public son Plan de mise en œuvre 2021-2026, qui présentera les actions et les mesures que le gouvernement mettra en place pour y parvenir.

Le Plan pour une économie verte 2030 constituera un premier pas d'envergure vers l'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % des émissions de GES sous le niveau de 1990 et la maximisation de ces réductions sur le territoire du Québec.

■ Mener une offensive pour la numérisation des entreprises

Au cours des derniers mois, la pandémie de la COVID-19 a mis en évidence le besoin des entreprises d'augmenter leurs efforts dans la numérisation de leurs activités.

Dans le but de soutenir la numérisation des PME québécoises, le gouvernement prévoit 100 millions de dollars sur deux ans pour :

- encourager les entreprises à se tourner vers le mode numérique et leur offrir des services-conseils;
- permettre à plus d'entreprises d'élaborer un plan numérique et un plan de mise en œuvre de projets numériques;
- aider financièrement les entreprises dans la réalisation de leurs projets numériques.

Les détails de cette initiative seront présentés ultérieurement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

■ Mettre en place des fonds d'investissement

Dans le but de soutenir les entreprises dans leur croissance et dans la relance de leurs activités, le gouvernement prévoit, dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, une enveloppe de 300 millions de dollars pour la mise en place de nouveaux fonds d'investissement.

- Cette enveloppe s'ajoute à celle de 100 millions de dollars rendue disponible pour la mise en place du Fonds croissance PME Banque Nationale.

Ces nouveaux fonds, qui seront mis en place avec des partenaires des secteurs privé et institutionnel, auront notamment pour objectif d'investir dans des entreprises ayant besoin d'appui financier dans leur relance pour leur permettre de faciliter leur accès aux capitaux ou pour favoriser leur restructuration.

Les détails de cette initiative seront présentés ultérieurement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

Fonds croissance PME Banque Nationale

Le 13 juillet 2020, le gouvernement du Québec a annoncé la création du Fonds croissance PME Banque Nationale, afin de soutenir la relance économique à la suite de la pandémie de la COVID-19 et d'appuyer la transformation numérique des PME.

Ce fonds a comme objectif d'assurer la pérennité et le développement à court et à moyen terme des PME prometteuses et performantes dans le cadre de la transition post-pandémie. Il vise également à permettre aux PME de réaliser des projets locaux ou internationaux concernant la relève, la croissance et l'acquisition d'entreprises de même que la transformation numérique.

Ce fonds sera doté d'une capitalisation maximale de 200 millions de dollars. Le gouvernement, par l'intermédiaire d'Investissement Québec, y investira un montant maximal de 100 millions de dollars, à parts égales avec la Banque Nationale et des investisseurs privés.

■ Déployer des mesures adaptées à certains secteurs stratégiques

Afin d'appuyer la relance de l'économie, le gouvernement met en place des mesures supplémentaires pour soutenir certains secteurs clés touchés par la conjoncture et présentant des occasions de développement importantes, soit les secteurs de l'aérospatiale, de l'aluminium et des sciences de la vie.

Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, le gouvernement prévoit 166 millions de dollars sur deux ans pour mettre en place des mesures visant à accélérer la reprise des activités des entreprises actives dans ces secteurs stratégiques.

De plus, une enveloppe de 125 millions de dollars permettra notamment de contribuer à la capitalisation des entreprises de ces secteurs.

Les détails de ces initiatives seront présentés prochainement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

□ Appuyer la recherche et l'innovation

Plusieurs entreprises ont été contraintes d'annuler ou de reporter des projets innovants en raison des effets causés par la pandémie de la COVID-19 sur leurs liquidités.

Afin de soutenir les entreprises québécoises dans la réalisation de leurs projets d'innovation, le gouvernement prévoit, dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, 147,5 millions de dollars sur deux ans pour appuyer la recherche et l'innovation.

TABLEAU B.25

Impact financier des mesures visant à appuyer la recherche et l'innovation (en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Augmenter les sommes à la disposition des Fonds de recherche du Québec ⁽¹⁾	—	-10,0	-40,0	—	-50,0	50
Investir dans les infrastructures de recherche et dans les projets d'innovation des entreprises ⁽¹⁾	—	-10,0	-40,0	—	-50,0	50
Accélérer la croissance des PME innovantes par un meilleur accompagnement ⁽¹⁾	—	-30,0	—	—	-30,0	30
Appuyer l'innovation des entreprises forestières ⁽²⁾	—	-24,0	1,5	5,0	-17,5	25
TOTAL	—	-74,0	-78,5	5,0	-147,5	155

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(2) Des crédits de 25 M\$ seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, soit 23 M\$ en 2020-2021 pour le Programme Innovation Bois et 1 M\$ annuellement en 2020-2021 et en 2021-2022 à l'organisme de recherche FPInnovations. Des sommes de 2,5 M\$ en 2021-2022 et de 5 M\$ en 2022-2023 seront par ailleurs dégagées au cadre financier.

■ **Augmenter les sommes à la disposition des Fonds de recherche du Québec**

Le contexte actuel est favorable aux réinvestissements en recherche pour appuyer la relance économique.

Pour soutenir la recherche, le gouvernement bonifie sa contribution aux trois Fonds de recherche du Québec, soit le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, le Fonds de recherche du Québec – Santé et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture.

Pour permettre une meilleure rétention des chercheurs et augmenter la collaboration entre les milieux collégial et universitaire et l'industrie, le gouvernement prévoit un montant de 50 millions de dollars sur deux ans dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020.

■ **Investir dans les infrastructures de recherche et dans les projets d'innovation des entreprises**

Afin de contribuer à la relance de l'économie québécoise, le gouvernement entend bonifier son appui à l'innovation dans les établissements de recherche ainsi que dans les entreprises.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit, dans la mise à jour de l'automne 2020, 50 millions de dollars pour augmenter les investissements dans les infrastructures de recherche et d'innovation ainsi que pour aider davantage les projets d'innovation des entreprises.

Ces investissements visent notamment à moderniser les établissements publics de recherche par l'acquisition d'équipements et à appuyer les entreprises lors des différentes étapes de leur projet d'innovation.

■ **Accélérer la croissance des PME innovantes par un meilleur accompagnement**

Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, le gouvernement prévoit favoriser l'accélération de la croissance des PME en leur permettant d'avoir accès à un meilleur accompagnement. Une enveloppe de 30 millions de dollars en 2020-2021 est prévue à cette fin.

Des aides financières seront octroyées aux organismes spécialisés Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec et Inno-centre afin qu'ils puissent offrir l'accompagnement nécessaire aux entreprises pour leur croissance.

Les détails de cette initiative seront présentés ultérieurement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

■ Appuyer l'innovation des entreprises forestières

Les baisses de liquidités des entreprises forestières causées par la pandémie de la COVID-19 ont retardé plusieurs projets innovants dans différentes régions du Québec, dont plusieurs projets financés par le Programme Innovation Bois du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

- Ce programme a pour objectif de soutenir financièrement des projets innovants issus de tous les secteurs de l'industrie des produits forestiers. Il contribue à la compétitivité du secteur et favorise le développement régional.

Pour permettre aux entreprises du secteur de disposer de plus de liquidités et d'accélérer les investissements, le gouvernement prévoit, dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, 23 millions de dollars en 2020-2021 pour bonifier l'enveloppe du programme dans le but de permettre le financement d'un plus grand nombre de projets.

- En devançant l'équivalent de 7,5 millions de dollars de l'enveloppe initialement prévue au programme pour les années 2021-2022 et 2022-2023, le gouvernement permettra ainsi d'accélérer la réalisation de projets innovants proposés par les entreprises.

Par ailleurs, le gouvernement annonce un soutien financier de 2 millions de dollars, soit 1 million de dollars annuellement en 2020-2021 et en 2021-2022, à l'organisme de recherche FPInnovations pour lui permettre de contribuer au développement de solutions innovantes pour le secteur forestier.

- Ce soutien financier permettra d'accélérer le développement de projets ayant un potentiel de réalisation élevé à court terme.

☐ Soutenir le développement économique des régions

La situation actuelle met en lumière l'importance de soutenir le développement économique des régions et la compétitivité des entreprises y étant établies.

Dans l'objectif de stimuler l'économie des régions, le gouvernement prévoit 63,5 millions de dollars pour :

- appuyer l'économie sociale partout en région;
- soutenir financièrement les projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel pour desservir les secteurs industriel et agricole;
- mettre en valeur le territoire public par la remise en état de sablières et de gravières;
- appuyer la Gaspésie et les régions maritimes du Québec.

TABLEAU B.26

Impact financier des mesures visant à soutenir le développement économique des régions (en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Appuyer l'économie sociale partout en région ⁽¹⁾	—	-5,0	-10,0	—	-15,0	15
Soutenir financièrement les projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel	—	-25,0	—	—	-25,0	25
Mettre en valeur le territoire public	—	—	-5,0	-5,0	-10,0	10
Appuyer la Gaspésie et les régions maritimes du Québec	—	—	-2,0	-11,5	-13,5	14
TOTAL	—	-30,0	-17,0	-16,5	-63,5	64

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

■ Appuyer l'économie sociale partout en région

L'économie sociale a un rôle important dans la cohésion de nos communautés. Le soutien aux organismes et aux entreprises qui la composent contribue à la relance de l'économie et au bien-être de la population en ce temps de pandémie.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, 15 millions de dollars sur deux ans pour appuyer l'économie sociale partout en région.

— Ces sommes s'ajoutent à l'enveloppe budgétaire de 72 millions de dollars allouée dans le budget 2020-2021 en faveur de l'économie sociale.

Cette bonification permettra notamment d'améliorer l'accompagnement technique des entreprises d'économie sociale en plus d'appuyer des projets visant l'augmentation du bien-être de la population.

■ Soutenir financièrement les projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel pour desservir les secteurs industriel et agricole

L'approvisionnement en gaz naturel compte parmi les conditions susceptibles de favoriser l'implantation, la rétention et la compétitivité des entreprises en région.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit, dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, 25 millions de dollars en 2020-2021 pour soutenir de nouveaux projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel ayant pour but de desservir les secteurs industriel et agricole en région.

■ Mettre en valeur le territoire public par la remise en état de sablières et de gravières

Certaines sablières et gravières inactives sont présentes sur le territoire public québécois. Leur réaménagement et leur réhabilitation, qui sont sous la responsabilité de l'État, permettront de rendre ces endroits accessibles au public et entraîneront des retombées économiques pour plusieurs municipalités régionales de comté.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, 10 millions de dollars sur deux ans pour accélérer la mise en valeur d'anciennes sablières et gravières en territoire public.

■ Appuyer la Gaspésie et les régions maritimes du Québec

La Gaspésie et les régions maritimes représentent un terreau fertile pour l'émergence et la croissance d'entrepreneurs locaux et ont un potentiel de développement économique important pour tout le Québec.

Cependant, les entreprises des régions maritimes, particulièrement en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, sont confrontées à des défis importants, dont l'éloignement des grands centres urbains et des perspectives démographiques négatives.

Afin de soutenir le développement économique et la relance des régions maritimes, le gouvernement prévoit, dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, la prolongation de cinq ans du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

En plus de soutenir la création et le maintien d'emplois des entreprises de ces régions, cet appui favorisera les projets de relance, de diversification ou de développement qui soutiendront la croissance de leurs activités.

— La prolongation de cinq ans du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec entraînera, à terme, un impact financier d'environ 25 millions de dollars annuellement.

TABLEAU B.27

Principaux paramètres du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec

Secteurs d'activité admissibles	Territoires admissibles			Taux et plafonds de l'aide
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Côte-Nord	Bas-Saint-Laurent	
Activités manufacturières				
– Produits de la mer	Oui	Oui	MRC de La Matanie ⁽¹⁾	
– Fabrication d'éoliennes ou production d'énergie éolienne	Oui	Non	MRC de La Matanie ⁽¹⁾	– 15 % des salaires admissibles versés
– Produits faits à partir de la tourbe ou de l'ardoise	Oui	Oui	Oui	– Plafond d'aide par emploi de 12 500 \$
– Autres activités manufacturières	Oui	Non	Non	
Mariculture et biotechnologie marine	Oui	Oui	Oui	– 30 % des salaires admissibles versés
Récréotourisme	Îles-de-la-Madeleine ⁽²⁾	Non	Non	– Plafond d'aide par emploi de 25 000 \$

(1) Seule la MRC de La Matanie est admissible.

(2) Seule la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est admissible.

3.4 Encourager la production québécoise et l'achat local

La pandémie a mis en lumière l'importance de favoriser l'achat local. L'achat local permet notamment d'appuyer les entreprises et les entrepreneurs québécois ainsi que de contribuer à la vitalité économique des régions et à la lutte contre les changements climatiques.

Afin de poursuivre les efforts déployés pour favoriser l'achat local, le gouvernement prévoit plus de 247 millions de dollars pour :

- accroître l'autonomie alimentaire et appuyer l'industrie serricole;
- développer des chaînes d'approvisionnement locales;
- appuyer la relance des centres-villes.

TABLEAU B.28

Impact financier des mesures pour encourager la production québécoise et l'achat local

(en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Accroître l'autonomie alimentaire et appuyer l'industrie serricole ⁽¹⁾	—	-40,0	-100,0	-17,2	-157,2	157
Développer des chaînes d'approvisionnement locales ⁽²⁾	—	-10,0	-30,0	—	-40,0	160
Appuyer la relance des centres-villes ⁽²⁾	—	-25,0	-25,0	—	-50,0	50
TOTAL	—	-75,0	-155,0	-17,2	-247,2	367

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

❑ **Accroître l'autonomie alimentaire et appuyer l'industrie serricole**

Le Québec peut compter sur un écosystème agroalimentaire riche. Depuis 2018, le gouvernement a exprimé sa volonté de favoriser l'autonomie alimentaire et d'appuyer la production agroalimentaire québécoise.

— À cet égard, il a récemment annoncé la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois, dont l'objectif est d'augmenter de façon considérable la part d'aliments produits au Québec achetés par nos institutions publiques.

La pandémie en cours a rappelé la pertinence et l'importance pour le Québec de pouvoir s'approvisionner en aliments produits et transformés ici.

Ainsi, le gouvernement prévoit 157,2 millions de dollars sur trois ans pour déployer de nouveaux efforts visant à accroître l'autonomie alimentaire.

À cette fin, les mesures qui seront mises de l'avant interviendront sur trois fronts, soit :

- la promotion des aliments produits et transformés au Québec;
- la croissance de la production locale et de la productivité des entreprises;
- la bonification de l'offre alimentaire québécoise, notamment en apportant un appui particulier à l'industrie serricole.

Les détails de ces mesures seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

❑ **Développer des chaînes d'approvisionnement locales**

Certains problèmes d'approvisionnement causés par le contexte de la pandémie de la COVID-19 ont mis en évidence le besoin pour les entreprises du Québec de renforcer et d'augmenter la fiabilité de leurs chaînes d'approvisionnement.

Dans le but d'augmenter la proportion de biens produits au Québec dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises québécoises, le gouvernement prévoit, dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, 40 millions de dollars sur deux ans.

Pour ce faire, le gouvernement appuiera financièrement certains projets d'entreprises afin de favoriser leur approvisionnement auprès de fournisseurs québécois.

Les détails de cette initiative seront présentés ultérieurement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

❑ Appuyer la relance des centres-villes

Les répercussions économiques de la pandémie de la COVID-19 et des mesures de confinement ont touché durement les centres-villes des grandes villes du Québec.

Pour encourager les citoyens à revenir dans les centres-villes lorsque les règles de la Santé publique le permettront et pour soutenir les commerçants et les hôteliers, le gouvernement prévoit, dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, 50 millions de dollars sur deux ans.

— Ces sommes seront complémentaires aux efforts du ministère du Tourisme pour appuyer les grands centres urbains, dont les activités touristiques ont été touchées par la pandémie.

Les détails de cette initiative seront présentés ultérieurement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

ANNEXE : DES INITIATIVES POUR RÉPONDRE À LA CRISE SANITAIRE PARTOUT AU CANADA

Le gouvernement fédéral ainsi que toutes les provinces canadiennes ont annoncé des initiatives pour répondre à la crise sanitaire.

— De manière générale, ces initiatives visent à bonifier le financement du secteur de la santé, à soutenir les citoyens et les entreprises et à relancer l'économie.

Le Québec a injecté des sommes équivalant à 8,0 % de son économie pour mettre en place des mesures de soutien et de relance, soit 35,2 milliards de dollars, ce qui en fait la province ayant le plus investi dans son économie parmi celles qui ont publié ces données en date du 22 octobre.

— Les interventions directes³ réalisées par le Québec totalisent 21,1 milliards de dollars, ce qui le classe comme la province offrant le plus grand soutien direct.

— L'impact financier des mesures au Québec totalise 12,7 milliards de dollars, soit 2,9 % du PIB.

TABLEAU B.29

Sommes injectées dans l'économie en réponse à la crise sanitaire (en milliards de dollars, sauf indication contraire)

	Interventions directes	En % du PIB	Sommes injectées dans l'économie	En % du PIB
Fédéral ⁽¹⁾	318,4	14,8	403,4	18,7
Québec⁽²⁾	21,1	4,8	35,2	8,0
Colombie-Britannique	9,6	3,4	15,8	5,5
Alberta	9,9	3,3	15,2	5,1
Saskatchewan	2,7	3,6	3,4	4,5
Île-du-Prince-Édouard	0,2	2,8	0,3	4,2
Ontario	18,7	2,2	30,0	3,6
Manitoba	2,1	2,9	2,2	3,0
Nouvelle-Écosse	nd	nd	nd	nd
Nouveau-Brunswick	nd	nd	nd	nd
Terre-Neuve-et-Labrador	nd	nd	nd	nd

(1) Les sommes excluent des interventions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et du Bureau du surintendant des institutions financières.

(2) Les montants couvrent la période de 2019-2020 à 2022-2023.

Source : Calculs du ministère des Finances du Québec basés sur les documents publiés des provinces.

³ Les interventions directes regroupent les dépenses de soutien, les investissements dans les infrastructures et les prêts aux particuliers et aux entreprises. Les sommes injectées dans l'économie comprennent ces interventions directes et les différentes mesures de report de sommes dues.

TABLEAU B.30

Impact financier des initiatives en réponse à la crise sanitaire depuis mars 2020

(en milliards de dollars, sauf indication contraire)

	Impact financier	En % du PIB
Fédéral ⁽¹⁾	231,9	10,7
Colombie-Britannique	9,6	3,4
Québec⁽²⁾	12,7	2,9
Alberta	7,6	2,5
Ontario	18,7	2,2
Manitoba	1,2	1,6
Saskatchewan	1,1	1,4
Île-du-Prince-Édouard	0,1	1,4
Nouvelle-Écosse	nd	nd
Nouveau-Brunswick	nd	nd
Terre-Neuve-et-Labrador	nd	nd

(1) Les sommes excluent des interventions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et du Bureau du surintendant des institutions financières.

(2) Les montants couvrent la période de 2019-2020 à 2022-2023.

Source : Calculs du ministère des Finances du Québec basés sur les documents publiés des provinces.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU B.31

Impact financier des initiatives pour gérer la crise et relancer l'économie depuis mars 2020

(en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Portrait de juin 2020						
Renforcer notre système de santé	-165,8	-3 522,4	—	—	-3 688,2	3 688
Soutenir les Québécois et notre économie	-141,0	-2 439,7	-189,5	-137,1	-2 907,3	21 506
Relancer l'économie	—	-73,0	-145,0	-145,0	-363,0	2 901
Sous-total	-306,8	-6 035,1	-334,5	-282,1	-6 958,5	28 095
Mise à jour de novembre 2020⁽¹⁾						
Renforcer notre système de santé	—	-1 338,9	—	—	-1 338,9	1 749
Soutenir les Québécois et notre économie	—	-2 598,3	-259,2	-100,0	-2 957,5	3 167
Relancer l'économie	—	-521,6	-832,9	-128,7	-1 483,2	2 222
Sous-total	—	-4 458,8	-1 092,1	-228,7	-5 779,6	7 137
TOTAL	-306,8	-10 493,9	-1 426,6	-510,8	-12 738,1	35 232

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Inclut les nouvelles initiatives de la mise à jour de novembre 2020 et les mesures présentées depuis le portrait de juin 2020.

TABLEAU B.32

Impact financier des mesures pour renforcer notre système de santé (en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
PORTRAIT DE JUIN 2020						
Reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé						
Bonification des primes pour les préposés aux bénéficiaires en milieu privé	-14,7	-108,2	—	—	-122,9	123
Primes de 8 % pour le personnel qui travaille en permanence auprès de personnes atteintes de la COVID-19 et de 4 % pour les autres	-38,8	-168,2	—	—	-207,0	207
Montants forfaitaires temporaires pour inciter au travail à temps plein	—	-62,6	—	—	-62,6	63
Formation et rémunération des nouveaux préposés aux bénéficiaires	—	-337,0	—	—	-337,0	337
Autres soutiens adaptés	-23,8	-125,2	—	—	-149,0	149
Sous-total	-77,3	-801,1	—	—	-878,4	878
Disposer du matériel nécessaire pour faire face à la crise						
Fournitures d'équipements (blouses, masques, etc.)	—	-2 296,0	—	—	-2 296,0	2 296
Mesures de protection et de sécurité pour le personnel de la santé	-15,0	-64,8	—	—	-79,8	80
Équipements pour le transport en commun dans la grande région de Montréal	—	-6,0	—	—	-6,0	6
Sous-total	-15,0	-2 366,8	—	—	-2 381,8	2 382

TABLEAU B.32

Impact financier des mesures pour renforcer notre système de santé (suite)
 (en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023		
PORTRAIT DE JUIN 2020 (suite)						
Assurer le financement des autres mesures de soutien en santé et services sociaux						
Augmentation de la capacité quotidienne de traitement des tests de dépistage en laboratoire	—	-200,0	—	—	-200,0	200
Bonification de l'aide psychologique	—	-31,1	—	—	-31,1	31
Ajout de lits pour les soins alternatifs	—	-27,0	—	—	-27,0	27
Programme d'aide aux employés	—	-14,0	—	—	-14,0	14
Soutien aux organismes communautaires	—	-20,0	—	—	-20,0	20
Aide aux femmes victimes de violence conjugale	-2,5	—	—	—	-2,5	3
Soutien aux ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance	—	-3,0	—	—	-3,0	3
Soutien additionnel à Tel-jeunes	—	-0,5	—	—	-0,5	1
Autres mesures	-71,1	-58,8	—	—	-129,9	130
Sous-total	-73,6	-354,4	—	—	-428,0	428
Sous-total – Portrait de juin 2020	-165,8	-3 522,4	—	—	-3 688,2	3 688

TABLEAU B.32

Impact financier des mesures pour renforcer notre système de santé (suite)
(en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
MISE À JOUR DE NOVEMBRE 2020						
Reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé						
Prolongement des primes pour les préposés aux bénéficiaires en milieu privé	—	-200,2	—	—	-200,2	200
Prolongement des primes de 8 % pour le personnel qui travaille en permanence auprès de personnes atteintes de la COVID-19 et de 4 % pour les autres	—	-278,6	—	—	-278,6	279
Prolongement des montants forfaitaires temporaires pour inciter au travail à temps plein	—	-315,1	—	—	-315,1	315
Formation et rémunération des nouveaux préposés aux bénéficiaires	—	-204,0	—	—	-204,0	204
Prolongement des primes pour les autres corps d'emploi du secteur privé (CHSLD, RPA et RI-RTF)	—	-4,4	—	—	-4,4	4
Sous-total	—	-1 002,1	—	—	-1 002,1	1 002
Disposer du matériel nécessaire pour faire face à la crise						
Ajustement de la consommation prévue de fournitures d'équipements (blouses, masques, etc.)	—	410,1	—	—	410,1	—
Mesures de protection et de sécurité pour le personnel de la santé	—	-195,2	—	—	-195,2	195
Sous-total	—	214,9	—	—	214,9	195

TABLEAU B.32

Impact financier des mesures pour renforcer notre système de santé (suite)
 (en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023		
MISE À JOUR DE NOVEMBRE 2020 (suite)						
Assurer le financement des autres mesures de soutien en santé et services sociaux						
Augmentation de la capacité quotidienne de tests de dépistage en laboratoire	—	-266,0	—	—	-266,0	266
Soutien aux organismes communautaires, aux ressources communautaires ou privées et aux jeunes	—	-87,6	—	—	-87,6	88
Autres mesures	—	-198,1	—	—	-198,1	198
Sous-total	—	-551,7	—	—	-551,7	552
Sous-total – Mise à jour de novembre 2020	—	-1 338,9	—	—	-1 338,9	1 749
TOTAL	-165,8	-4 861,3	—	—	-5 027,1	5 437

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

TABLEAU B.33

**Impact financier des initiatives pour soutenir les Québécois
et notre économie**
(en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total	
PORTRAIT DE JUIN 2020						
Soutenir les Québécois						
Report d'impôt pour les particuliers	—	—	—	—	—	4 500
Mise en place du taux unique de la taxe scolaire dès le 1 ^{er} juillet 2020	—	-172,9	-193,0	-141,3	-507,2	560
Suspension des remboursements des prêts étudiants – Harmonisation à l'annonce du fédéral	—	-36,0	—	—	-36,0	198
Réduction de 25 % du montant du retrait minimal obligatoire d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)	-29,9	-87,0	7,3	7,3	-102,3	—
Mesures d'aide au logement de la Société d'habitation du Québec ^{(1),(2)}	—	-7,3	-3,8	-3,1	-14,2	16
Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT)	-16,7	—	—	—	-16,7	17
Bonification du soutien à l'action bénévole	—	-10,0	—	—	-10,0	10
Aide aux camps de jour	—	-11,0	—	—	-11,0	11
Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE) ⁽¹⁾	—	-181,8	—	—	-181,8	198
Soutien aux services de garde	-24,2	-58,2	—	—	-82,4	82
Recrutement de travailleurs agricoles	—	-45,0	—	—	-45,0	45
Sous-total	-70,8	-609,2	-189,5	-137,1	-1 006,6	5 637

TABLEAU B.33

**Impact financier des initiatives pour soutenir les Québécois
et notre économie** (suite)
(en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023		
PORTRAIT DE JUIN 2020 (suite)						
Atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie						
Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)	—	-625,0	—	—	-625,0	2 500
Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)	—	-125,0	—	—	-125,0	250
Aide pour les loyers commerciaux	—	-274,0	—	—	-274,0	822
Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)	—	-65,0	—	—	-65,0	165
Versement accéléré des crédits d'impôt aux entreprises	—	—	—	—	—	961
Report et réduction de prélèvements fiscaux auprès des entreprises	—	-85,0	—	—	-85,0	8 890
Mesures pour le secteur agroalimentaire	—	—	—	—	—	110
Mesures pour la culture et les médias	-60,0	-130,0	—	—	-190,0	400
Mesures pour le tourisme	—	-93,7	—	—	-93,7	771
Mesures pour le secteur minier	—	-3,0	—	—	-3,0	115
Mesures pour le secteur forestier	—	—	—	—	—	109
Mesures pour le secteur des transports	-10,2	-29,8	—	—	-40,0	40
Soutenir les municipalités	—	-400,0	—	—	-400,0	737
Sous-total	-70,2	-1 830,5	—	—	-1 900,7	15 869
Sous-total – Portrait de juin 2020	-141,0	-2 439,7	-189,5	-137,1	-2 907,3	21 506

TABLEAU B.33

**Impact financier des initiatives pour soutenir les Québécois
et notre économie (suite)**
(en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023		
MISE À JOUR DE NOVEMBRE 2020						
Soutenir les Québécois						
Améliorer l'accès aux services spécialisés	—	-9,3	-25,7	—	-35,0	35
Renforcer le soutien communautaire	—	-3,8	-25,2	—	-29,0	29
Intégrer la santé mentale et les besoins psychosociaux dans les services courants	—	-2,7	-33,3	—	-36,0	36
Assurer des services de garde subventionnés sécuritaires ⁽³⁾	—	-25,0	-25,0	—	-50,0	50
Soutenir les services de garde	—	-15,8	—	—	-15,8	16
Bonifier le soutien à l'action bénévole ⁽³⁾	—	-10,0	—	—	-10,0	10
Suspendre le remboursement d'une dette à l'assistance sociale et à l'assurance parentale	—	—	—	—	—	11
Soutenir les personnes victimes d'actes criminels	—	-5,0	—	—	-5,0	5
Adapter les milieux d'enseignement et favoriser l'enseignement à distance ⁽³⁾	—	-57,0	—	—	-57,0	57
Bonifier l'Aide financière aux études et améliorer les services d'aide aux étudiants	—	-290,0	-150,0	-100,0	-540,0	727
Renforcer le soutien des élèves et du personnel dans les écoles ainsi que leur sécurité	—	-85,0	—	—	-85,0	85
Favoriser la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air	—	-70,0	—	—	-70,0	70
Sous-total	—	-573,6	-259,2	-100,0	-932,8	1 130

TABLEAU B.33

**Impact financier des initiatives pour soutenir les Québécois
et notre économie** (suite)
(en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023		
MISE À JOUR DE NOVEMBRE 2020 (suite)						
Atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie						
Appui au secteur touristique ⁽³⁾	—	-65,0	—	—	-65,0	77
Prolongation du crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé ⁽³⁾	—	-9,7	—	—	-9,7	10
Bonification du PACTE et du PAUPME	—	—	—	—	—	—
Appui au secteur culturel	—	-50,0	—	—	-50,0	50
Aide spécifique pour les organismes de transport collectif	—	-800,0	—	—	-800,0	800
Soutien pour toutes les municipalités	—	-800,0	—	—	-800,0	800
Réserve pour d'éventuels besoins	—	-300,0	—	—	-300,0	300
Sous-total	—	-2 024,7	—	—	-2 024,7	2 037
Sous-total – Mise à jour de novembre 2020	—	-2 598,3	-259,2	-100,0	-2 957,5	3 167
TOTAL	-141,0	-5 038,0	-448,7	-237,1	-5 864,8	24 673

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Les impacts financiers de cette mesure ont été révisés depuis la publication du *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*.
- (2) Les mesures d'aide au logement de la Société d'habitation du Québec incluent l'aide aux ménages se retrouvant sans logis, les mesures d'aide au paiement du loyer pour les locataires dont les revenus sont moindres et l'octroi de 1 800 nouvelles unités du programme Supplément au loyer d'urgence.
- (3) Ces mesures correspondent à de nouvelles initiatives, en partie ou en totalité, présentées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2020.

TABLEAU B.34

Impact financier des initiatives visant à relancer l'économie
 (en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
PORTRAIT DE JUIN 2020						
Accélérer les investissements en infrastructures	—	-73,0	-145,0	-145,0	-363,0	2 901
MISE À JOUR DE NOVEMBRE 2020⁽¹⁾						
Favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail						
Mettre en place des initiatives visant la requalification et le rehaussement des compétences de la main-d'œuvre	—	-90,1	-24,5	—	-114,6	115
Faciliter la requalification des chômeurs	—	-13,0	-13,0	—	-26,0	26
Favoriser la formation des secteurs stratégiques pour la relance	—	-13,2	-51,9	—	-65,1	65
Offrir un soutien particulier aux personnes handicapées	—	-62,0	-15,0	—	-77,0	77
Financer d'autres initiatives prioritaires	—	-68,6	-7,7	—	-76,3	76
Soutenir la diplomation à la formation professionnelle	—	-20,0	-55,0	—	-75,0	75
Favoriser l'accès et la diplomation au collégial	—	-16,7	-8,3	—	-25,0	25
Sous-total	—	-283,6	-175,4	—	-459,0	459
Stimuler la croissance économique						
Bonifier le Plan pour une économie verte 2030	—	—	-200,0	-100,0	-300,0	300
Mener une offensive pour la numérisation des entreprises	—	-20,0	-80,0	—	-100,0	150
Mettre en place des fonds d'investissement	—	—	—	—	—	400

TABLEAU B.34

Impact financier des initiatives visant à relancer l'économie (suite)
 (en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023		
MISE À JOUR DE NOVEMBRE 2020 (suite)						
Stimuler la croissance économique (suite)						
Déployer des mesures adaptées à certains secteurs stratégiques	—	-39,0	-127,0	—	-166,0	327
Augmenter les sommes à la disposition des Fonds de recherche du Québec	—	-10,0	-40,0	—	-50,0	50
Investir dans les infrastructures de recherche et dans les projets d'innovation des entreprises	—	-10,0	-40,0	—	-50,0	50
Accélérer la croissance des PME innovantes par un meilleur accompagnement	—	-30,0	—	—	-30,0	30
Appuyer l'innovation des entreprises forestières	—	-24,0	1,5	5,0	-17,5	25
Appuyer l'économie sociale partout en région	—	-5,0	-10,0	—	-15,0	15
Soutenir financièrement les projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel	—	-25,0	—	—	-25,0	25
Mettre en valeur le territoire public	—	—	-5,0	-5,0	-10,0	10
Appuyer la Gaspésie et les régions maritimes du Québec	—	—	-2,0	-11,5	-13,5	14
Sous-total	—	-163,0	-502,5	-111,5	-777,0	1 396

TABLEAU B.34

Impact financier des initiatives visant à relancer l'économie (suite)
(en millions de dollars)

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
MISE À JOUR DE NOVEMBRE 2020 (suite)						
Encourager la production québécoise et l'achat local						
Accroître l'autonomie alimentaire et appuyer l'industrie serricole	—	-40,0	-100,0	-17,2	-157,2	157
Développer des chaînes d'approvisionnement locales	—	-10,0	-30,0	—	-40,0	160
Appuyer la relance des centres-villes	—	-25,0	-25,0	—	-50,0	50
Sous-total	—	-75,0	-155,0	-17,2	-247,2	367
Sous-total – Mise à jour de novembre 2020	—	-521,6	-832,9	-128,7	-1 483,2	2 222
TOTAL	—	-594,6	-977,9	-273,7	-1 846,2	5 123

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces mesures correspondent à de nouvelles initiatives, en partie ou en totalité, présentées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2020.

Section C

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2020 ET 2021

Sommaire	C.3
1. Les conséquences de la crise sanitaire au Québec	C.5
2. La situation économique du Québec.....	C.13
2.1 Un choc économique temporaire.....	C.13
2.2 La contribution des gouvernements amoindrira le choc économique	C.14
2.3 Un bref recul du marché du travail.....	C.15
2.4 Les consommateurs sont prudents.....	C.18
2.5 Le secteur résidentiel ébranlé par l'arrêt forcé des activités au printemps dernier.....	C.19
2.6 Les entreprises retarderont leurs projets d'investissement	C.20
2.7 Les investissements des gouvernements soutiennent l'économie québécoise	C.22
2.8 Une chute abrupte des échanges commerciaux	C.23
2.9 Un ralentissement de l'inflation.....	C.24
2.10 Une révision à la baisse du PIB nominal	C.25
2.11 Comparaison avec les prévisions du secteur privé	C.26
3. La situation des principaux partenaires économiques du Québec	C.29
3.1 La situation économique au Canada	C.29
3.2 La situation économique aux États-Unis	C.35
4. La situation économique mondiale.....	C.39
5. L'évolution des marchés financiers.....	C.45
6. Principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision.....	C.49

SOMMAIRE

Au printemps dernier, l'économie mondiale a été précipitée dans une profonde récession en raison de la pandémie de la COVID-19. Le Fonds monétaire international estime que 85 % de l'économie mondiale s'est trouvée confinée pendant plusieurs semaines. Ainsi, les mesures mises en place pour protéger la population ont entraîné une forte contraction de l'activité économique.

— Pour l'ensemble de l'année 2020, le produit intérieur brut (PIB) réel mondial devrait reculer de 4,6 %¹. Il s'agit d'une baisse plus marquée que celle observée lors de la crise financière de 2008-2009, le PIB réel mondial ayant diminué de 0,1 % en 2009. Aux États-Unis, un repli de 4,2 % est prévu en 2020.

Le Québec et le Canada n'ont pas été épargnés par la crise sanitaire. L'interruption des activités non essentielles a causé un choc d'une ampleur inégalée.

— Des contractions du PIB réel de 6,0 % au Québec et de 5,5 % au Canada sont attendues en 2020. Le recul de l'activité économique devrait être légèrement plus accentué au Québec, car les mesures sanitaires y ont été plus fermes.

Par ailleurs, les perspectives actuelles sont plus optimistes que celles du *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021* publié en juin, alors qu'un repli du PIB réel de 6,5 % au Québec et de 6,1 % au Canada était prévu.

— En effet, les actions des gouvernements et de la Banque du Canada mises en place pour soutenir les ménages et les entreprises ont permis d'atténuer les reculs de la production et de l'emploi.

L'économie mondiale devrait retrouver le sentier de la croissance dès 2021. Ainsi, un rebond de l'activité économique est attendu au Québec (+5,0 %) et au Canada (+4,5 %).

TABLEAU C.1

Croissance économique

(PIB réel, variation en pourcentage)

	2019	2020	2021
Québec	2,6	-6,0	5,0
– Juin 2020	2,7	-6,5	6,0
Canada	1,7	-5,5	4,5
– Juin 2020	1,7	-6,1	5,5
États-Unis	2,2	-4,2	3,6
– Juin 2020	2,3	-6,0	6,2
Monde	2,8	-4,6	4,7
– Juin 2020	2,9	-3,5	5,0

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

¹ Sauf indication contraire, cette section repose sur les données disponibles au 28 octobre 2020.

❑ Une prévision empreinte d'incertitude

Un degré d'incertitude très élevé pèse sur les prévisions. En effet, l'évolution de l'économie sera tributaire de la situation épidémiologique mondiale ainsi que des mesures de soutien mises en place.

- Au cours des prochains trimestres, des poussées épidémiques pourraient freiner temporairement la croissance.
- Par ailleurs, la reprise pourrait être inégale selon les régions et les secteurs. La relance pourrait être plus rapide pour certaines économies ou certains secteurs et plus lente pour d'autres.

Il est donc difficile de déterminer l'évolution de la pandémie et d'évaluer avec certitude les répercussions de la crise sanitaire sur l'activité économique. Le scénario de prévisions économiques et financières repose ainsi sur plusieurs hypothèses.

- Il prend en considération la possibilité que d'autres vagues de la COVID-19 frappent le Québec d'ici la fin de 2021 et atténuent temporairement la reprise.
- Toutefois, une fermeture généralisée de l'économie, comme celle observée au printemps dernier, n'est pas prévue. Les mesures sanitaires qui seront mises en place devraient être moins restrictives. Elles devraient cibler certains secteurs et certaines régions du Québec.
 - Au printemps dernier, 40 % de l'économie a été placée en confinement. Le repli de l'activité économique qui en a découlé a été atténué par le maintien de la production dans les commerces et les industries essentiels et par le recours au télétravail.
 - Bien qu'il soit difficile de prévoir les mesures sanitaires qui seront mises en place au cours des prochains mois, il est important que la prévision prenne en compte leurs effets. Il est prévu que les mesures additionnelles temporaires pourraient toucher 5 % de l'économie du Québec entre le quatrième trimestre de 2020 et le quatrième trimestre de 2021.
 - Leurs effets devraient représenter un recul annuel du PIB réel de l'ordre de 0,8 point de pourcentage.
 - Le scénario de prévision économique du ministère des Finances inclut cet impact économique.

Par ailleurs, les prévisions tablent sur la disponibilité d'un vaccin distribué à grande échelle vers la fin de 2021.

Toutefois, plusieurs risques associés à l'évolution de la crise actuelle persistent.

- En particulier, une vague de contamination plus importante que prévu pourrait nécessiter des mesures plus restrictives, ce qui freinerait la reprise attendue en 2021.
- En contrepartie, la relance pourrait être encore plus dynamique si les mesures sanitaires étaient moins restrictives que prévu ou si un vaccin était disponible à grande échelle plus rapidement.

1. LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE AU QUÉBEC

□ Une récession sans précédent

Au Québec, la pandémie de la COVID-19 et les mesures sanitaires ont entraîné la fermeture de près de 40 % de l'économie pendant plusieurs semaines consécutives au printemps dernier. Cette interruption, quoique temporaire, a eu des effets d'une ampleur inégalée sur l'économie.

- La production a chuté de 2,7 % et de 12,2 % respectivement au premier et au deuxième trimestre. Le PIB réel et ses principales composantes, tant la consommation et les investissements que les exportations et les importations, ont enregistré des reculs inégalés au deuxième trimestre de 2020.

Depuis le début de la compilation des statistiques des comptes économiques en 1981, le Québec a connu trois autres périodes de récession, c'est-à-dire une diminution du PIB réel pendant au moins deux trimestres consécutifs.

- Ces périodes de récession avaient duré entre trois et huit trimestres, et le PIB réel s'était contracté dans une fourchette se situant entre 5,4 % et 2,1 % entre le sommet et le creux du cycle.

La récession actuelle est différente de celles des autres cycles économiques.

- En effet, elle devrait être plus courte, avec une durée de seulement deux trimestres négatifs alors qu'une forte reprise de la croissance est attendue au troisième trimestre de 2020. De plus, le recul total du PIB réel, du sommet au creux, sera plus important que lors des récessions précédentes, et devrait se chiffrer à 14,5 %.

GRAPHIQUE C.1

Recul du PIB réel lors des périodes de récession au Québec (variation en pourcentage, du sommet au creux)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Un important rebond de l'activité économique à la suite de la levée des mesures de confinement

La pandémie de la COVID-19 a fait subir un choc majeur à l'économie. Entre février et avril, les principaux indicateurs ont enregistré une chute sans précédent.

Depuis mai, la réouverture graduelle des différents secteurs de l'économie s'est traduite par un important rebond des données mensuelles.

— Certaines statistiques, dont les ventes au détail et les transactions sur le marché de la revente, ont même dépassé les niveaux atteints avant le début de la pandémie, en février.

Au cours des prochains mois, la forte reprise de l'économie observée au début du déconfinement en mai et en juin fera place à une progression plus modérée.

— Cette évolution reflétera notamment la réintroduction de certaines mesures restrictives ainsi que la remontée plus lente de la demande étrangère. De plus, la confiance des ménages et des entreprises devrait demeurer modérée en raison de l'incertitude entourant la deuxième vague de la pandémie.

TABLEAU C.2

Indicateurs économiques récents au Québec

(variation en pourcentage par rapport à la période précédente, sauf indication contraire)

	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.
PIB réel par industrie	-0,2	-9,6	-14,8	11,6	7,3	3,4	nd	nd	nd
Emploi (en milliers)	20,0	-264,0	-556,5	230,9	247,5	97,6	54,2	76,7	nd
Taux de chômage (en pourcentage)	4,5	8,1	17,0	13,7	10,7	9,5	8,7	7,4	nd
Ventes au détail (en termes nominaux)	-0,3	-15,6	-27,1	35,6	23,5	0,6	1,6	nd	nd
Indice des prix à la consommation ⁽¹⁾	2,3	1,1	0,2	-0,4	0,6	0,3	0,4	0,3	nd
Mises en chantier (en milliers)	52,2	46,8	0,0 ⁽²⁾	63,9	60,2	63,3	61,2	53,8	nd
Reventes d'habitations (en milliers)	109,9	95,2	35,5	65,3	112,7	134,3	136,7	130,9	nd
Exportations internationales de biens (en termes réels) ⁽³⁾	1,0	-6,0	-17,4	4,7	5,7	0,1	2,7	nd	nd
Confiance des consommateurs (en points, 2014 = 100)	167,9	136,7	77,4	91,1	113,5	113,2	100,2	120,4	95,5
Indice de confiance des PME (en points)	68,3	38,0	28,2	36,1	38,1	39,6	43,9	45,2	nd
Livraisons manufacturières (en termes nominaux)	-3,1	-6,3	-25,2	10,9	17,0	0,8	0,2	nd	nd

(1) Il s'agit de la variation par rapport à l'année précédente.

(2) L'industrie de la construction a été mise sur « pause » le 16 mars dernier. La mise à l'arrêt dans le secteur de la construction résidentielle a été levée le 20 avril dernier, soit après le relevé effectué par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour le mois d'avril. Par conséquent, la SCHL ne dispose d'aucune donnée pour le mois d'avril au Québec.

(3) Il s'agit des exportations internationales de biens sur la base douanière.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec, Conference Board du Canada et Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

❑ Malgré le rebond de l'économie, les effets de la crise sanitaire persisteront

■ Une reprise plus lente pour certains secteurs

Dans plusieurs secteurs d'activité, l'emploi a été fortement touché par la fermeture de 40 % de l'économie au printemps dernier.

— Entre février et avril, il s'est perdu 820 500 emplois au Québec. Les industries de services d'hébergement et restauration (-133 400), du commerce (-131 900) et de la fabrication (-115 000) ont affiché les plus importantes pertes d'emplois.

La reprise graduelle des activités a entraîné une hausse de 706 900 emplois de mai à septembre. Une reprise de l'emploi a été observée dans presque tous les secteurs de l'économie.

— En particulier, les industries du commerce (+141 500), de la fabrication (+99 600) et de la construction (+98 300) ont enregistré les plus importants gains depuis mai dernier.

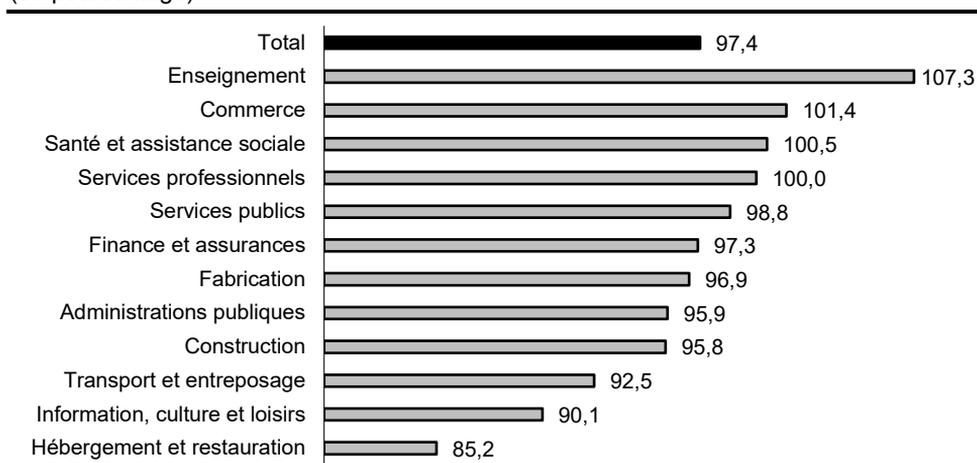
Ainsi, l'emploi en septembre était à 97,4 % de son niveau de février dernier. Cependant, certaines industries ayant une forte intensité en main-d'œuvre affichaient toujours un niveau d'emploi inférieur à celui observé en février.

— En effet, la reprise des activités est plus lente pour les industries de services d'hébergement et restauration (en septembre, 85,2 % du niveau de l'emploi de février), d'information, culture et loisirs (90,1 %) ainsi que du transport et entreposage (92,5 %).

Le resserrement des mesures de confinement au Québec depuis le mois d'octobre devrait entraîner un nouveau recul de l'emploi, en particulier dans les secteurs où il est difficile de maintenir une distanciation physique. Le nombre de chômeurs dans ces industries demeurera élevé. Ainsi, le Québec ne devrait pas retrouver un taux de chômage aussi bas que celui de février dernier (4,5 %) avant une période prolongée.

GRAPHIQUE C.2

Proportions d'emplois en septembre par rapport à février au Québec (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ Un écart de production à combler

Bien que la reprise soit déjà amorcée, les effets de la crise sanitaire sur l'économie persisteront.

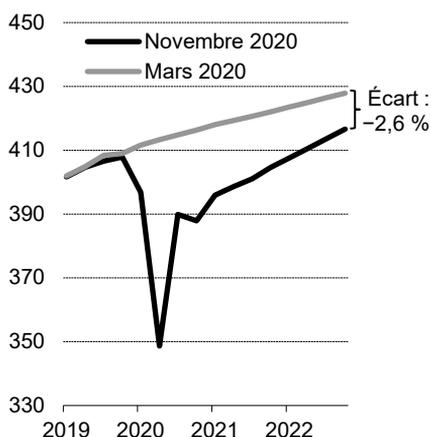
- Le redressement des activités dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre sera plus lent en raison des inquiétudes persistantes concernant la propagation du virus.
- À l'échelle mondiale, les chaînes de production ne fonctionneront pas au maximum de leur capacité en raison des perturbations des chaînes d'approvisionnement.
- Ces difficultés pourraient provoquer des fermetures d'entreprises qui entraîneraient une baisse permanente de la production et de l'emploi.
- De plus, l'endettement des ménages, des entreprises et des gouvernements pourrait ralentir la reprise.

Ainsi, le choc généré par la pandémie de la COVID-19 entraînera des changements importants dans l'économie et pourrait engendrer un écart de production difficile à combler.

- Au quatrième trimestre de 2022, le PIB réel du Québec sera inférieur de 2,6 % au niveau prévu à la même période lors du budget 2020-2021 en mars dernier. Pour le PIB nominal, cet écart sera de 3,6 %.
- Un phénomène similaire est observé au Canada. Le PIB réel affichera un écart de 2,7 % avec le scénario de mars et le PIB nominal de 3,9 %.

GRAPHIQUE C.3

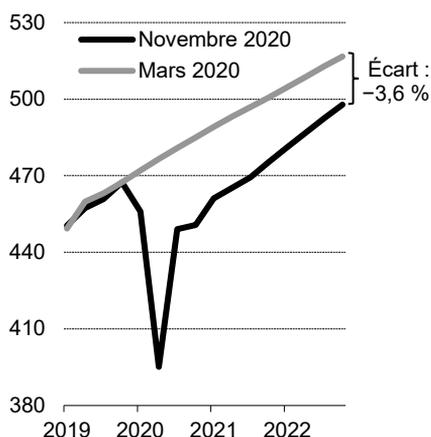
Prévision du PIB réel au Québec (en milliards de dollars enchaînés de 2012)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.4

Prévision du PIB nominal au Québec (en milliards de dollars)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Promouvoir le retour du PIB à son plein potentiel

En juin dernier, le ministre des Finances du Québec a lancé un appel à la communauté des économistes universitaires afin que celle-ci propose des actions à privilégier pour accélérer la reprise. Pierre Fortin, économiste et professeur émérite de sciences économiques à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), a répondu à cet appel.

D'abord, M. Fortin explique que les récessions engendrent des pertes économiques par l'accumulation des écarts entre le PIB réalisé et le plein potentiel du PIB. Ces pertes sont considérables.

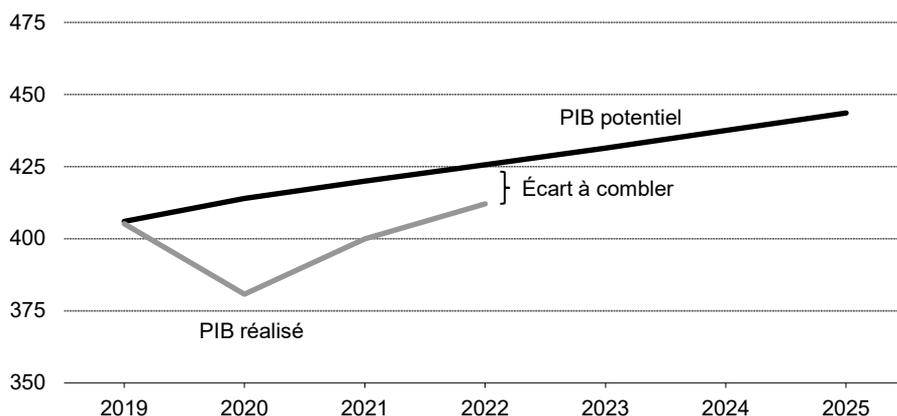
- Il estime qu'au Québec, les pertes de production ont été de l'ordre de 100 milliards de dollars de 2019 pour les cycles de 1981 à 1988 et de 2008 à 2019, et de 250 milliards de dollars pour les cycles de 1989 à 2000.
- M. Fortin soutient que l'intervention du gouvernement du Québec pour atténuer les effets de la récession actuelle et pour appuyer la reprise est non seulement justifiée, mais indispensable.

Le chercheur estime que le défi macroéconomique du Québec consiste à combler le plus rapidement possible l'écart entre le PIB réalisé et le plein potentiel de l'économie.

- La prévision économique du *Plan budgétaire 2020-2021* publié en mars dernier tablait sur une progression annuelle du PIB réel d'environ 1,5 % de 2020 à 2024 et sur un taux de chômage avoisinant 5 %. Il s'agit, selon l'économiste, d'une estimation plausible du taux de croissance potentiel qui correspond au taux de chômage de plein emploi.
- Selon l'économiste, il est possible que le PIB réalisé rejoigne la trajectoire du PIB potentiel au cours des prochaines années. Pour ce faire, il faudrait une accélération de la croissance à 2,5 % de 2023 à 2025. Le gouvernement du Québec devra donc accroître ses dépenses et ses investissements.
- Une fois le retour au plein emploi complété, le gouvernement devrait concentrer ses efforts sur la bonne gestion des services publics.

PIB réalisé et PIB potentiel du Québec

(en milliards de dollars enchaînés de 2012)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Poursuivre les efforts pour accroître le potentiel économique du Québec

La crise sanitaire a bouleversé l'économie québécoise et les finances publiques. Néanmoins, le gouvernement maintient les objectifs qu'il s'est donnés en matière de création de richesse et d'accroissement du potentiel économique du Québec.

Par conséquent, le Québec doit notamment compter sur l'amélioration de son taux d'emploi.

- En 2019, le taux d'emploi avait atteint un sommet à 61,5 %, et les gains à ce chapitre étaient plus difficiles à obtenir.
- Puis, la crise sanitaire a secoué le marché du travail et le taux d'emploi a reculé à un creux de 50,1 % en avril dernier. Malgré une remontée depuis le mois de mai, le taux d'emploi devrait se situer à 58,6 % en décembre 2020.
- Par conséquent, des gains importants peuvent être réalisés sur cette composante à court terme.

À plus long terme, la relance économique, la création de richesse et le rehaussement du potentiel doivent continuer de reposer sur une forte croissance de la productivité.

- La progression annuelle moyenne de la productivité, c'est-à-dire le PIB réel par emploi, a atteint 0,5 % de 2009 à 2018. En 2019, un changement de tendance a été observé alors que la productivité a bondi de 0,8 %.
- Cette croissance plus rapide de la productivité a eu un effet sur le niveau de vie, le PIB réel par habitant progressant de 1,4 % au Québec en 2019. À titre comparatif, en Ontario, le niveau de vie n'a augmenté que de 0,1 % pour la même période.

TABLEAU C.3

Contribution des facteurs à la croissance économique

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2009-2018	2019	2020	2021	2022
PIB réel	1,5	2,6	-6,0	5,0	3,0
Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾	0,2	0,2	0,2	-0,1	-0,1
Taux d'emploi ⁽²⁾	0,7	1,6	-5,3	3,8	1,3
Productivité ⁽³⁾	0,5	0,8	-0,9	1,3	1,8
NIVEAU DE VIE⁽⁴⁾	0,7	1,4	-6,8	4,4	2,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Miser sur la requalification des travailleurs

Avant le début de la pandémie, la rareté de main-d'œuvre touchait pratiquement tous les secteurs d'activité au Québec. En effet, en février 2020, le taux de chômage a chuté à 4,5 %, un creux mensuel historique.

Puis, au printemps, le marché du travail a été frappé de plein fouet par la crise sanitaire. Depuis mai, la réouverture graduelle de l'économie s'est traduite par une importante reprise de l'emploi. Toutefois, de nombreux secteurs n'ont toujours pas retrouvé le niveau d'emploi observé avant le début de la pandémie alors que d'autres sont activement à la recherche de travailleurs.

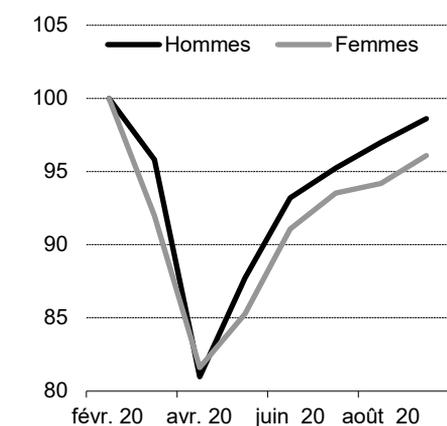
- En septembre, le Québec comptait près de 140 000 chômeurs de plus qu'en février dernier, soit avant le début de la crise. Ce sont les femmes ainsi que les jeunes de 15 à 24 ans qui ont été les plus touchés par les pertes d'emplois.
- Par ailleurs, la crise a fait disparaître des emplois requérant une qualification moins grande, tout en augmentant la demande pour certains travailleurs possédant des compétences clés pour des emplois mieux rémunérés.

Ainsi, certains secteurs affichent un taux de chômage élevé, tandis que d'autres font face à une rareté de main-d'œuvre. Cette situation freine la croissance de certaines entreprises. Pour assurer une relance économique soutenue, le Québec doit compter sur la participation de tous ses travailleurs. Il doit favoriser le retour en emploi des chômeurs ainsi que la requalification et le rehaussement des compétences des travailleurs dans des secteurs où le manque de main-d'œuvre qualifiée représente un frein à l'augmentation de la productivité et à la progression de la richesse collective.

Pour ce faire, le gouvernement :

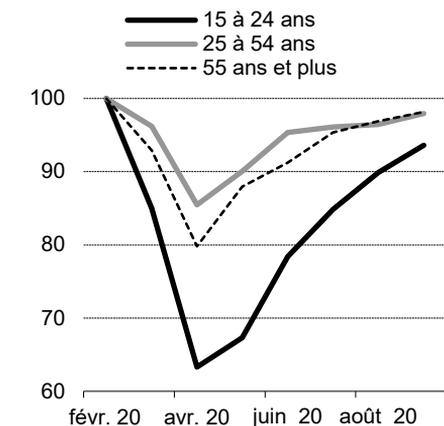
- incitera les travailleurs au chômage à acquérir des compétences en adéquation avec leurs aspirations et les besoins du marché du travail;
- continuera de soutenir financièrement le rehaussement des compétences;
- offrira une voie accélérée, notamment par la reconnaissance des acquis et par la formation de courte durée, pour aider les chômeurs à combler rapidement les besoins dans les secteurs où la demande en main-d'œuvre est importante.

Évolution récente de l'emploi en 2020 par sexe
(indice, février 2020 = 100)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Évolution récente de l'emploi en 2020 pour différents groupes d'âge
(indice, février 2020 = 100)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

2.1 Un choc économique temporaire

Au printemps dernier, l'économie du Québec a été durement touchée par les mesures de confinement. Ce choc a toutefois été de courte durée. Depuis le mois de mai, la réouverture graduelle de l'économie a entraîné une forte reprise de la croissance. En dépit de ce rebond, la contraction de la production au cours des deux premiers trimestres de l'année devrait se traduire par un repli du PIB réel de 6,0 % en 2020.

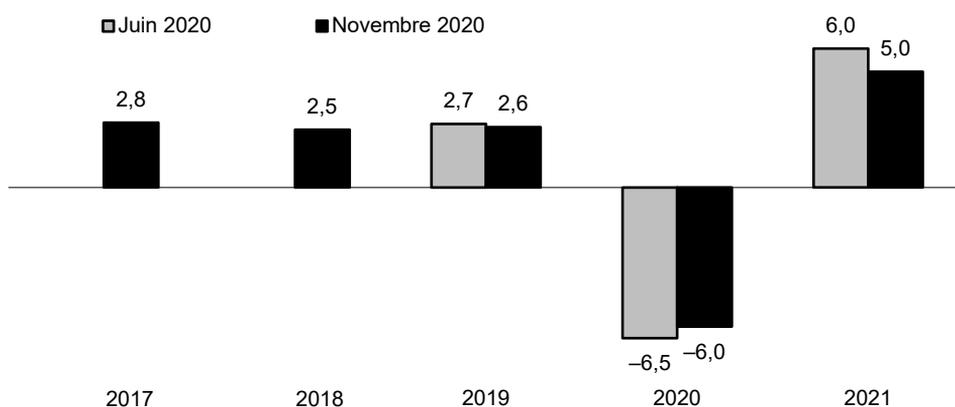
- Il s'agit d'une révision à la hausse de 0,5 point de pourcentage comparativement au portrait de juin.
- L'économie québécoise, qui était très dynamique avant la crise sanitaire, a reculé de façon moins prononcée que prévu en première moitié d'année.

Le rebond attendu du PIB réel en 2021 (+5,0 %) a été révisé à la baisse de 1,0 point de pourcentage par rapport au scénario de juin en raison du repli moins important que prévu de l'activité économique en 2020 et des effets persistants de la pandémie sur l'économie.

Un degré très élevé d'incertitude pèse toutefois sur les prévisions. Il est difficile de déterminer l'évolution de la pandémie et d'évaluer avec certitude les répercussions des mesures sanitaires sur l'activité économique.

GRAPHIQUE C.5

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 La contribution des gouvernements amoindrira le choc économique

En 2020, la demande intérieure fléchira de 4,5 %, un recul sans précédent.

- L'interruption des activités non essentielles décrétée en mars par le gouvernement du Québec a entraîné la fermeture temporaire de nombreux commerces, usines et chantiers de construction. Cet arrêt, d'une durée de huit semaines, se traduira par un repli considérable des dépenses de consommation des ménages ainsi que des investissements résidentiels et non résidentiels des entreprises en 2020.
- Le déclin attendu de la demande intérieure sera toutefois atténué par la hausse des dépenses totales des administrations publiques. En effet, la gravité du choc a exigé une réaction rapide et énergique de la part des autorités. Les différents ordres de gouvernement ont annoncé de vastes programmes de soutien, notamment par le biais de transferts, pour permettre aux ménages et aux entreprises de traverser cette période de turbulences.

Les effets de la crise sanitaire sur la demande étrangère de biens et services et sur les chaînes d'approvisionnement entraîneront un recul des exportations. De plus, les importations fléchiront en raison de la baisse de la demande intérieure.

En dépit des chutes historiques attendues pour la plupart des composantes du PIB réel en 2020, la reprise est déjà amorcée. Ainsi, l'ensemble des composantes se redressera en 2021.

- La deuxième vague de contamination a récemment incité le gouvernement du Québec à réintroduire des mesures restrictives. Celles-ci sont toutefois ciblées d'un point de vue sectoriel et régional. Leur effet négatif sur la croissance économique devrait donc être nettement moins élevé qu'au printemps dernier.

TABLEAU C.4

PIB réel et ses principales composantes au Québec

(variation en pourcentage et, entre parenthèses, contribution en points de pourcentage)

	2019	2020	2021
Demande intérieure	2,3 (2,4)	-4,5 (-4,7)	5,9 (6,2)
– Consommation des ménages	1,6 (0,9)	-6,7 (-4,0)	6,9 (4,0)
– Investissements résidentiels	3,9 (0,3)	-2,9 (-0,2)	1,8 (0,1)
– Investissements non résidentiels des entreprises	2,1 (0,2)	-9,8 (-0,8)	6,5 (0,5)
– Dépenses et investissements des gouvernements	3,1 (0,8)	0,6 (0,2)	5,1 (1,5)
Secteur extérieur	(0,4)	(0,0)	(-1,8)
– Exportations	1,7 (0,8)	-8,9 (-4,1)	5,9 (2,6)
– Importations	0,8 (-0,4)	-8,3 (4,1)	9,2 (-4,4)
Stocks	(-0,1)	(-1,1)	(0,7)
PIB RÉEL	2,6	-6,0	5,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.3 Un bref recul du marché du travail

Les mesures prises pour limiter la propagation de la COVID-19 ont forcé beaucoup d'entreprises à réduire ou à suspendre leurs activités, occasionnant ainsi une chute de l'emploi.

- Entre février et avril, ce sont 820 500 emplois qui ont été perdus (-18,7 %). De plus, le taux de chômage s'est établi à 17,0 % en avril, le plus haut niveau atteint depuis le début de l'Enquête sur la population active en 1976.

Depuis mai, la reprise graduelle des activités a entraîné une hausse de 706 900 emplois (+19,8 %). Le taux de chômage a, quant à lui, reculé pour se situer à 7,4 % en septembre. Malgré cette forte reprise, le Québec enregistrera une chute historique de l'emploi pour l'ensemble de l'année 2020.

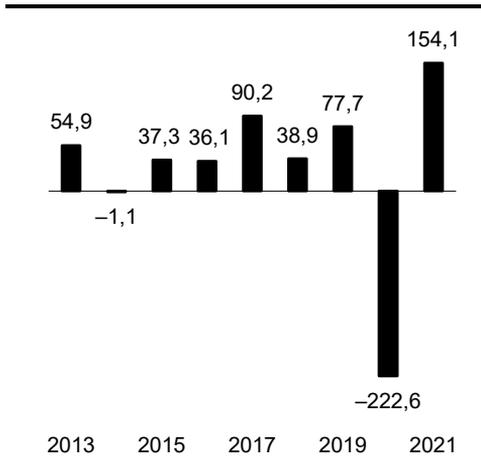
- En moyenne, 222 600 emplois seront perdus en 2020 (-5,1 %). De son côté, le taux de chômage devrait se situer en moyenne à 9,3 % en 2020. Il s'agit toutefois d'un taux inférieur à ceux observés à la suite d'autres périodes de fort ralentissement, par exemple en 1983 (14,2 %) et en 1993 (13,2 %).

La création d'emplois devrait reprendre en 2021 avec un gain de 154 100 emplois (+3,7 %). Ainsi, le taux de chômage devrait baisser à 7,2 % en décembre 2021 et se situer à 7,8 % en moyenne pour l'ensemble de l'année.

Par ailleurs, selon Statistique Canada, plusieurs individus qui sont en emploi travaillent moins de la moitié de leurs heures habituelles ou s'absentent complètement du travail pour des raisons probablement liées à la COVID-19. Cette sous-utilisation de la main-d'œuvre devrait limiter les embauches au cours des prochains mois.

GRAPHIQUE C.6

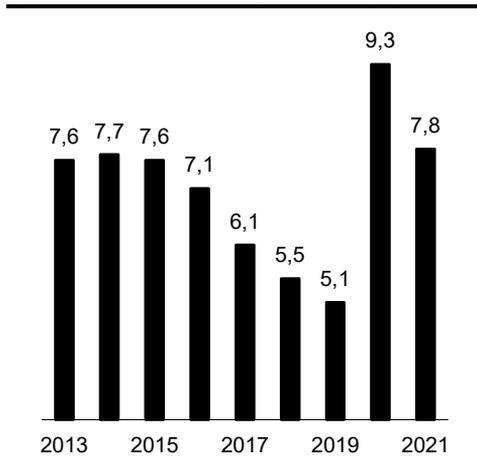
Création d'emplois au Québec (moyenne annuelle en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.7

Taux de chômage au Québec (moyenne annuelle en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le redressement du marché du travail est amorcé

À la suite des mesures prises pour limiter la propagation de la COVID-19 au printemps dernier, de nombreuses entreprises ont dû réduire ou suspendre leurs activités, ce qui a entraîné des pertes d'emplois sans précédent (-820 500 emplois entre février et avril) et une augmentation marquée du taux de chômage (17,0 % en avril).

Depuis mai, une reprise rapide est observée sur le marché du travail. Toutefois, le resserrement des mesures de confinement au Québec depuis le mois d'octobre devrait entraîner une pause temporaire dans le redressement du marché de l'emploi.

— Ainsi, malgré la bonne progression de l'emploi au cours des derniers mois, 160 300 emplois devraient être perdus entre décembre 2019 et décembre 2020.

— Le taux de chômage devrait remonter temporairement et passer de 7,4 % en septembre à 9,1 % en décembre 2020.

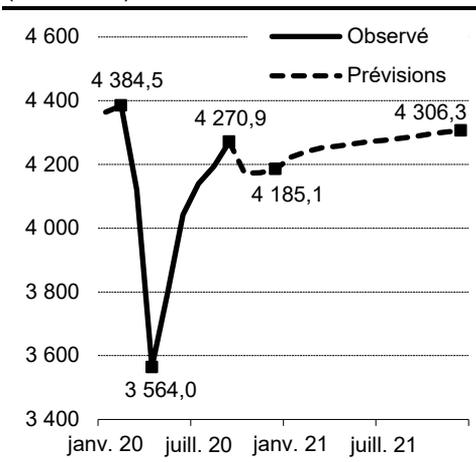
En 2021, le marché du travail devrait continuer de se redresser.

— Entre décembre 2020 et décembre 2021, 121 200 emplois devraient être créés.

— Le taux de chômage devrait diminuer graduellement et se situer à 7,2 % en décembre 2021.

GRAPHIQUE C.8

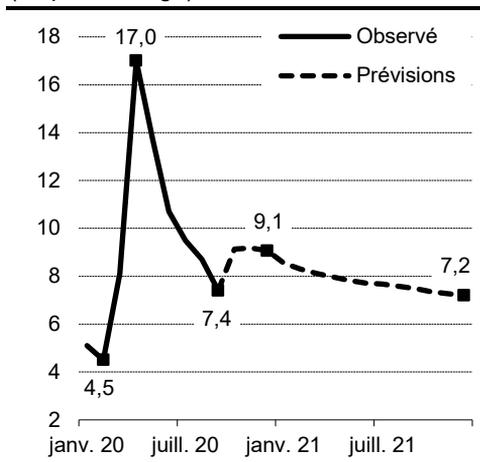
Évolution mensuelle de l'emploi au Québec (en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.9

Évolution mensuelle du taux de chômage au Québec (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Une reprise du marché du travail au Québec

À l'instar du Québec, le Canada et les États-Unis¹ ont vu leur marché du travail frappé de plein fouet par les mesures sanitaires mises en place au début de l'année 2020.

- Entre février et avril, l'emploi a diminué de 18,7 % au Québec. Il s'agit d'une chute plus importante que celles enregistrées en Ontario (-14,5 %), au Canada (-15,7 %) et aux États-Unis (-14,5 %).
- Pendant cette période, le taux de chômage a grimpé de 12,5 points de pourcentage au Québec, pour atteindre 17,0 % en avril. Il s'agit du taux de chômage le plus élevé parmi les provinces canadiennes. Aux États-Unis, le taux de chômage a atteint un sommet à 14,7 % en avril.

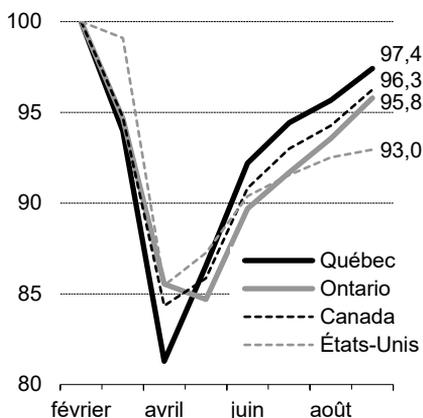
Depuis mai, la reprise des activités s'est traduite par une hausse de 19,8 % de l'emploi au Québec.

- Ces gains ont rapproché l'emploi, en septembre, à 97,4 % de son niveau observé en février dernier. Pour la même période, en Ontario, l'emploi était à 95,8 % de son niveau de février. Au Canada et aux États-Unis, ce pourcentage était respectivement de 96,3 % et de 93,0 %.
- Par ailleurs, depuis le sommet d'avril, le taux de chômage s'est replié de 9,6 points au Québec, s'établissant à 7,4 % en septembre. Il s'agit d'un niveau moins élevé que ceux observés en Ontario (9,5 %), au Canada (9,0 %) et aux États-Unis (7,9 %).

Ainsi, la reprise du marché du travail a été plus rapide au Québec que chez ses principaux partenaires commerciaux.

Évolution récente de l'emploi

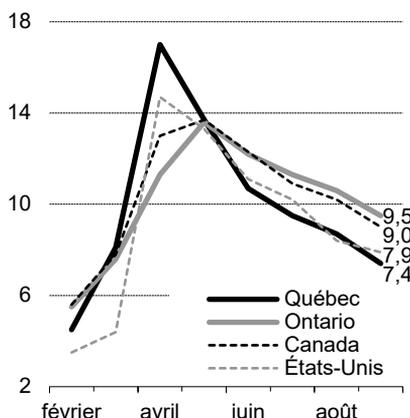
(indice, février 2020 = 100)



Sources : Statistique Canada, IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

Évolution récente du taux de chômage

(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et IHS Markit.

¹ Les statistiques du marché du travail sont calculées à partir de la population de 16 ans et plus aux États-Unis et de celle de 15 ans et plus au Canada.

2.4 Les consommateurs sont prudents

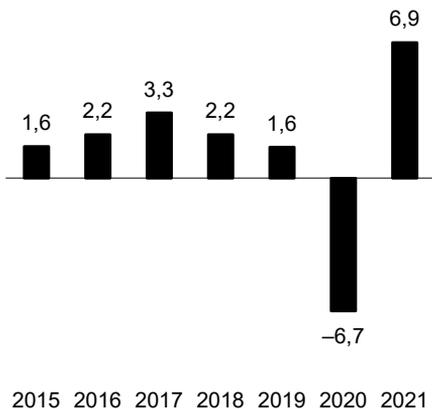
Les dépenses de consommation des ménages se contracteront de 6,7 % en 2020, un recul historique.

- La crise sanitaire a entraîné la fermeture de plusieurs commerces pendant près de deux mois, ce qui a limité l'offre de biens et services.
- En outre, les pertes d'emplois massives se traduiront par une baisse de 0,7 % des salaires et traitements.
- Toutefois, la bonification et la prolongation des différentes mesures d'aide mises en place par les gouvernements pour soutenir le revenu disponible des ménages ont atténué le recul des dépenses de consommation.
 - En effet, le revenu disponible des ménages bondira de 9,6 % en 2020. Il s'agit de la progression la plus élevée enregistrée depuis 1984 (10,3 %).
- Par ailleurs, l'incertitude et la fermeture temporaire de certains commerces influencent les décisions de consommation des ménages. Ainsi, le taux d'épargne grimpera à 21,3 % en 2020, un sommet. Cette forte hausse résultera à la fois des importants transferts reçus en provenance des gouvernements et de la faiblesse de la consommation, engendrée notamment par un accès plus restreint aux commerces.

En 2021, la reprise de la création d'emplois, l'amélioration de la confiance, l'épargne élevée, les achats qui ont été temporairement retardés et les conditions de crédit accommodantes dynamiseront la consommation. Cependant, la fin de certaines mesures d'aide et des reports de paiement pourraient atténuer le rebond.

GRAPHIQUE C.10

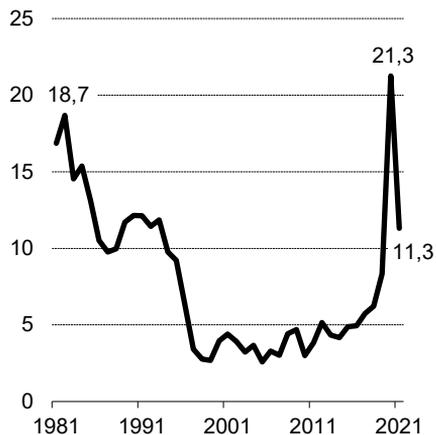
Dépenses de consommation des ménages au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.11

Taux d'épargne des ménages au Québec
(en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.5 Le secteur résidentiel ébranlé par l'arrêt forcé des activités au printemps dernier

L'arrêt temporaire des activités de l'industrie de la construction au printemps dernier a brusquement freiné le secteur résidentiel. Dans ce contexte, les investissements résidentiels diminueront de 2,9 % en 2020. En particulier, les dépenses en rénovation devraient fléchir de 8,2 %.

— Le recul des investissements résidentiels est toutefois atténué par le dynamisme de la construction résidentielle neuve et du marché de la revente depuis mai.

— Ce rebond a été appuyé par la forte demande qui existait déjà avant la pandémie. De plus, les mesures de confinement, qui ont conduit au recours au télétravail, ont modifié le comportement des ménages, créant une demande additionnelle pour l'achat d'une propriété. Par ailleurs, les mesures de soutien des revenus, les bas taux d'inoccupation et la faiblesse des taux d'intérêt ont favorisé les activités de construction résidentielle neuve et de revente.

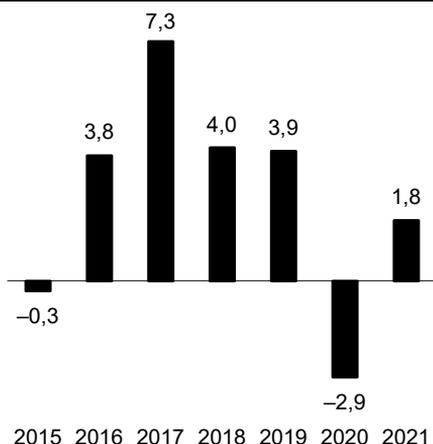
— En particulier, les mises en chantier progresseront de 9,5 % en 2020, et ce, malgré l'arrêt de la construction résidentielle en avril. Elles atteindront 52 500 unités, le plus haut niveau annuel observé depuis 2004 (58 400 unités).

En 2021, les investissements résidentiels progresseront de 1,8 %, en raison notamment de la hausse des investissements en rénovation (+8,4 %). De plus, le dynamisme du marché de la revente se traduira par la croissance du coût de transfert des propriétés (+6,8 %).

— Toutefois, la fin des reports de paiements hypothécaires et la diminution progressive de la générosité des programmes d'aide au revenu limiteront l'augmentation des mises en chantier en dépit des faibles coûts d'emprunt.

GRAPHIQUE C.12

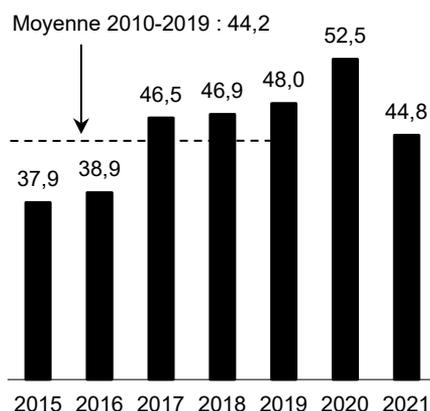
Investissements résidentiels au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.13

Mises en chantier au Québec
(en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

2.6 Les entreprises retarderont leurs projets d'investissement

En 2020, les investissements non résidentiels des entreprises devraient chuter de 9,8 %.

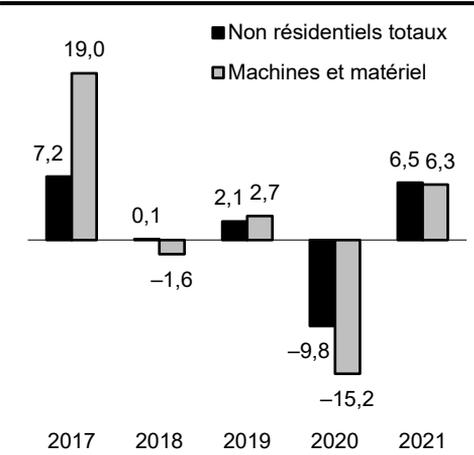
- L'incertitude quant à la vigueur de la demande ainsi que la hausse de l'endettement des sociétés freineront considérablement les investissements non résidentiels des entreprises.
- De plus, les pressions sur la capacité de production sont limitées.
 - En effet, malgré une certaine remontée depuis le creux d'avril (54,1 %), le taux d'utilisation des capacités dans le secteur de la fabrication au Canada demeurerait toujours à un niveau historiquement bas en août (75,8 %).
 - Les entreprises possèdent actuellement les capacités de production pour répondre à la demande sans avoir recours à l'investissement. Ainsi, les investissements en machines et matériel reculeront de 15,2 % en 2020.

En 2021, les investissements se redresseront alors que l'incertitude devrait s'atténuer. De plus, la reprise de la demande de biens et services exercera des pressions sur les capacités de production, ce qui devrait soutenir les investissements en machines et matériel.

GRAPHIQUE C.14

Investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

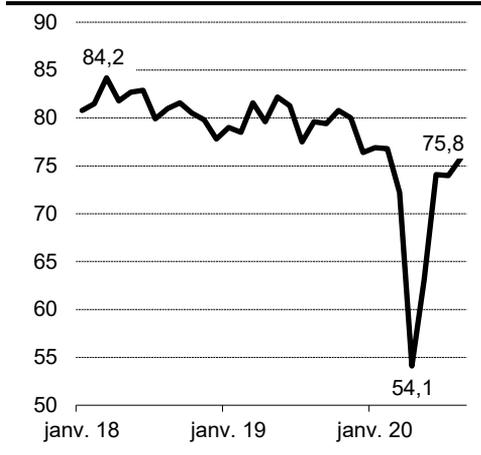


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.15

Taux d'utilisation de la capacité dans le secteur de la fabrication au Canada

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Une relance vigoureuse du secteur de la construction au Québec

Le secteur de la construction a été fortement touché par la crise sanitaire. En effet, la pandémie a forcé la fermeture des chantiers entre le 25 mars et le 20 avril pour la construction résidentielle et entre le 25 mars et le 10 mai pour la construction non résidentielle. Ainsi, les principaux indicateurs du secteur de la construction montrent une chute importante des activités entre février et avril. Au cours de cette période :

- le PIB réel dans le secteur de la construction a diminué de 72,7 %;
- la valeur des permis de bâtir résidentiels et non résidentiels a reculé de 46,5 %.

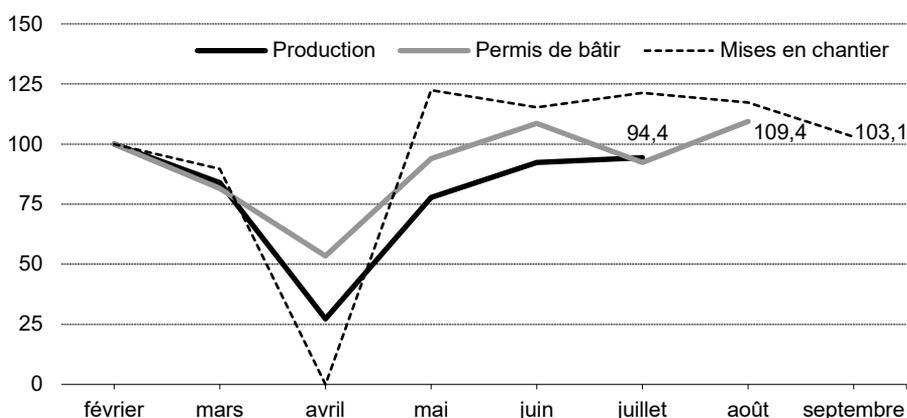
Dès le mois de mai, les chantiers de construction ont redémarré et l'activité a rapidement retrouvé les niveaux qui prévalaient en février, soit avant la pandémie.

- Les mises en chantier ont rattrapé en mai leur niveau d'avant la crise. En septembre, le nombre de mises en chantier était supérieur de 3,1 % à celui de février.
- En août, la valeur des permis de bâtir a dépassé de 9,4 % son niveau de février.
- Toutefois, en juillet, le PIB réel du secteur de la construction restait inférieur de 5,6 % à celui de février 2020.

En dépit de cette importante reprise, les retards occasionnés par l'arrêt des chantiers au printemps dernier ne seront pas complètement résorbés d'ici la fin de l'année 2020.

Indicateurs économiques du secteur de la construction au Québec

(indice, février 2020 = 100)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

2.7 Les investissements des gouvernements soutiennent l'économie québécoise

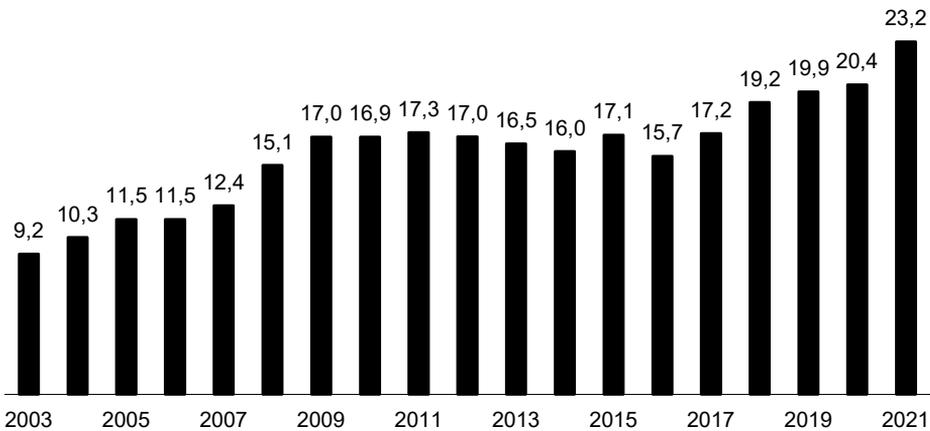
En 2020, le déclin attendu des investissements non résidentiels des entreprises sera en partie contrebalancé par la hausse des investissements des gouvernements. Les administrations publiques, comme le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et les municipalités, augmenteront fortement leurs investissements en 2020 et en 2021.

En effet, les administrations publiques ont mis en œuvre d'importants plans de soutien et de relance depuis mars. Grâce à ces mesures, les gouvernements sont venus en aide à de nombreux secteurs de l'économie.

- En mai dernier, le gouvernement du Québec a devancé à l'année 2020-2021 des investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030 (PQI), à hauteur de 2,9 milliards de dollars.
 - D'ailleurs, le projet de loi n° 66 déposé le 23 septembre dernier prévoit des mesures permettant l'accélération de projets d'infrastructure.
- Ainsi, la valeur des investissements publics au Québec, y compris ceux inscrits dans le PQI, atteindra 20,4 milliards de dollars en 2020 et 23,2 milliards de dollars en 2021, des hausses respectives de 2,3 % et de 13,8 %.

GRAPHIQUE C.16

Investissements des administrations publiques au Québec (en milliards de dollars, en termes nominaux)



Note : Les investissements des gouvernements comprennent les investissements du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, des administrations publiques locales et des administrations publiques autochtones.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.8 Une chute abrupte des échanges commerciaux

Le volume des échanges du Québec avec ses partenaires économiques chutera en 2020.

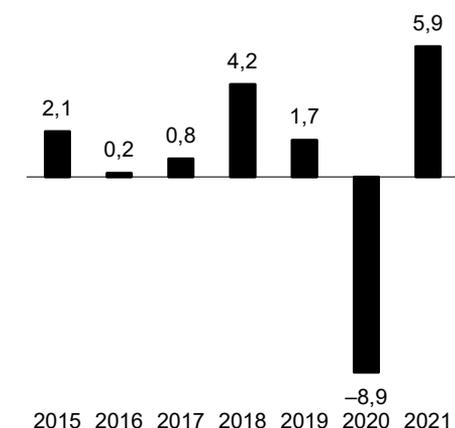
- Les exportations diminueront de 8,9 %. La demande pour les biens produits au Québec demeurera affaiblie par les difficultés de l'économie mondiale. En particulier, le Canada et les États-Unis, les principaux partenaires commerciaux du Québec, enregistreront une contraction de leur activité économique en 2020.
- Le recul de la demande intérieure, découlant notamment de la baisse de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises, ainsi que la faiblesse du dollar canadien entraîneront une diminution de 8,3 % des importations.
- Par ailleurs, la fermeture soudaine de nombreuses entreprises et l'effondrement du commerce mondial ont bouleversé les chaînes d'approvisionnement, ce qui a contribué au repli des échanges commerciaux du Québec.

En 2021, la reprise économique attendue soutiendra à la fois la hausse des exportations (+5,9 %) et celle des importations (+9,2 %). En effet, les chaînes d'approvisionnement internationales se rétabliront et la demande étrangère se raffermira.

- Toutefois, certains échanges de services, en particulier les voyages, pourraient demeurer relativement faibles au cours des prochaines années.

GRAPHIQUE C.17

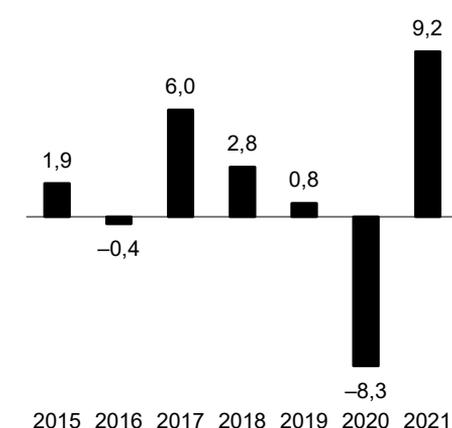
Exportations du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.18

Importations du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.9 Un ralentissement de l'inflation

Les effets directs et indirects de la COVID-19 auront des répercussions importantes sur l'inflation.

- Les prix de certains biens et services, notamment les aliments, ont affiché une progression en 2020 en raison de la diminution de l'offre et de la dépréciation du dollar canadien.
- En dépit de ces pressions à la hausse, l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), devrait rester faible. En effet, la chute des prix de l'essence et le repli de la demande de biens et services devraient contribuer au ralentissement de la croissance de l'IPC.

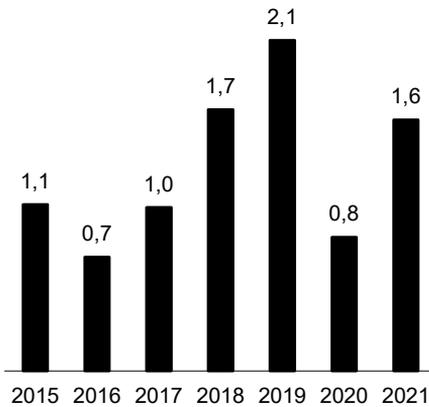
Dans l'ensemble, la progression de l'IPC devrait s'établir à 0,8 % en 2020. Sans les aliments et l'énergie, des composantes plus volatiles de l'indice, l'IPC enregistrera une augmentation de 1,1 %.

En 2021, la légère remontée des prix du pétrole et le redressement de la demande intérieure devraient ramener la croissance de l'IPC à 1,6 %.

GRAPHIQUE C.19

Indice des prix à la consommation au Québec

(variation en pourcentage)

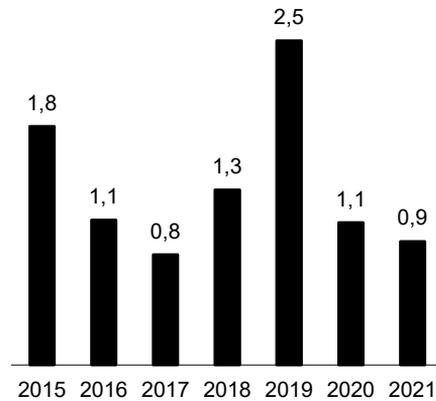


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.20

Indice des prix à la consommation excluant les aliments et l'énergie au Québec

(variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.10 Une révision à la baisse du PIB nominal

Le PIB nominal, qui tient compte à la fois de l'évolution de la production et des prix, diminuera de 4,6 % en 2020. Il s'agit d'une révision à la baisse de 0,6 point de pourcentage par rapport à la prévision de juin. Ce repli, plus important que prévu, s'explique en partie par la croissance du déflateur du PIB, qui a été revue à la baisse.

- Rappelons que le déflateur du PIB, soit l'indice qui mesure l'évolution des prix du PIB, est déterminé par deux éléments :
 - les prix de la demande intérieure, dont un indicateur important est l'IPC;
 - les termes de l'échange, qui peuvent être mesurés par le ratio entre les prix à l'exportation et à l'importation.
- Entre autres, les prix des dépenses gouvernementales progresseront moins rapidement que prévu en juin et le recul des prix des importations sera moins accentué qu'anticipé.

Malgré un recul plus important que prévu du PIB nominal, les principales assiettes taxables du gouvernement ont été révisées positivement par rapport au portrait de juin.

- Notamment, les salaires et traitements (de -2,5 % dans le portrait de juin 2020 à -0,7 % dans la mise à jour de l'automne 2020), l'excédent d'exploitation net des sociétés (de -10,4 % à -1,7 %) et la consommation nominale (de -8,0 % à -5,6 %) affichent des révisions à la hausse.
- Cette situation exceptionnelle s'explique par les transferts gouvernementaux accordés aux ménages et aux entreprises, qui ont été plus généreux que ce qui était initialement prévu.
- Ces mesures ont soutenu le revenu disponible des ménages et ont permis d'amoinrir le repli des profits des sociétés.

En 2021, la reprise économique se traduira par une hausse du PIB nominal de 6,9 %.

TABLEAU C.5

Croissance du PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)

	2019	2020	2021
PIB réel	2,6	-6,0	5,0
– Juin 2020	2,7	-6,5	6,0
Prix – déflateur du PIB	1,8	1,5	1,7
– Juin 2020	1,6	2,7	1,0
PIB NOMINAL	4,5	-4,6	6,9
– Juin 2020	4,4	-4,0	7,1

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.11 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

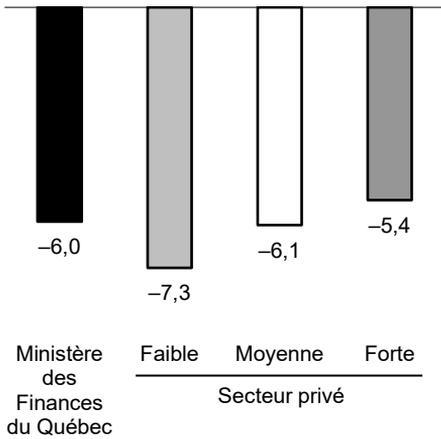
Pour l'année 2020, le ministère des Finances du Québec prévoit une contraction de l'activité économique (-6,0 %) comparable à celle attendue en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (-6,1 %).

En 2021, la reprise économique attendue par le ministère des Finances du Québec (+5,0 %) est légèrement plus importante que celle attendue en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+4,7 %).

GRAPHIQUE C.21

Croissance économique en 2020 au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)

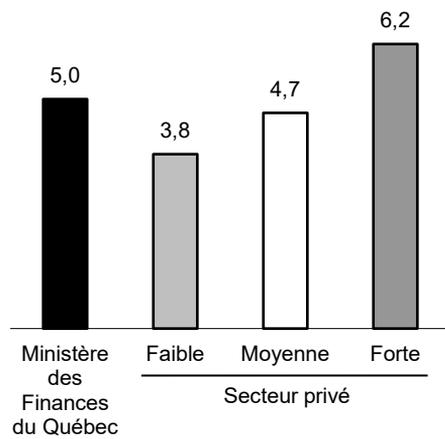


Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 28 octobre 2020.

GRAPHIQUE C.22

Croissance économique en 2021 au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 28 octobre 2020.

TABLEAU C.6

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne 2020-2024
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	2,6	-6,0	5,0	3,0	2,0	1,5	1,0
Moyenne du secteur privé	—	-6,1	4,7	3,2	1,8	1,6	1,0
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	4,5	-4,6	6,9	4,7	3,8	3,4	2,7
Moyenne du secteur privé	—	-4,5	6,5	5,1	3,8	3,6	2,9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leurs moyennes peuvent ne pas correspondre au résultat indiqué.
Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 28 octobre 2020.

TABLEAU C.7

Perspectives économiques au Québec

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022
Production				
Produit intérieur brut réel	2,6	-6,0	5,0	3,0
– Juin 2020	2,7	-6,5	6,0	2,4
Produit intérieur brut nominal	4,5	-4,6	6,9	4,7
– Juin 2020	4,4	-4,0	7,1	3,9
Produit intérieur brut nominal (en milliards de dollars)	459,0	437,7	467,8	489,7
– Juin 2020	458,7	440,5	471,7	490,2
Composantes du PIB (en termes réels)				
Consommation des ménages	1,6	-6,7	6,9	3,1
– Juin 2020	1,7	-8,8	11,0	1,5
Dépenses et investissements des gouvernements	3,1	0,6	5,1	1,4
– Juin 2020	2,8	1,0	3,6	1,4
Investissements résidentiels	3,9	-2,9	1,8	-0,5
– Juin 2020	3,9	-8,5	5,2	1,7
Investissements non résidentiels des entreprises	2,1	-9,8	6,5	5,2
– Juin 2020	1,6	-15,4	10,3	5,9
Exportations	1,7	-8,9	5,9	4,0
– Juin 2020	1,4	-7,4	6,0	5,1
Importations	0,8	-8,3	9,2	2,9
– Juin 2020	0,1	-8,2	11,0	3,6
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)				
Création d'emplois (en milliers)	77,7	-222,6	154,1	51,0
– Juin 2020	77,7	-228,8	161,6	44,1
Taux de chômage (en %)	5,1	9,3	7,8	7,0
– Juin 2020	5,1	9,5	7,6	7,0
Consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement	3,0	-10,5	10,6	5,5
– Juin 2020	3,0	-12,9	16,4	3,1
Salaires et traitements	6,2	-0,7	4,6	3,3
– Juin 2020	6,2	-2,5	5,2	3,2
Revenu des ménages	5,8	6,1	-0,7	2,8
– Juin 2020	5,6	2,7	0,5	3,5
Excédent d'exploitation net des sociétés	0,8	-1,7	0,8	0,7
– Juin 2020	1,3	-10,4	6,7	7,8
Indice des prix à la consommation	2,1	0,8	1,6	2,1
– Juin 2020	2,1	0,7	1,5	2,1

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

La conjoncture économique mondiale s'est rapidement détériorée au printemps 2020. L'application de mesures sanitaires rigoureuses dans la plupart des économies a entraîné des baisses prononcées de la production au premier semestre. Malgré un rebond au deuxième semestre, l'année 2020 sera marquée par une récession mondiale, qui touchera de nombreuses économies, notamment les principaux partenaires commerciaux du Québec, soit le Canada et les États-Unis.

3.1 La situation économique au Canada

❑ L'économie canadienne freinée par la pandémie et par l'effondrement des prix du pétrole

Au Canada, le PIB réel reculera de 5,5 % en 2020. Il s'agit de la diminution la plus importante depuis le début des statistiques des comptes économiques canadiens en 1970.

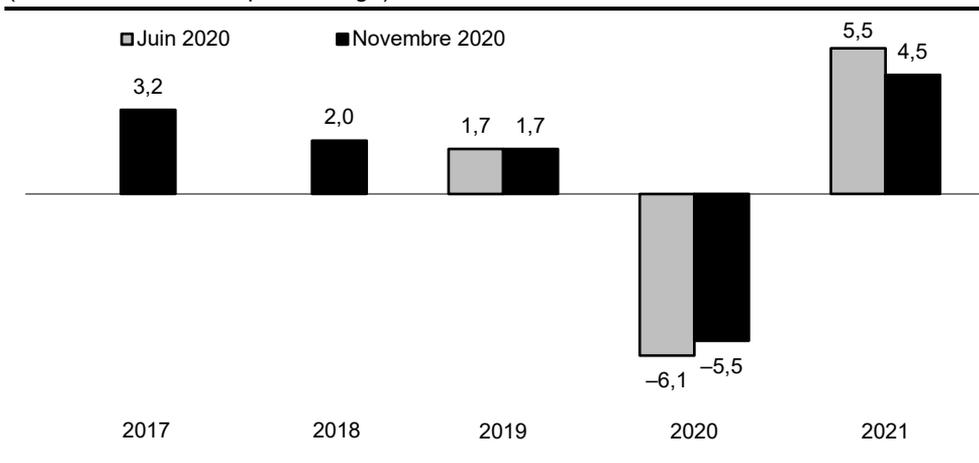
— L'ensemble des provinces enregistrera un repli sans précédent de la production en 2020. De plus, les prix du pétrole, qui se situent à des niveaux très faibles, accentueront les difficultés dans les provinces productrices.

— Par ailleurs, la contraction de l'économie canadienne sera moins prononcée que celle du Québec (-6,0 %) en raison des mesures de confinement qui ont été plus contraignantes.

En 2021, un rebond du PIB réel de 4,5 % est attendu. La reprise de l'activité économique sera cependant limitée par les difficultés persistantes dans le secteur pétrolier.

GRAPHIQUE C.23

Croissance économique au Canada (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le repli de l'activité économique atténué par les dépenses publiques

Comme au Québec, la demande intérieure au Canada affichera un net repli en 2020. En effet :

- la consommation des ménages reculera de 6,2 % alors que la crise sanitaire a entraîné la fermeture de plusieurs commerces et des pertes d'emplois massives au printemps dernier;
- les investissements non résidentiels des entreprises se replieront de 11,4 %, touchés à la fois par le contexte d'incertitude, par les difficultés financières de certaines entreprises et par la chute des prix du pétrole;
- les investissements résidentiels diminueront de 1,9 %, freinés par la baisse des activités des industries de la construction et de courtage immobilier.

Par ailleurs, les dépenses totales des administrations publiques atténueront la diminution de la demande intérieure. En particulier, les importants transferts en provenance des gouvernements ont permis de réduire les effets de la crise sur les finances des ménages et des entreprises. Ces transferts ne sont toutefois pas comptabilisés comme des dépenses des administrations publiques dans le calcul du PIB. Le gouvernement fédéral s'attend à réaliser un déficit de 343,2 milliards de dollars en 2020-2021.

Du côté du secteur extérieur, la faiblesse de la demande pèsera à la fois sur les exportations et sur les importations.

En 2021, un rebond de l'activité économique de 4,5 % est attendu au Canada. Toutefois, la croissance sera limitée par les difficultés persistantes de l'industrie pétrolière alors que les prix du pétrole demeureront bas.

TABLEAU C.8

PIB réel et ses principales composantes au Canada

(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage entre parenthèses)

	2019	2020	2021
Demande intérieure	1,3 (1,3)	-4,6 (-4,6)	5,2 (5,2)
– Consommation des ménages	1,6 (0,9)	-6,2 (-3,5)	5,9 (3,3)
– Investissements résidentiels	-0,6 (0,0)	-1,9 (-0,1)	3,3 (0,2)
– Investissements non résidentiels des entreprises	-0,4 (0,0)	-11,4 (-1,2)	6,3 (0,6)
– Dépenses et investissements des gouvernements	1,8 (0,4)	0,9 (0,2)	3,8 (1,0)
Secteur extérieur	— (0,2)	— (0,0)	— (-1,2)
– Exportations	1,3 (0,4)	-9,4 (-3,0)	5,0 (1,5)
– Importations	0,6 (-0,2)	-9,3 (3,0)	9,1 (-2,8)
Stocks	— (0,1)	— (-1,0)	— (0,6)
PIB RÉEL	1,7	-5,5	4,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Les transferts des administrations publiques ont soutenu le revenu disponible des ménages

Au cours des derniers mois, les différents ordres de gouvernement ont mis en place plusieurs mesures pour venir en aide aux ménages. Ils ont notamment instauré des programmes pour soutenir le revenu des personnes aux prises avec des difficultés financières ou encore pour compenser la diminution ou la perte de revenu d'emploi pour des raisons liées à la pandémie de la COVID-19.

L'ensemble de ces nouvelles prestations a fait grimper les transferts courants des administrations publiques qui sont versés aux ménages.

- Les transferts versés aux ménages ont augmenté de 88,2 % au deuxième trimestre de 2020 par rapport au trimestre précédent.

Ainsi, ces transferts ont plus que compensé les pertes de revenu d'emploi.

- En effet, les salaires et traitements ont affiché un recul trimestriel de 8,9 % au deuxième trimestre de 2020.
- De son côté, le revenu disponible des ménages, soit le revenu à la disposition des ménages pour la consommation de biens et services ainsi que pour l'épargne, a augmenté de 10,8 % pendant cette période.

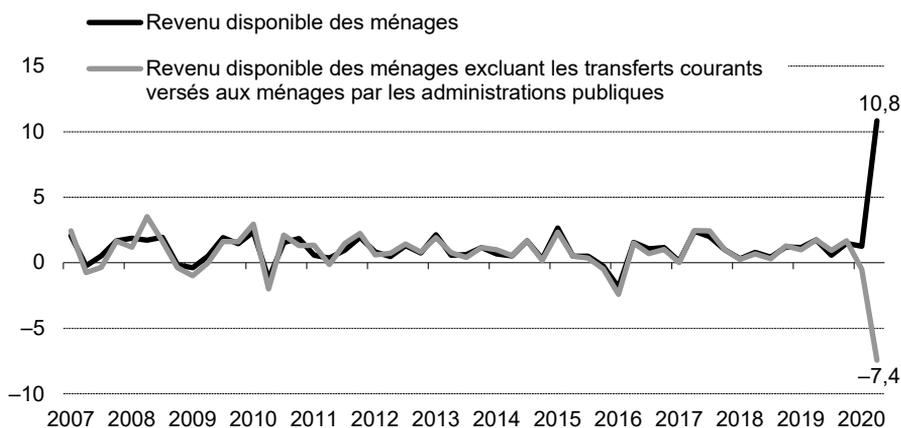
Les mesures mises en place ont atténué les répercussions de la crise sanitaire sur l'économie canadienne.

- Sans le soutien financier des administrations publiques, le revenu disponible des ménages aurait fortement chuté, ce qui aurait entraîné un important recul de la consommation et une diminution encore plus considérable du PIB.

Le retrait graduel des mesures de soutien du revenu devra faire l'objet d'un suivi au cours des prochains trimestres pour en évaluer les effets.

Revenu disponible des ménages au Canada

(variation trimestrielle en pourcentage, en termes nominaux)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Les ménages se montrent hésitants

Les dépenses de consommation des ménages enregistreront un recul de 6,2 % en 2020. Ce repli s'explique essentiellement par la fermeture de nombreux commerces au printemps dernier et par les pertes d'emplois.

- Les dépenses de consommation diminueront en 2020 en dépit d'une forte croissance du revenu disponible des ménages. En effet, les ménages ont bénéficié de sursis pour le remboursement de leurs dettes et de généreux programmes de soutien du revenu.

La faiblesse des taux d'intérêt, le rebond de l'emploi et l'accumulation importante de l'épargne pendant le confinement favoriseront les dépenses de consommation au cours des prochains mois. Ainsi, une hausse de 5,9 % est prévue en 2021.

❑ Un recul des investissements résidentiels

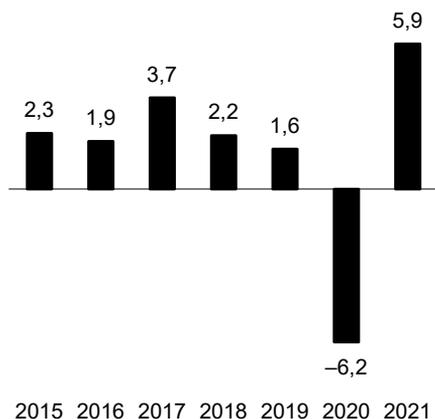
Freiné par le ralentissement des activités sur le marché immobilier au printemps dernier, l'investissement résidentiel affichera une troisième diminution annuelle consécutive en 2020 (-1,9 %).

- Ce repli sera toutefois atténué par une relance soutenue dans le secteur de la construction résidentielle neuve et sur le marché de la revente à la suite du déconfinement. En effet, l'absence d'un marché printanier typique s'est traduite par une forte accumulation de la demande.

En 2021, les investissements résidentiels devraient progresser de 3,3 %, appuyés par le redressement du marché du travail et par la faiblesse des coûts de financement. Toutefois, l'endettement élevé des ménages canadiens, la fin des reports de paiements hypothécaires et les difficultés dans les provinces productrices de pétrole atténueront la relance sur le marché résidentiel.

GRAPHIQUE C.24

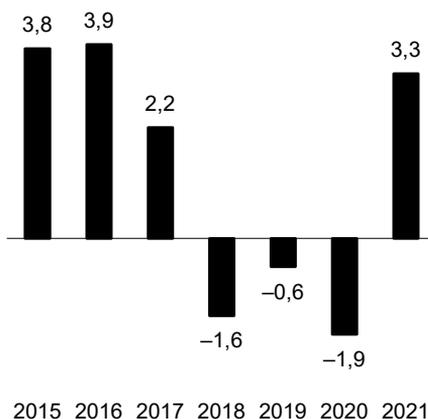
Dépenses de consommation des ménages au Canada
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.25

Investissements résidentiels au Canada
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Une augmentation des prix de l'immobilier au Canada

Au cours des derniers mois, le secteur résidentiel au Canada a surpris par son dynamisme. De nombreux spécialistes du marché résidentiel s'attendaient à ce que les pertes d'emplois, l'endettement des ménages et l'incertitude occasionnés par la pandémie retardent les achats de logements et freinent l'activité du secteur résidentiel.

Toutefois, depuis le mois de mai, la construction résidentielle neuve et l'activité sur le marché de la revente n'ont pas fléchi comme prévu. La vigueur du secteur résidentiel s'explique notamment par :

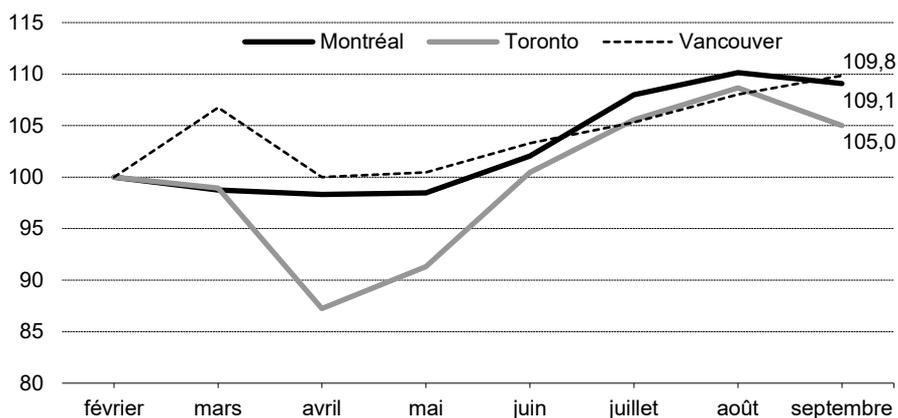
- la demande d'habitations, qui existait déjà avant le début de la pandémie;
- les nombreux programmes d'aide mis en place par les gouvernements, qui ont soutenu la croissance du revenu disponible des ménages;
- les taux d'intérêt hypothécaires, qui se situent à des creux;
- les bas taux d'inoccupation sur le marché locatif;
- le changement de comportement des ménages. En effet, ceux-ci accordent davantage d'importance à leur espace personnel, alors que les mesures de confinement ont modifié leurs habitudes. Ils passent plus de temps à la maison et ils ont davantage recours au télétravail. Par conséquent, plusieurs ménages souhaitent acquérir un logement mieux adapté à cette nouvelle réalité.

Ainsi, entre février et septembre, les prix moyens des logements sur le marché de la revente ont progressé de 9,1 % dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, de 5,0 % dans la RMR de Toronto et de 9,8 % dans la RMR de Vancouver.

Au cours des prochains mois, plusieurs facteurs limiteront la demande d'habitations, notamment la fin des reports de paiements hypothécaires, l'endettement élevé des ménages et la diminution temporaire de l'immigration internationale. Le marché résidentiel devrait donc se rééquilibrer et la hausse des prix des logements devrait s'atténuer.

Évolution des prix moyens des logements sur le marché de la revente dans différentes régions métropolitaines de recensement

(indice, février 2020 = 100)



Sources : Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec, Haver Analytics et ministère des Finances du Québec.

❑ Les difficultés du secteur énergétique accentuent le recul des investissements des entreprises

En 2020, la diminution de la demande mondiale, la faiblesse des prix du pétrole et l'incertitude concernant l'évolution de la pandémie entraîneront une contraction de 11,4 % des investissements non résidentiels des entreprises au Canada.

— En particulier, les investissements dans le secteur énergétique afficheront un cinquième recul annuel (-15,6 %) depuis 2015. Ce repli sera atténué par le démarrage de projets d'envergure planifiés avant le début de la pandémie, dont la construction d'une usine de liquéfaction de gaz naturel en Colombie-Britannique.

En 2021, les investissements des entreprises se redresseront. Les pressions sur les capacités de production devraient s'intensifier en lien avec la hausse de la demande. De plus, ces investissements seront soutenus par les coûts de financement qui demeureront faibles.

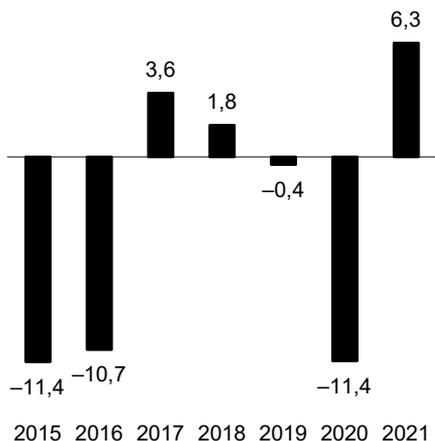
❑ Le fléchissement de la demande mondiale entraînera un ralentissement de l'activité commerciale

Les mesures mises en place pour freiner la propagation de la COVID-19 ont provoqué un recul de l'activité à l'échelle mondiale, ce qui a fait diminuer les prix du pétrole, affaibli la production industrielle et fragilisé les chaînes d'approvisionnement. Dans ce contexte, les exportations se replieront de 9,4 % en 2020 alors que les importations fléchiront de 9,3 %.

En 2021, les échanges commerciaux reprendront. La hausse prévue des importations (+9,1 %), plus accentuée que celle des exportations (+5,0 %), s'explique essentiellement par le besoin des entreprises de reconstituer leurs stocks. De plus, le rebond de l'activité économique au Canada (+4,5 %), qui sera plus vigoureux que celui des États-Unis (+3,6 %), soutiendra davantage les importations que les exportations canadiennes.

GRAPHIQUE C.26

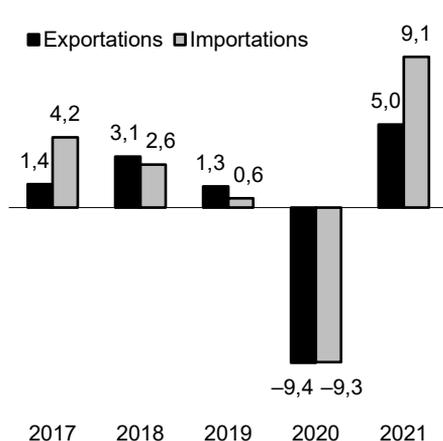
Investissements non résidentiels des entreprises au Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.27

Exportations et importations du Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3.2 La situation économique aux États-Unis

❑ La reprise bien entamée après un choc économique sans précédent

Comme au Québec et au Canada, l'économie aux États-Unis a été durement touchée par la pandémie de COVID-19 et par les mesures sanitaires mises en place au printemps. Le PIB réel américain a ainsi chuté de 31,4 % en variation trimestrielle à taux annualisé au deuxième trimestre, la plus forte baisse jamais enregistrée.

L'économie américaine a toutefois fortement rebondi dans les derniers mois, alors que les différentes mesures d'aide adoptées par le Congrès et par la Réserve fédérale américaine ont soutenu la reprise.

— Plusieurs indicateurs montrent que la mobilité des individus a augmenté après s'être effondrée en avril, et que la reprise est bien entamée.

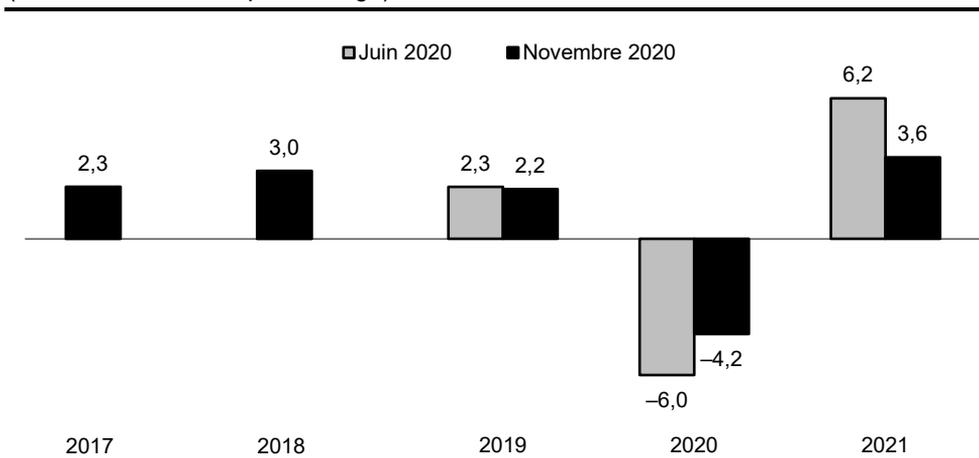
La chute de l'activité économique au deuxième trimestre devrait se traduire par une contraction du PIB réel américain de 4,2 % en 2020.

— Il s'agit d'une révision à la hausse de 1,8 point de pourcentage par rapport au portrait de juin, qui tablait sur une baisse de 6,0 %. Cette révision s'explique par le fait que la reprise économique s'est opérée plus rapidement que prévu initialement.

En 2021, le PIB réel aux États-Unis devrait croître de 3,6 %. Toutefois, les perspectives économiques demeurent teintées d'incertitude et sont hautement dépendantes de l'évolution de la pandémie.

GRAPHIQUE C.28

Croissance économique aux États-Unis (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ Des mesures fiscales et monétaires ont permis un fort rebond de la demande intérieure

Les autorités budgétaires et monétaires ont mis en œuvre d'importantes mesures au printemps afin de limiter les impacts économiques de la COVID-19.

D'une part, le gouvernement fédéral américain a mis en place des mesures d'aide aux ménages, notamment par le biais d'une bonification des prestations d'assurance-emploi, et a offert des prêts et des garanties de prêts aux entreprises dans le plan de relance de 2 200 milliards de dollars américains (*CARES Act*) adopté en mars.

- Les mesures de soutien du revenu ont été généreuses. En effet, les transferts gouvernementaux ont plus que compensé les pertes en salaires, entraînant une hausse du revenu personnel au deuxième trimestre, et ce, malgré la récession.
- Ces mesures ont ainsi fortement contribué au rebond de la demande intérieure. Par exemple, les ventes au détail et les indices ISM des directeurs d'achat ont été vigoureux dans les derniers mois.

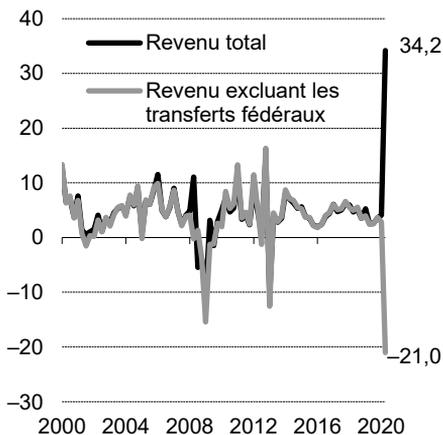
D'autre part, la Réserve fédérale américaine a mis en place différentes facilités de crédit visant entre autres à fournir des liquidités aux petites et moyennes entreprises. Les actions de la banque centrale ont également permis de stabiliser les marchés financiers.

L'ampleur des dépenses du gouvernement fédéral devrait cependant se traduire par une importante hausse du déficit budgétaire aux États-Unis.

- Le Congressional Budget Office estime que le déficit budgétaire devrait atteindre 16,0 % du PIB en 2020, un sommet depuis la Deuxième Guerre mondiale.

GRAPHIQUE C.29

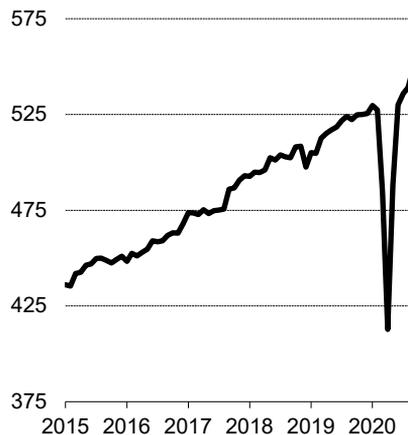
Revenu personnel aux États-Unis
(variation en pourcentage à taux annualisé, en termes nominaux)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.30

Ventes au détail aux États-Unis
(en milliards de dollars américains, en termes nominaux)



Source : IHS Markit.

Le marché résidentiel est demeuré vigoureux malgré la pandémie

Malgré la récession causée par la pandémie, le marché résidentiel aux États-Unis est demeuré vigoureux, soutenu par la demande refoulée durant le confinement, la volonté de se relocaliser en raison du télétravail et la chute des taux hypothécaires.

- En effet, les ventes de maisons ont fortement rebondi depuis avril, surpassant les niveaux d'avant la crise et atteignant des sommets depuis 2006.

Cette augmentation des ventes s'est inscrite dans un contexte où les inventaires de maisons à vendre étaient déjà faibles avant la pandémie. Ainsi, afin de répondre à la hausse de la demande, la construction résidentielle a rapidement redémarré.

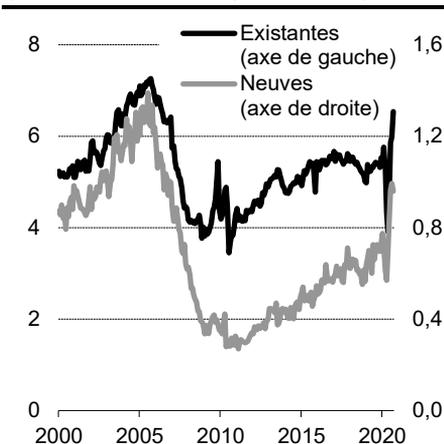
- Les mises en chantier de maisons unifamiliales ont ainsi progressé de plus de 60 % entre avril et septembre.
- Les permis de bâtir ont également rebondi, s'établissant en septembre à un sommet depuis 2007.

La vigueur du marché résidentiel peut s'expliquer en partie par le fait que les pertes d'emplois ont été concentrées dans les industries à faible salaire, notamment celles du commerce de détail et de l'hébergement. De plus, les individus travaillant dans les industries où la rémunération est plus élevée ont été moins touchés, entre autres en raison du télétravail.

- Cette situation s'est reflétée dans les types de maisons vendues. En effet, le segment des maisons de 500 000 \$ et plus est celui qui a enregistré les plus importantes hausses en juillet, en août et en septembre, ce qui signale une forte demande pour les maisons plus onéreuses.

Ventes de maisons aux États-Unis

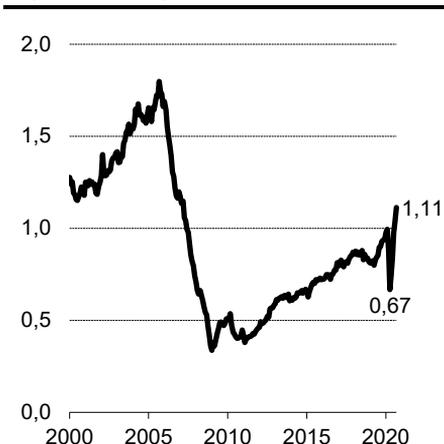
(en millions d'unités, à rythme annuel)



Source : IHS Markit.

Permis de bâtir aux États-Unis

(segment unifamilial, en million d'unités, à rythme annuel)



Source : IHS Markit.

❑ Après de forts gains, la reprise du marché du travail sera plus graduelle

Le marché du travail aux États-Unis a été frappé de plein fouet par les mesures sanitaires et par la fermeture de commerces et d'établissements. Plus de 22 millions d'emplois ont ainsi été perdus entre les mois de février et d'avril, tandis que le taux de chômage a bondi à 14,7 % en avril, un sommet historique.

— Le secteur du commerce de détail et celui des loisirs et de l'hébergement, où les mesures de distanciation physique sont plus contraignantes, ont été particulièrement touchés, totalisant près de la moitié des pertes d'emplois.

Le marché du travail a rebondi depuis le creux touché en avril, alors que plus de la moitié des emplois perdus avaient été récupérés en septembre. Le niveau de l'emploi demeure cependant inférieur de 10,7 millions par rapport à celui de février.

Les gains d'emplois seront plus graduels au cours des prochains trimestres. En effet, la première phase de la récupération est complétée, et la hausse de l'emploi dans les secteurs toujours sous pression, tels que l'hôtellerie, le tourisme et les arts et spectacles, sera limitée tant qu'un vaccin ne sera pas disponible.

— Par conséquent, il devrait s'écouler plusieurs trimestres avant que l'emploi ne revienne à son niveau d'avant la crise.

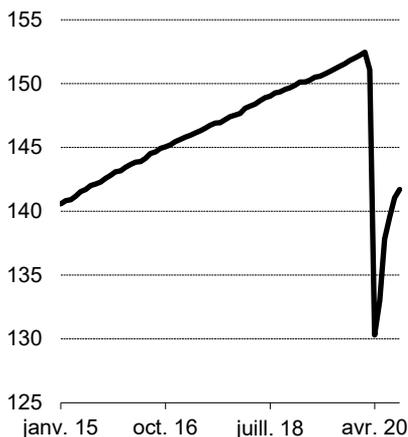
Pour sa part, le taux de chômage devrait continuer de redescendre dans les prochains mois. La baisse sera toutefois limitée par la reprise de l'emploi plus graduelle dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre, en particulier en raison de la hausse de la contagion observée dernièrement.

— Le taux de chômage devrait ainsi s'établir à 8,3 % en 2020 et à 6,7 % en 2021.

GRAPHIQUE C.31

Nombre d'emplois aux États-Unis

(en millions)

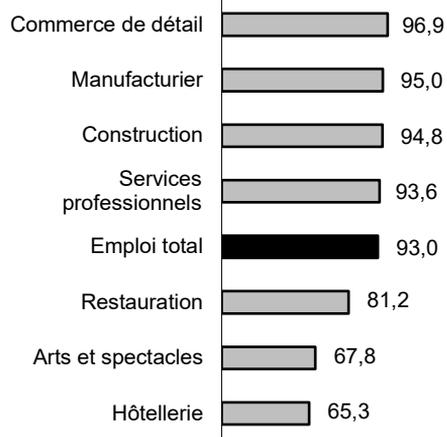


Source : IHS Markit.

GRAPHIQUE C.32

Proportion d'emplois en septembre par rapport au niveau de février

(en pourcentage)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

4. LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

□ Un retour à la croissance suivra la récession de 2020

Selon le Fonds monétaire international, l'activité économique mondiale a connu une baisse spectaculaire au deuxième trimestre, alors que des mesures de confinement, qui ont touché près de 85 % de l'économie mondiale pendant plusieurs semaines, ont paralysé la plupart des secteurs d'activité.

Après un début d'année difficile, le retrait graduel des mesures de confinement a permis une reprise de l'activité économique. Cette amélioration reste toutefois fragile et inégale. Malgré le rebond attendu au second semestre, le PIB réel mondial devrait se contracter de 4,6 % en 2020, avant de progresser de 4,7 % en 2021.

— L'ampleur plus importante de la crise dans plusieurs régions entraîne cette année une récession plus sévère que prévu en juin.

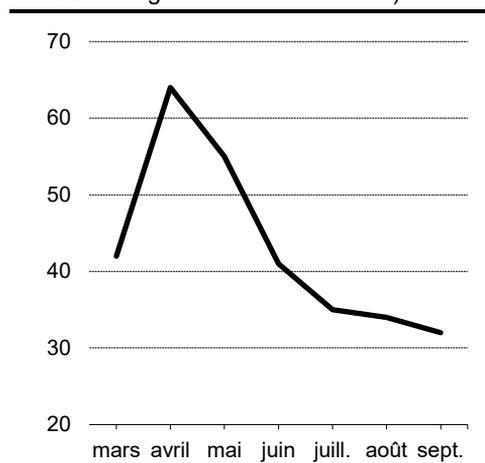
— Par exemple, en Inde, la propagation de la COVID-19 plus tard dans l'année explique d'importantes révisions à la baisse pour la croissance économique de ce pays.

La reprise sera limitée tant qu'un vaccin n'aura pas été trouvé et rendu disponible largement. Par ailleurs, la COVID-19 continuera de peser sur l'activité économique dans plusieurs pays et pourrait modifier de façon structurelle l'économie mondiale.

GRAPHIQUE C.33

Indice mondial de confinement pour l'année 2020

(indice, 0 indiquant l'absence de restriction et 100 un degré élevé de restriction)

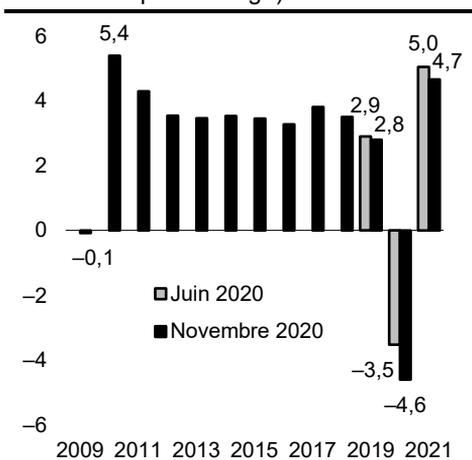


Source : IHS Markit.

GRAPHIQUE C.34

Croissance économique mondiale

(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

Le tableau suivant présente la prévision économique mondiale détaillée par région et par pays.

TABLEAU C.9

Perspectives de croissance économique mondiale
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	Poids ⁽¹⁾	2019	2020	2021
Monde⁽²⁾	100,0	2,8	-4,6	4,7
– Juin 2020		2,9	-3,5	5,0
Économies avancées⁽²⁾	43,5	1,6	-5,8	3,8
– Juin 2020		1,7	-6,2	4,8
Québec	0,3	2,6	-6,0	5,0
– Juin 2020		2,7	-6,5	6,0
Canada	1,4	1,7	-5,5	4,5
– Juin 2020		1,7	-6,1	5,5
États-Unis	16,0	2,2	-4,2	3,6
– Juin 2020		2,3	-6,0	6,2
Zone euro	12,7	1,3	-8,2	4,6
– Juin 2020		1,3	-7,6	4,4
Royaume-Uni	2,4	1,3	-11,3	5,1
– Juin 2020		1,4	-8,6	4,3
Japon	4,1	0,7	-5,8	2,6
– Juin 2020		0,7	-4,9	2,6
Économies émergentes et en développement⁽²⁾	56,5	3,7	-3,7	5,3
– Juin 2020		3,8	-1,8	5,2
Chine	16,8	6,1	1,6	6,9
– Juin 2020		6,1	1,2	6,4
Inde ⁽³⁾	7,0	4,2	-8,5	8,6
– Juin 2020		4,2	-1,9	6,1

(1) Les poids dans le PIB mondial correspondent aux nouveaux poids publiés par le Fonds monétaire international pour l'année 2018.

(2) Il s'agit de données selon la parité des pouvoirs d'achat.

(3) Les données sont calculées pour l'année fiscale (du 1^{er} avril au 31 mars).

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

❑ La reprise s’amorce dans les économies avancées après le choc du premier semestre

Dans l’ensemble des économies avancées, le PIB réel devrait se contracter en moyenne de 5,8 % en 2020 (+0,4 point de pourcentage comparativement à la prévision de juin 2020) et progresser de 3,8 % en 2021 (-1,0 point de pourcentage).

— La COVID-19 a eu des impacts significatifs sur l’activité économique en première moitié d’année, causant une baisse sans précédent du PIB réel dans la majorité des pays.

La reprise, à court terme, s’annonce toutefois plus rapide dans plusieurs pays, soutenue notamment par l’assouplissement des mesures de confinement ainsi que par les mesures monétaires et budgétaires importantes.

Le retour à la croissance en 2021 s’explique par le rattrapage de l’activité économique débuté depuis la mi-2020 ainsi que par le maintien de mesures gouvernementales qui offrent un soutien permettant d’atténuer les effets négatifs.

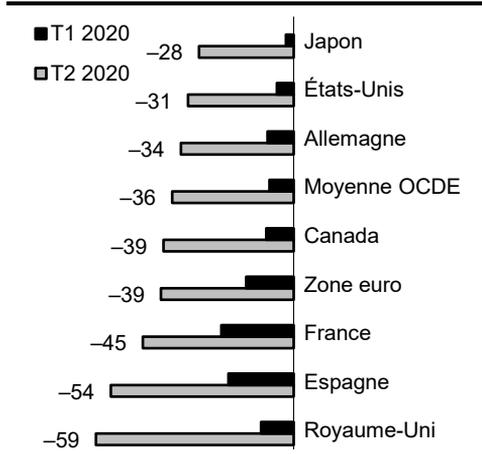
Devant une recrudescence de la COVID-19 depuis septembre dans beaucoup de régions, plusieurs gouvernements ont durci de nouveau les mesures sanitaires, ce qui pèsera sur l’activité économique.

— En Europe, celle-ci s’annonce faible, alors que le nombre élevé de cas de contamination, entre autres, pèse sur la confiance des entreprises et des consommateurs et que les gouvernements annoncent des mesures de confinement plus strictes.

GRAPHIQUE C.35

Produit intérieur brut réel

(variation trimestrielle à taux annualisé en pourcentage)

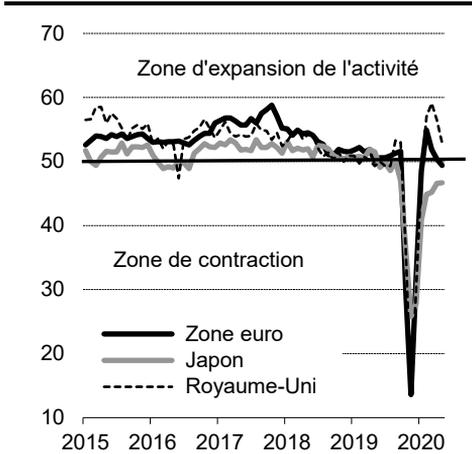


Sources : Datastream et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.36

Indice composite des directeurs d’achat des économies avancées

(indice)



Source : Bloomberg.

Les mesures gouvernementales à la rescousse

Les gouvernements sont intervenus massivement pour limiter les dégâts de cette crise sanitaire sur l'activité économique. Le Fonds monétaire international (FMI) estime qu'au 11 septembre 2020, les mesures fiscales annoncées par les gouvernements à l'échelle mondiale ont atteint 11 700 milliards de dollars américains (environ 12 % du PIB mondial).

- La moitié de ces mesures représentent des dépenses supplémentaires ou des pertes de recettes. L'autre moitié consiste en un soutien de liquidités, y compris des prêts, des garanties et des injections de capitaux par le secteur public.
- Ces mesures incluent des indemnités de chômage, des subventions salariales, des aides de trésoreries pour les entreprises, des reports et des réductions d'impôts temporaires ainsi que des dépenses directement consacrées à la santé comme les recherches de vaccins et de traitements.

Selon le FMI, l'ampleur et la composition des mesures varient selon les pays. Les mesures les plus vigoureuses proviennent des économies avancées et des grandes économies émergentes.

L'organisation internationale s'attend à ce que les baisses de revenus et la hausse des dépenses, ainsi que le recul de l'activité économique, entraînent une forte détérioration des finances publiques.

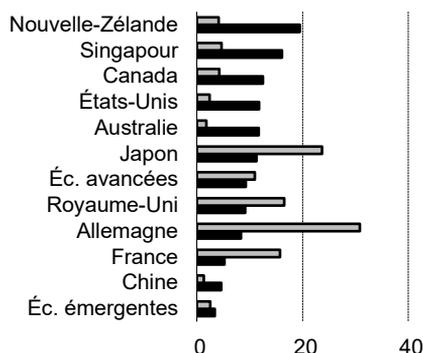
- Ainsi, les déficits publics à l'échelle mondiale devraient atteindre 12,7 % du PIB en 2020, comparativement à 3,9 % en 2019. La dette des gouvernements devrait pour sa part atteindre 98,7 % du PIB, soit un niveau record. Le ratio devrait dépasser 120 % dans les économies avancées et 60 % dans les économies émergentes.

Le FMI estime que le soutien gouvernemental a été efficace. Il a permis de sauver des vies, de restaurer la confiance et de redémarrer l'activité économique. Il considère que la priorité à court terme est d'éviter le retrait prématuré de ce soutien.

Mesures des gouvernements pour limiter les impacts de la COVID-19

(en pourcentage du PIB)

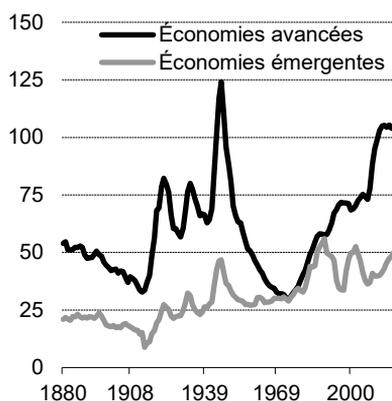
- ▣ Prises de participation, prêts et garanties
- Dépenses accrues et pertes de recettes



Source : Fonds monétaire international.

Dette des gouvernements

(en pourcentage du PIB)



Source : Fonds monétaire international.

❑ Économies émergentes : la Chine redémarre plus rapidement

Dans les économies émergentes et en développement, l'activité économique devrait se contracter de 3,7 % en 2020 et afficher une progression de 5,3 % en 2021. La contraction en 2020 sera la première depuis le début de la série publiée par le Fonds monétaire international, soit 1980.

— Il s'agit d'une révision à la baisse de 1,9 point de pourcentage pour 2020 par rapport à la prévision de juin, révision qui s'explique par les effets plus négatifs de la pandémie de la COVID-19 et des mesures de confinement, et d'une révision à la hausse de 0,1 point de pourcentage pour 2021.

Un recul de l'activité économique est attendu en 2020 dans plusieurs grands pays, à l'exception notable de la Chine, qui affichera une croissance de 1,6 % (+0,4 point de pourcentage).

Avec le déconfinement, l'activité économique a rebondi dans plusieurs pays émergents, notamment en Chine. En effet, celle-ci a renoué avec la croissance au deuxième trimestre, le PIB réel ayant progressé de 3,2 % en variation annuelle, après sa pire chute depuis au moins 1992 au premier trimestre (-6,8 %). La reprise s'est poursuivie au troisième trimestre avec une croissance de 4,9 %. En septembre :

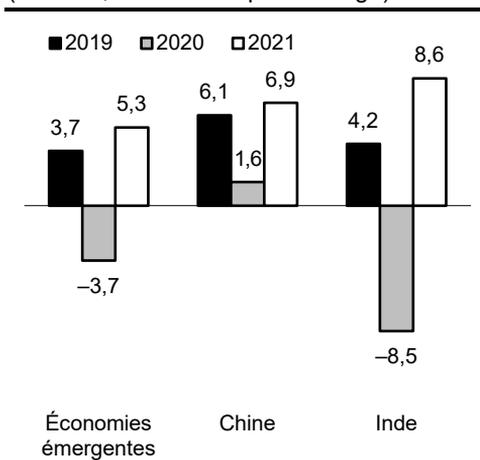
— les ventes au détail en Chine, baromètre de la consommation des ménages, ont progressé de 3,3 % en variation annuelle, après une faible hausse en août, la première depuis le début de l'année;

— la production industrielle a progressé pour un sixième mois consécutif alors que les exportations ont affiché leur plus forte hausse depuis mars 2019.

Par contre, la reprise est fragile. La recrudescence du nombre de cas de la COVID-19 et le retour de certaines mesures de confinement à l'échelle mondiale pourraient peser sur les exportations et sur la relance de l'économie chinoise.

GRAPHIQUE C.37

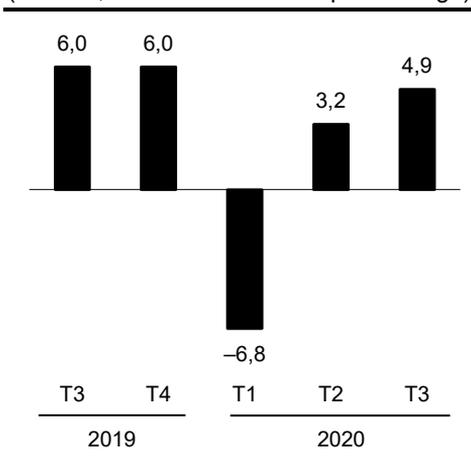
Croissance économique des économies émergentes (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.38

Croissance économique en Chine (PIB réel, variation annuelle en pourcentage)



Source : Datastream.

Les chaînes de valeur mondiales fortement ébranlées par la COVID-19

Une chaîne de valeur mondiale (CVM) fractionne le processus de production entre plusieurs pays et relie de manière complexe les usines, les distributeurs et les consommateurs. Alors que leur poids dans le commerce décroît depuis la crise financière de 2008, les CVM ont été fragilisées par la crise sanitaire, ce qui a contribué à la forte baisse du commerce mondial.

Des perturbations importantes dans les chaînes de valeur mondiales...

La COVID-19 a perturbé les CVM à la suite de la mise en place des mesures sanitaires, des contrôles stricts aux frontières et de la limitation du trafic aérien adoptés par les gouvernements pour empêcher sa transmission.

- De plus, certains pays ont imposé des interdictions d'exportations pour certains produits comme le matériel médical et l'équipement de protection individuel.

Dans ce contexte, selon l'Organisation internationale du Travail, près de 60 % des intrants importés ont subi des perturbations au plus fort de la première vague.

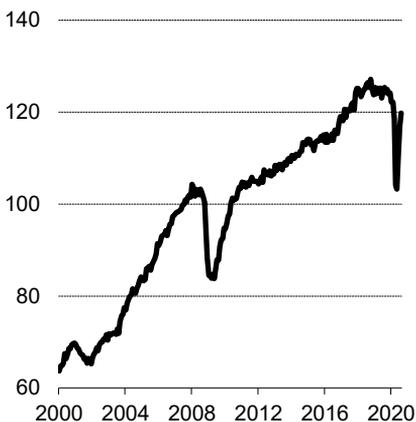
... qui ont contribué à une baisse sans précédent du commerce mondial

Au deuxième trimestre, le commerce mondial en termes nominaux a affiché sa plus forte baisse (-21 % en variation annuelle) depuis le deuxième trimestre de 2009 en raison de fortes contractions des catégories Combustibles et activités extractives (-38 %) ainsi que Produits manufacturés (-19 %).

- L'industrie automobile a été la plus touchée, surtout en avril, en raison notamment des perturbations de l'approvisionnement et du manque de demande.
- Des pénuries de pièces pour l'assemblage automobile ont été constatées notamment au Japon et en Corée du Sud en raison de la fermeture de la région de Wuhan. Cette ville chinoise, la première à avoir subi un confinement généralisé, constitue un centre important de la production mondiale de pièces automobiles.

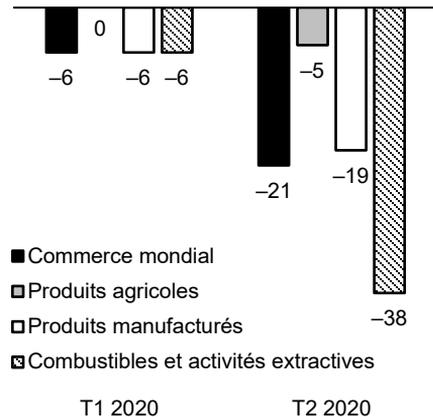
Avec le déconfinement, une reprise du commerce mondial a été constatée, soutenue entre autres par une forte demande pour les produits médicaux et de protection.

Commerce mondial de marchandises en termes réels
(indice, 2010 = 100)



Source : Bureau central du plan des Pays-Bas.

Commerce mondial de marchandises en termes nominaux
(variation annuelle en pourcentage)



Source : Organisation mondiale du commerce.

5. L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

□ L'optimisme des marchés soutenu par l'assouplissement monétaire et fiscal et par la reprise économique

L'optimisme s'est généralement maintenu sur les marchés financiers internationaux au cours des derniers mois. Les marchés ont en effet été dynamisés par les mesures prises par les banques centrales et les gouvernements pour soutenir l'économie à la suite du choc sans précédent de la COVID-19. Ainsi :

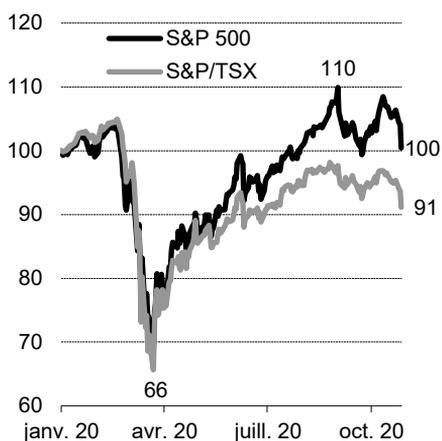
- les marchés boursiers ont poursuivi leur ascension alors que l'indice S&P 500 a progressé de près de 50 % depuis son creux de mars dernier, atteignant des niveaux records au début de septembre. Les principaux indices ont toutefois reculé en octobre, tandis que les primes de risque ont augmenté sur les marchés financiers, sous l'effet de la recrudescence de la pandémie;
- les prix des matières premières ont progressé, notamment ceux du pétrole, stimulés entre autres par la reprise de l'activité économique;
- plusieurs devises se sont appréciées par rapport au dollar américain, dont le dollar canadien, alors que la baisse de la demande pour les valeurs refuges a affecté négativement la devise américaine comparativement au printemps.

Par ailleurs, les taux obligataires sont demeurés à des niveaux très faibles, sous l'effet des attentes des marchés financiers quant à des politiques monétaires très accommodantes pour une période prolongée.

GRAPHIQUE C.39

Évolution des marchés boursiers aux États-Unis et au Canada

(indices, 2 janvier 2020 = 100)



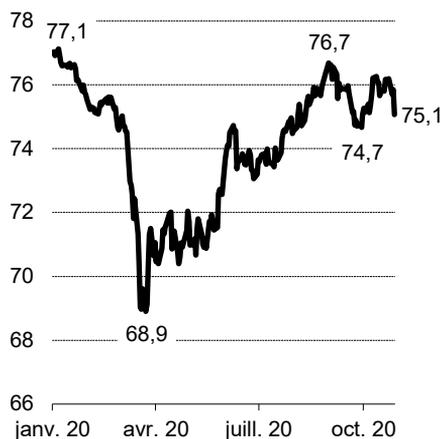
Note : Les dernières données sont celles du 28 octobre 2020.

Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.40

Taux de change du dollar canadien

(en cents américains)



Note : La dernière donnée est celle du 28 octobre 2020.

Source : Bloomberg.

❑ Réserve fédérale américaine : aucune hausse du taux directeur avant au moins trois ans

Aux États-Unis, le taux directeur se situe dans la fourchette 0,0 %-0,25 % depuis mars dernier. De plus, la Réserve fédérale américaine continue d'acheter massivement des actifs financiers, au rythme d'environ 120 milliards de dollars américains par mois, afin de soutenir l'économie américaine.

— Par ailleurs, la Réserve fédérale américaine a annoncé à la fin d'août des changements à son cadre de politique monétaire. Elle ciblera dorénavant un taux moyen d'inflation de 2 %, de sorte qu'elle pourra tolérer une inflation supérieure à 2 % pendant un certain temps.

Dans ce contexte, l'économie américaine continuera de bénéficier d'une politique monétaire très accommodante pendant plusieurs années. Aucune hausse du taux directeur américain n'est en effet prévue avant au moins 2023.

❑ Banque du Canada : statu quo au moins jusqu'en 2023

Au Canada, le taux directeur est demeuré à 0,25 % depuis le mois de mars. De plus, la Banque du Canada poursuit son programme d'assouplissement quantitatif et a annoncé en octobre qu'elle privilégiera dorénavant l'achat d'obligations à plus long terme et qu'elle réduira graduellement le montant minimum de ses achats de 5 à 4 milliards de dollars par semaine.

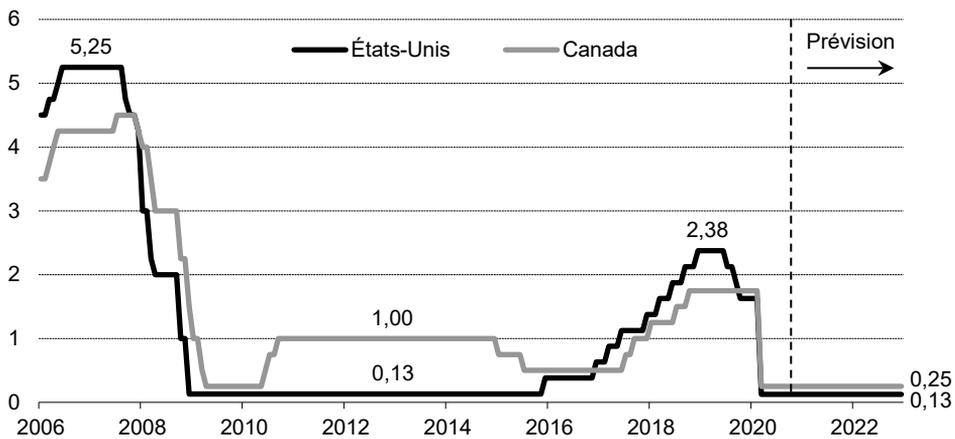
— Par ailleurs, la Banque du Canada a mentionné à plusieurs reprises que le taux directeur sera maintenu à sa valeur plancher jusqu'à ce que la cible d'inflation de 2 % soit atteinte de manière durable.

Ainsi, comme aux États-Unis, il est prévu que le taux directeur demeure inchangé au Canada au moins jusqu'en 2023.

GRAPHIQUE C.41

Taux directeur aux États-Unis et au Canada

(taux cible des fonds fédéraux⁽¹⁾ et taux cible du financement à un jour, en pourcentage)



(1) Il s'agit de la valeur médiane de la fourchette cible.

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Une faiblesse prolongée pour les taux obligataires

Au cours des derniers mois, les taux obligataires sont demeurés relativement stables dans les principales économies avancées. Ils s'établissent actuellement près de leurs creux historiques à la suite de l'assouplissement monétaire sans précédent pratiqué par les banques centrales en réponse à la crise sanitaire.

— Au Canada, le taux de rendement des obligations du gouvernement fédéral à échéance de 10 ans se situait autour de 0,6 % en octobre.

Au cours des prochaines années, les taux obligataires devraient continuer d'évoluer près de ces niveaux historiquement très faibles.

— D'une part, les banques centrales se sont engagées à garder leurs taux directeurs inchangés pendant une période prolongée. D'autre part, celles-ci poursuivront leurs programmes d'assouplissement quantitatif afin de soutenir la reprise, ce qui limitera la hausse des taux d'intérêt de long terme.

— Néanmoins, l'amélioration des perspectives de croissance économique et d'inflation devrait favoriser une hausse modeste des taux obligataires.

❑ Le dollar canadien devrait fluctuer autour des valeurs actuelles

Après s'être déprécié de manière importante en début d'année, le dollar canadien a généralement suivi une tendance haussière au cours des derniers mois. Il a été soutenu notamment par l'appétit pour le risque sur les marchés financiers ainsi que par la dépréciation généralisée du dollar américain.

À court terme, le dollar canadien devrait fluctuer autour des niveaux actuels, soit légèrement au-dessus de 75 cents américains, alors que l'incertitude économique restera élevée avec l'évolution hautement incertaine de la pandémie de la COVID-19.

— À moyen terme, le dollar canadien devrait s'apprécier graduellement, sous l'effet de la hausse prévue des prix du pétrole et de la poursuite de la dépréciation du dollar américain avec la reprise économique mondiale.

TABLEAU C.10

Marchés financiers canadiens

(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

	2019	2020	2021
Taux cible du financement à un jour	1,8 (1,8)	0,5 (0,3)	0,3 (0,3)
Bons du Trésor – 3 mois	1,7 (1,7)	0,4 (0,2)	0,2 (0,3)
Obligations – 10 ans	1,6 (1,6)	0,7 (0,7)	0,9 (1,1)
Dollar canadien (en cents américains)	75,6 (77,0)	74,3 (75,5)	76,1 (76,4)
Dollar américain (en dollar canadien)	1,32 (1,30)	1,35 (1,32)	1,31 (1,31)

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Une hausse modérée des prix du pétrole

Après avoir fortement chuté en raison de la crise de la COVID-19, les prix du pétrole se sont graduellement redressés, soutenus par la reprise de l'activité économique qui s'est amorcée avec le déconfinement des économies.

— Ainsi, le cours du pétrole WTI a progressé par rapport à son creux de 17 \$ US en avril, pour se situer en moyenne à 40 \$ US le baril en octobre. Toutefois, ce niveau est inférieur d'environ 21 % à celui d'avant la pandémie. Le prix du baril de pétrole canadien WCS est passé de 7 \$ US en avril à 30 \$ US en octobre.

Malgré cette remontée, la situation demeure fragile en raison de la persistance de risques élevés qui pèsent sur le marché pétrolier.

— La poursuite de la propagation de la pandémie dans plusieurs régions du monde et ses effets potentiels sur la demande de pétrole, ainsi que les incertitudes concernant l'engagement des principaux pays producteurs à réduire leur production de pétrole, pourraient limiter la hausse des prix.

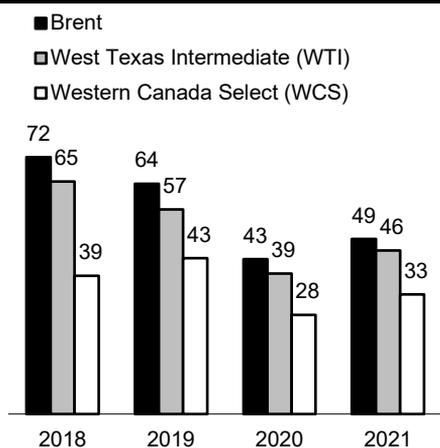
Dans le contexte actuel, les perspectives de croissance de la demande et de l'offre mondiales de pétrole demeurent incertaines. La persistance de la pandémie risque en effet de freiner la vigueur de la reprise économique et d'inciter les gouvernements à limiter les déplacements.

Les prix du pétrole resteront proches de leurs niveaux actuels cette année, avant de croître à un rythme modéré au cours des prochains trimestres. Le prix du pétrole WTI se situera en moyenne à 39 \$ US le baril en 2020 et à 46 \$ US en 2021. De son côté, le cours du Brent s'établira à 43 \$ US le baril cette année et à 49 \$ US en 2021.

GRAPHIQUE C.42

Évolution des prix du pétrole Brent, WTI et WCS

(en dollars américains le baril)

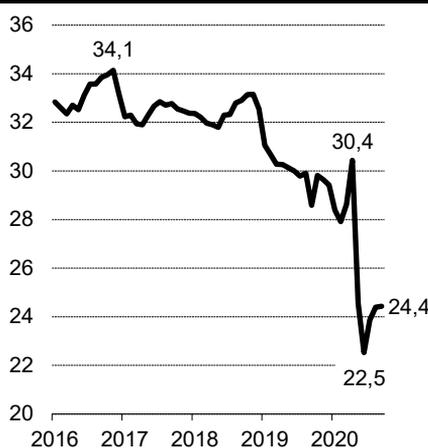


Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.43

Production de pétrole des pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole

(en millions de barils par jour)



Source : Bloomberg.

6. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

Les prévisions économiques et financières dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer le scénario économique et financier mondial ainsi que l'évolution prévue de l'économie du Québec.

Le contexte de pandémie demeure la plus grande source d'inquiétude qui pèse sur les perspectives économiques mondiales. Il est difficile en effet de déterminer l'évolution de la pandémie et d'évaluer avec certitude ses répercussions sur l'activité économique.

- La prévision économique mondiale pourrait évoluer en fonction des perspectives épidémiologiques et des mesures de soutien économique qui seront mises en place.
 - La récession mondiale pourrait en effet s'avérer plus sévère et la reprise plus faible si, au cours des prochains trimestres, une recrudescence de la contamination exigeait des mesures de confinement plus contraignantes.
 - Un reconfinement généralisé pourrait alors freiner la consommation ainsi que les investissements et engendrer un resserrement des conditions financières.
 - Les impacts seraient encore plus sévères si les mesures prises par les banques centrales et les gouvernements pour soutenir l'économie à la suite du choc sans précédent de la COVID-19 devaient être retirées trop rapidement.
 - En revanche, la récession pourrait s'avérer moins sévère et la reprise plus ferme que prévu si ces risques s'amenuisaient. Ainsi, des avancées rapides en matière de vaccins et de traitements et la mise en place généralisée de mesures de relance économique pourraient soutenir plus fortement la croissance en 2021.
- À plus long terme, d'autres risques découlant des effets de la pandémie, notamment l'exclusion d'une tranche importante de la population du marché du travail et les pertes de production permanentes de certains secteurs, pourraient limiter le potentiel de croissance.

Section D

LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Sommaire.....	D.3
1. La situation budgétaire du Québec.....	D.5
1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire	D.6
1.2 Les révisions détaillées en 2020-2021	D.11
1.3 Les perspectives budgétaires.....	D.21
2. Les prévisions de revenus et de dépenses.....	D.25
2.1 L'évolution des revenus	D.26
2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	D.27
2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement.....	D.31
2.1.3 Les transferts fédéraux.....	D.32
2.2 L'évolution des dépenses	D.33
2.2.1 Les dépenses de portefeuilles.....	D.34
2.2.2 Le service de la dette	D.40
ANNEXE : Informations complémentaires.....	D.43

SOMMAIRE

Le point sur la situation économique et financière du Québec de novembre 2020 est l'occasion pour le gouvernement de faire état des finances publiques du Québec.

Cette section présente une mise à jour de la situation budgétaire¹ pour les années 2019-2020 à 2022-2023².

- Les résultats préliminaires de 2019-2020 montrent un surplus budgétaire de 32 millions de dollars. Les révisions négatives de 1,9 milliard de dollars depuis mars 2020 sont attribuables principalement à :
 - une diminution des revenus autonomes de 1,1 milliard de dollars;
 - une hausse des dépenses de portefeuilles de 659 millions de dollars, incluant la perte estimée sur investissement de Ciment McInnis de 378 millions de dollars;
 - des pertes additionnelles estimées sur investissement dans la C-Series de 434 millions de dollars.
- Le déficit budgétaire prévu en 2020-2021 s'établit à 15,0 milliards de dollars. Après l'utilisation de la réserve de stabilisation, il est de moins de 3,0 milliards de dollars.
 - La situation actuelle amène une détérioration de la situation économique et budgétaire. La révision à la baisse de 6,8 milliards de dollars aux revenus autonomes est compensée, en grande partie, par une hausse des revenus de transferts fédéraux de 4,6 milliards de dollars et par une diminution des dépenses de 1,6 milliard de dollars.
 - Des mesures totalisant 10,5 milliards de dollars ont été mises en œuvre en 2020-2021 pour renforcer notre système de santé, soutenir les Québécois aux prises avec les impacts de la pandémie de COVID-19 et relancer l'économie.
 - Une provision de 4,0 milliards de dollars en 2020-2021, pour pallier les risques économiques potentiels et financer les mesures additionnelles de soutien et de relance, est incluse dans le cadre financier.
 - L'utilisation de la totalité de la réserve de stabilisation en 2020-2021 permet de réduire de 12,0 milliards de dollars le déficit budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.
- Des déficits budgétaires de 8,3 milliards de dollars en 2021-2022 et de 7,0 milliards de dollars en 2022-2023 sont prévus. Des provisions de 3,0 milliards de dollars et de 1,0 milliard de dollars sont respectivement incluses dans le cadre financier pour ces années.

¹ Pour assurer une comparabilité complète et détaillée entre les révisions et les composantes du cadre financier, le point de référence dans cette section est le budget 2020-2021. Les révisions sommaires depuis la publication du portrait de juin 2020 sont tout de même présentées à la page D.10.

² Les données budgétaires présentées pour 2019-2020 sont des résultats préliminaires. Celles présentées pour 2020-2021 et les années suivantes sont des prévisions.

1. LA SITUATION BUDGÉTAIRE DU QUÉBEC

En 2020-2021, le solde budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation est déficitaire de 15,0 milliards de dollars. Pour cette année :

- les revenus s'établissent à 118,7 milliards de dollars;
- les dépenses de portefeuilles, soit les dépenses liées à la prestation des services publics, atteignent 119,5 milliards de dollars;
- le service de la dette s'élève à 7,6 milliards de dollars;
- une provision de 4,0 milliards de dollars est incluse dans le cadre financier pour pallier les risques économiques potentiels et financer les mesures additionnelles de soutien et de relance;
- les versements des revenus consacrés au Fonds des générations atteignent 2,7 milliards de dollars.

L'utilisation de la réserve de stabilisation permet de réduire le déficit budgétaire à moins de 3,0 milliards de dollars.

TABLEAU D.1

Budget du Québec – Novembre 2020 (en millions de dollars)

	2020-2021
Revenus	
Revenus autonomes	88 437
<i>Variation en %</i>	-3,6
Transferts fédéraux	30 296
<i>Variation en %</i>	20,1
Total des revenus	118 733
<i>Variation en %</i>	1,5
Dépenses	
Dépenses de portefeuilles	-119 507
<i>Variation en %</i>	13,1
Service de la dette	-7 573
<i>Variation en %</i>	-1,3
Total des dépenses	-127 080
<i>Variation en %</i>	12,2
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	-4 000
SURPLUS (DÉFICIT)	-12 347
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 653
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-15 000
Utilisation de la réserve de stabilisation	12 009
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	-2 991

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire

▣ Les principales révisions en 2019-2020

Les résultats préliminaires de 2019-2020 montrent un solde budgétaire de 32 millions de dollars.

Les révisions à la baisse de 1,9 milliard de dollars par rapport aux prévisions de mars 2020 s'expliquent principalement par :

- une diminution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 828 millions de dollars qui découle des effets de l'état d'urgence sanitaire déclaré à la mi-mars sur les rentrées fiscales, notamment celles relatives aux taxes à la consommation et aux impôts des sociétés;
- une diminution des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 274 millions de dollars liée notamment à la baisse du bénéfice net d'Investissement Québec, en raison de la réévaluation à la baisse de certains placements et de l'augmentation de la provision pour pertes;
- une hausse des dépenses de portefeuilles de 659 millions de dollars découlant notamment de moins-values durables sur les interventions financières du Fonds du développement économique et de Capital ressources naturelles et énergie;
- une réévaluation des pertes sur investissement dans la CSeries de 434 millions de dollars, ce qui porte la perte totale à 1 037 millions de dollars.

Le solde budgétaire définitif sera connu lors de la publication des comptes publics.

TABLEAU D.2

Révisions des résultats de 2019-2020 depuis mars 2020 (en millions de dollars)

	2019-2020
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2020	1 900
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	-828
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	-274
Sous-total – Revenus autonomes	-1 102
Transferts fédéraux	131
Sous-total – Revenus	-971
Dépenses de portefeuilles	-659
Service de la dette	169
Sous-total – Dépenses	-490
Pertes additionnelles estimées sur investissement dans la CSeries	-434
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	27
Total des révisions	-1 868
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2020	32

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

❑ Les principales révisions de 2020-2021 à 2022-2023

La baisse de l'activité économique provoquée par les mesures de confinement a entraîné une détérioration importante du cadre financier en 2020-2021 et pour les années suivantes.

TABLEAU D.3

Révisions du cadre financier depuis mars 2020 (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2020	—	—	—
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
– Revenus fiscaux	–4 327	–3 935	–2 957
– Autres revenus	–1 289	–60	–197
Sous-total	–5 616	–3 995	–3 154
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	–1 208	–201	–97
Sous-total – Revenus autonomes	–6 824	–4 196	–3 251
Transferts fédéraux	4 604	346	–757
Sous-total – Revenus	–2 220	–3 850	–4 008
Dépenses de portefeuilles	945	282	–745
Service de la dette	693	–176	–620
Sous-total – Dépenses	1 638	106	–1 365
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	76	46	134
TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	–506	–3 698	–5 239
INITIATIVES			
Renforcer notre système de santé	–4 861	—	—
Soutenir les Québécois et notre économie	–5 038	–449	–237
Relancer l'économie	–595	–978	–274
TOTAL DES INITIATIVES	–10 494	–1 427	–511
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	–4 000	–3 000	–1 000
Élimination de l'écart à résorber	—	–125	–250
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	–15 000	–8 250	–7 000
Utilisation de la réserve de stabilisation	12 009	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2020	–2 991	–8 250	–7 000

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

■ Les révisions de la situation économique et budgétaire

Des révisions à la baisse de 506 millions de dollars en 2020-2021, de 3,7 milliards de dollars en 2021-2022 et de 5,2 milliards de dollars en 2022-2023 sont prévues dans le cadre financier par rapport à mars 2020. Elles s'expliquent notamment par :

- une baisse des revenus autonomes excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement de 5,6 milliards de dollars en 2020-2021, de 4,0 milliards de dollars en 2021-2022 et de 3,2 milliards de dollars en 2022-2023;
 - Cette révision s'explique par la baisse des assiettes fiscales de l'impôt des particuliers, des impôts des sociétés et de la taxe de vente en raison de l'impact de la crise sanitaire sur le niveau de l'activité économique.
- une baisse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 1,2 milliard de dollars en 2020-2021, de 201 millions de dollars en 2021-2022 et de 97 millions de dollars en 2022-2023 en raison notamment de la fermeture des casinos et des salons de jeux de Loto-Québec en 2020-2021 ainsi que de la diminution des ventes d'électricité au Québec et des exportations nettes d'Hydro-Québec au cours des trois années;
- une hausse des revenus provenant des transferts fédéraux de 4,6 milliards de dollars en 2020-2021 et de 346 millions de dollars en 2021-2022, suivi d'une baisse de 757 millions de dollars en 2022-2023;
 - La révision importante à la hausse en 2020-2021 découle principalement de l'Accord sur la relance sécuritaire signé avec le gouvernement fédéral.
 - La révision à la baisse en 2022-2023 s'explique par des revenus de péréquation moindres qui résultent d'une amélioration relative de la situation économique du Québec par rapport au reste du Canada.
- une variation des dépenses de portefeuilles de :
 - 945 millions de dollars en 2020-2021 en raison principalement du ralentissement des activités gouvernementales depuis le début de l'année provoqué par la réaction à la crise, de l'ajustement à la baisse des dépenses dans plusieurs organismes financés en partie par des droits, permis et autres revenus de tarification, et enfin d'une révision du rythme de réalisation de projets d'infrastructures,
 - 282 millions de dollars en 2021-2022, en raison d'une révision du rythme de réalisation de certains projets d'infrastructures,
 - -745 millions de dollars en 2022-2023 conformément à l'engagement du gouvernement de maintenir la croissance des dépenses à 3 %;
- une baisse du service de la dette de 693 millions de dollars en 2020-2021. Bien que le déficit budgétaire prévu en 2020-2021 engendre une hausse de la dette, celle-ci est plus que compensée par la baisse des taux d'intérêt. Pour 2021-2022 et 2022-2023, le service de la dette est révisé à la hausse respectivement de 176 millions de dollars et de 620 millions de dollars en raison notamment de la hausse du niveau de la dette.

■ Les initiatives depuis mars 2020

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement met en œuvre des initiatives pour renforcer notre système de santé, pour soutenir les Québécois ainsi que pour relancer l'économie. Le coût de ces mesures s'élève à 10,5 milliards de dollars en 2020-2021.

Pour 2021-2022 et 2022-2023, le coût de ces initiatives depuis mars 2020 s'élève respectivement à 1,4 milliard de dollars et à 0,5 milliard de dollars.

Ces sommes portent ainsi les interventions du gouvernement du Québec depuis mars 2020 à plus de 35,2 milliards de dollars, ce qui représente 8,0 % de l'économie.

■ Les autres révisions

Par ailleurs, le cadre financier prévoit une provision de 4,0 milliards de dollars en 2020-2021, de 3,0 milliards de dollars en 2021-2022 et de 1,0 milliard de dollars en 2022-2023 pour pallier les risques économiques potentiels et financer les mesures additionnelles de soutien et de relance.

Enfin, l'utilisation de la totalité de la réserve de stabilisation en 2020-2021 permet de réduire le déficit budgétaire à moins de 3,0 milliards de dollars.

Révisions du cadre financier depuis juin 2020

Le cadre financier prévoit des révisions positives en 2020-2021 par rapport aux données présentées dans le *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*.

- Globalement, les révisions de la situation économique et budgétaire sont à la hausse de 4,4 milliards de dollars en 2020-2021.

L'évolution de la crise sanitaire incite le gouvernement à financer des initiatives additionnelles qui totalisent 4,5 milliards de dollars en 2020-2021.

Enfin, le déficit budgétaire pour 2020-2021 est stable par rapport à la situation prévue en juin et atteint 15,0 milliards de dollars avant utilisation de la réserve de stabilisation.

Révisions du cadre financier depuis juin 2020

(en millions de dollars)

	2020-2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – JUIN 2020	-14 940
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	2 503
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	290
Transferts fédéraux	515
Dépenses de portefeuilles ⁽²⁾	446
Service de la dette	731
Autres	-86
Sous-total – Situation économique et budgétaire	4 399
Mesures de soutien et de relance	-4 459
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2020	-15 000
<i>Incluant : provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance</i>	<i>-4 000</i>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, avant utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) La réduction des dépenses est principalement attribuable au ralentissement des activités gouvernementales provoqué par la réaction à la crise, à l'ajustement à la baisse des dépenses dans plusieurs organismes financés en partie par des droits, permis et autres revenus de tarification, et enfin à la révision du rythme de réalisation de projets d'infrastructures.

1.2 Les révisions détaillées en 2020-2021

Le point sur la situation économique et financière du Québec de novembre 2020 présente les révisions détaillées des revenus et des dépenses pour 2020-2021 depuis mars 2020.

La situation économique et budgétaire entraîne une révision négative du solde budgétaire de 506 millions de dollars en 2020-2021.

Les initiatives et les autres éléments du cadre financier, en excluant l'utilisation de la réserve de stabilisation, entraînent des révisions négatives de 14,5 milliards de dollars pour la même année. Celles-ci s'expliquent par une baisse de :

- 0,3 milliard de dollars des revenus autonomes;
- 10,2 milliards de dollars des dépenses de portefeuilles;
- 4,0 milliards de dollars pour une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance.

La somme des révisions porte le solde budgétaire à un déficit de 15,0 milliards de dollars en 2020-2021.

- En incluant l'utilisation de la réserve de stabilisation de 12,0 milliards de dollars, le déficit budgétaire est réduit à 3,0 milliards de dollars.

TABLEAU D.4

Révisions du cadre financier de 2020-2021 depuis mars 2020

(en millions de dollars)

	2020-2021				Novembre 2020
	Mars 2020	Révisions			
		Situation économique et budgétaire	Initiatives et autres	Total	
Revenus autonomes					
Revenus fiscaux	75 171	-4 327	-339	-4 666	70 505
Autres revenus	15 618	-1 289	-3	-1 292	14 326
Sous-total	90 789	-5 616	-342	-5 958	84 831
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 814	-1 208	—	-1 208	3 606
Total	95 603	-6 824	-342	-7 166	88 437
Transferts fédéraux	25 692	4 604	—	4 604	30 296
Revenus	121 295	-2 220	-342	-2 562	118 733
Dépenses de portefeuilles	-110 300	945	-10 152	-9 207	-119 507
Service de la dette	-8 266	693	—	693	-7 573
Dépenses	-118 566	1 638	-10 152	-8 514	-127 080
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	—	—	-4 000	-4 000	-4 000
SURPLUS (DÉFICIT)	2 729	-582	-14 494	-15 076	-12 347
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE					
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 729	76	—	76	-2 653
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	—	-506	-14 494	-15 000	-15 000
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	—	12 009	12 009	12 009
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	—	-506	-2 485	-2 991	-2 991

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

❑ Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2020-2021, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement affichent une révision à la baisse de 6,0 milliards de dollars par rapport à la prévision de mars 2020 et totalisent 84,8 milliards de dollars.

— Le ralentissement de l'activité économique au Québec en raison de la pandémie a eu un effet fortement à la baisse sur l'ensemble des sources de revenus autonomes.

TABLEAU D.5

Révisions des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2020-2021
REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾ – MARS 2020	90 789
Revenus fiscaux	
Impôt des particuliers	-137
Cotisations pour les services de santé	-515
Impôts des sociétés	-863
Impôt foncier scolaire	-192
Taxes à la consommation	-2 959
Sous-total	-4 666
Autres revenus	
Droits et permis	-441
Revenus divers	-851
Sous-total	-1 292
Total des révisions	-5 958
REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2020	84 831

(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

■ Les revenus fiscaux

Pour l'année 2020-2021, les revenus provenant de l'impôt des particuliers sont révisés à la baisse de 137 millions de dollars par rapport à la prévision de mars 2020.

- Cette révision s'explique par la variation des salaires et traitements de $-0,7\%$, qui est plus faible de 5,5 points de pourcentage par rapport à ce qui était prévu en mars 2020.
- Elle prend aussi en compte l'impôt additionnel prélevé auprès des particuliers sur les mesures de soutien salarial, dont la Prestation canadienne d'urgence (PCU).

Les cotisations pour les services de santé sont revues à la baisse de 515 millions de dollars pour l'année 2020-2021. Cette révision traduit une croissance plus faible qu'attendu des salaires et traitements en 2020.

- Elle prend aussi en compte l'impact du crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé pour les employés en congé payé.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont révisés à la baisse de 863 millions de dollars en 2020-2021 par rapport à la prévision de mars 2020. Cette révision provient de la révision à la baisse de 3,2 points de pourcentage de l'excédent d'exploitation net des sociétés en 2019 et de 5,3 points de pourcentage en 2020, ainsi que du suivi défavorable des rentrées fiscales.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont révisés à la baisse de 192 millions de dollars en 2020-2021 par rapport à la prévision de mars 2020. Cette révision s'explique par la réduction des taux de taxation à la suite de la mise en place du taux unique de taxation scolaire depuis le 1^{er} juillet 2020.

Les revenus des taxes à la consommation, qui proviennent principalement de la taxe de vente du Québec, sont revus à la baisse de 3,0 milliards de dollars en 2020-2021.

- Cette révision s'explique notamment par la diminution de la consommation des ménages³ de 10,5 % en 2020, soit une révision à la baisse de 13,8 points de pourcentage par rapport à la prévision de mars 2020, à laquelle s'ajoute la révision à la baisse de la construction résidentielle de 2,8 points de pourcentage en 2020.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis sont révisés à la baisse de 441 millions de dollars en 2020-2021, en raison notamment des revenus plus faibles que prévu perçus dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) du Québec (marché du carbone) et d'une diminution des revenus provenant des ressources naturelles.

Par ailleurs, les revenus divers sont révisés à la baisse de 851 millions de dollars en 2020-2021. Cette révision s'explique notamment par des revenus moins élevés que prévu pour les organismes des réseaux de l'éducation et pour certains organismes autres que budgétaires.

³ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

❑ Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2020-2021, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 1,2 milliard de dollars pour s'établir à 3,6 milliards de dollars.

Cette diminution s'explique principalement par l'impact de la COVID-19, notamment sur les résultats :

- de Loto-Québec, étant donné la fermeture temporaire des points de vente de loterie, des casinos, des salons de jeux et des appareils de loterie vidéo;
- d'Hydro-Québec, en raison de la baisse de la demande d'électricité des entreprises au Québec et de la valeur des exportations nettes d'électricité ainsi que de l'augmentation des provisions pour mauvaises créances;
- de la Société des alcools du Québec, en raison de la baisse des ventes dans les bars et restaurants.

Cette révision à la baisse est partiellement compensée par une hausse des revenus des autres entreprises du gouvernement due notamment à la reclassification du Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L » aux dépenses plutôt qu'en diminution des revenus⁴.

TABLEAU D.6

Révisions des revenus provenant des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	2020-2021
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – MARS 2020	4 814
Hydro-Québec	-536
Loto-Québec	-891
Société des alcools du Québec	-104
Investissement Québec	83
Société québécoise du cannabis ⁽¹⁾	—
Autres ⁽²⁾	240
Total des révisions	-1 208
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – NOVEMBRE 2020	3 606

(1) Les revenus sont affectés au Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis.

(2) Les autres revenus incluent la prévision des autres entreprises du gouvernement, soit la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire et Capital Financière agricole. Par ailleurs, dans le budget 2020-2021, cette catégorie incluait également les programmes de rabais d'électricité, lesquels ont depuis été reclassés aux dépenses.

⁴ Les dépenses associées au Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L » sont désormais affectées au Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux.

❑ Les transferts fédéraux

En 2020-2021, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 30,3 milliards de dollars, soit 4,6 milliards de dollars de plus que prévu dans le budget de mars 2020.

Cette révision à la hausse s'explique notamment par les révisions des autres programmes de 4,5 milliards de dollars.

— Celles-ci découlent principalement des nouvelles ententes pour la relance sécuritaire (3 076 millions de dollars) et la rentrée scolaire sécuritaire (432 millions de dollars) conclues avec le gouvernement fédéral afin d'appuyer les provinces dans la mise en place de mesures en réponse à la pandémie.

TABLEAU D.7

Révisions des revenus aux transferts fédéraux (en millions de dollars)

	2020-2021
TRANSFERTS FÉDÉRAUX – MARS 2020	25 692
Péréquation	—
Transferts pour la santé	54
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	23
Autres programmes, dont :	4 527
– l'Accord sur la relance sécuritaire	3 076
– le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire	432
Total des révisions	4 604
TRANSFERTS FÉDÉRAUX – NOVEMBRE 2020	30 296

▣ Les dépenses de portefeuilles

Pour l'année 2020-2021, les dépenses de portefeuilles atteignent 119,5 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 9,2 milliards de dollars par rapport aux prévisions de mars 2020.

- Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux ont été révisées à la hausse de 4,7 milliards de dollars, notamment pour reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé et disposer du matériel nécessaire pour faire face à la crise.
- Les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur ont augmenté de 349 millions de dollars en raison de la bonification de l'aide financière aux études et des mesures de soutien à la reprise scolaire ainsi que pour les activités sportives et de loisir.
- Les dépenses des autres portefeuilles ont été révisées à la hausse de 4,2 milliards de dollars en raison notamment de l'aide de 2,3 milliards de dollars accordée aux municipalités et au transport en commun.

TABLEAU D.8

Révisions des dépenses de portefeuilles (en millions de dollars)

	2020-2021
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – MARS 2020	110 300
Santé et Services sociaux	
Reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé	1 803
Disposer du matériel pour faire face à la crise	2 152
Augmentation de la capacité quotidienne de traitement des tests de dépistage en laboratoire	466
Soutien aux organismes communautaires, aux ressources communautaires ou privées et aux jeunes	108
Autres	170
Sous-total	4 699
Éducation et Enseignement supérieur	
Bonifier l'aide financière aux études et améliorer les services d'aide aux étudiants	290
Adapter les milieux d'enseignement et favoriser l'enseignement à distance	57
Autres	2
Sous-total	349
Autres portefeuilles	
Aide accordée aux municipalités et au transport en commun	2 300
Soutenir les Québécois et notre économie	1 878
Relancer l'économie	595
Autres ⁽¹⁾	-614
Sous-total	4 159
Total des révisions – Initiatives et autres	9 207
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – NOVEMBRE 2020	119 507

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Cette révision est principalement attribuable au ralentissement des activités gouvernementales depuis le début de l'année provoqué par la réaction à la crise, à l'ajustement à la baisse des dépenses dans plusieurs organismes financés en partie par des droits, permis et autres revenus de tarification, et enfin à une révision du rythme de réalisation de projets d'infrastructures.

❑ Le service de la dette

Pour l'année 2020-2021, le service de la dette est révisé à la baisse de 693 millions de dollars. Il atteint 7,6 milliards de dollars.

- Les intérêts sur la dette directe sont inférieurs de 952 millions de dollars en raison de taux d'intérêt plus faibles que prévu.
- La révision à la hausse de 259 millions de dollars des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs découle de revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) moindres. Les revenus du FARR sont déduits du service de la dette⁵.

TABLEAU D.9

Révisions du service de la dette

(en millions de dollars)

	2020-2021
SERVICE DE LA DETTE – MARS 2020	8 266
Intérêts sur la dette directe ⁽¹⁾	-952
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽²⁾	259
Total des révisions	-693
SERVICE DE LA DETTE – NOVEMBRE 2020	7 573

(1) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du FARR.

⁵ En 2019-2020, le FARR a enregistré un rendement négatif de 2,92 % en raison de la baisse des marchés boursiers en mars 2020. En 2020-2021, un rendement supérieur à celui espéré à long terme est cependant prévu en raison du rebond des marchés depuis.

Des surplus budgétaires tributaires de la bonne performance de l'économie sur la période de 2015-2016 à 2019-2020

Des surplus annuels de l'ordre de 2,4 milliards de dollars sont constatés sur la période de 2015-2016 à 2019-2020, soit un peu plus de 2 % du budget annuel de l'État.

— Alors que, pour les années 2015-2016 et 2016-2017, les surplus résultent principalement de dépenses inférieures à celles planifiées, les surplus constatés de 2017-2018 à 2019-2020 sont principalement attribuables à la bonne performance des revenus du gouvernement.

En effet, en 2015-2016 et en 2016-2017, des écarts de 2,1 milliards de dollars et de 1,6 milliard de dollars ont été constatés aux dépenses. L'écart associé aux revenus a été respectivement de -37 millions de dollars et de 318 millions de dollars.

Les surplus budgétaires en 2017-2018 et en 2018-2019 découlent essentiellement de la révision des revenus de l'ordre de 3,6 milliards de dollars en moyenne, tributaire de la hausse des rentrées fiscales associées aux principales sources de revenus autonomes du gouvernement en lien avec la croissance économique soutenue.

Pour 2019-2020, le surplus budgétaire aurait été de 2,3 milliards de dollars, n'eût été des moins-values durables sur actifs ainsi que des premières mesures mises en œuvre pour faire face à la pandémie.

— Depuis 2017-2018, ces améliorations ont permis la mise en œuvre d'initiatives ciblées destinées à l'amélioration des services publics et au soutien à l'économie de 1,9 milliard de dollars en moyenne par année.

La situation avantageuse qui avait cours au début de l'année 2020 a par ailleurs permis au gouvernement d'agir rapidement pour faire face à la crise sanitaire.

Écart au solde budgétaire – 2015-2016 à 2019-2020

(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus ⁽¹⁾	-37	318	2 096	5 149	1 334
Dépenses de portefeuilles ⁽²⁾ et service de la dette	2 095	1 616	231	2 227	705
Moins-values durables sur actifs ⁽³⁾	—	—	—	—	-2 005
Autres révisions affectant le solde budgétaire ⁽⁴⁾	133	427	295	-2 573	-2
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽⁵⁾	2 191	2 361	2 622	4 803	32

Note : Les écarts au solde budgétaire représentent la différence entre la prévision du budget initial et les résultats des comptes publics. Pour 2019-2020, la prévision du budget 2019-2020 est comparée à celle de novembre 2020.

- (1) Pour 2018-2019, la révision des revenus de 5,1 G\$ prend en compte une révision à la hausse des revenus consacrés au Fonds des générations de près de 1 G\$.
- (2) Les écarts aux dépenses tiennent compte de la mise en œuvre d'initiatives ciblées de 2 199 M\$ en 2017-2018, de 1 617 M\$ en 2018-2019 (initiatives totales de 1 661 M\$ desquelles sont soustraites celles de 44 M\$ associées aux revenus) et de 1 910 M\$ en 2019-2020.
- (3) Ceci prend en compte la perte estimée sur investissement de 1 037 M\$ dans la CSeries, ainsi que des moins-values durables, notamment de 378 M\$ pour Ciment McInnis et de 125 M\$ pour Kruger.
- (4) Ceci prend en compte les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, les provisions pour éventualités et, en 2018-2019, l'élimination de la réserve de stabilisation de 1 587 M\$.
- (5) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.3 Les perspectives budgétaires

Cette partie présente les perspectives budgétaires du Québec jusqu'en 2022-2023.

▣ Le cadre financier jusqu'en 2022-2023

Les revenus atteignent 118,7 milliards de dollars en 2020-2021, avec une croissance de 1,5 %. La croissance prévue de 2019-2020 à 2022-2023 est de 2,1 % en moyenne par année.

Les dépenses s'élèvent à 127,1 milliards de dollars en 2020-2021, avec une croissance de 12,2 %. La croissance prévue de 2019-2020 à 2022-2023 est de 4,6 % en moyenne par année.

Les versements des revenus consacrés au Fonds des générations s'élèvent à 2,7 milliards de dollars en 2020-2021 et atteindront 3,2 milliards de dollars en 2022-2023.

Le cadre financier prévoit une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 4,0 milliards de dollars en 2020-2021, de 3,0 milliards de dollars en 2021-2022 et de 1,0 milliard de dollars en 2022-2023.

En 2020-2021, l'utilisation de la totalité de la réserve de stabilisation permet de réduire le déficit budgétaire à 3,0 milliards de dollars.

Un déficit budgétaire de 8,3 milliards de dollars en 2021-2022 et de 7,0 milliards de dollars en 2022-2023 est prévu.

— Plus spécifiquement pour 2022-2023, les mesures de soutien et de relance s'élèvent à 511 millions de dollars et la provision pour risques et autres mesures de soutien et de relance, à 1,0 milliard de dollars. Considérant ces éléments, le déficit structurel à résorber pour retrouver l'équilibre budgétaire se situe entre 5,5 milliards de dollars et 7,0 milliards de dollars.

TABLEAU D.10

Cadre financier de 2019-2020 à 2022-2023

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TCAM ⁽¹⁾
Revenus					
Impôt des particuliers	33 819	35 298	35 396	36 720	
Cotisations pour les services de santé	6 516	6 381	6 733	6 889	
Impôts des sociétés	8 607	7 667	7 692	8 335	
Impôt foncier scolaire	1 538	1 157	1 094	1 171	
Taxes à la consommation	21 348	20 002	22 808	23 958	
Droits et permis	4 535	4 202	4 729	4 709	
Revenus divers	10 962	10 124	11 111	11 489	
Entreprises du gouvernement	4 419	3 606	4 914	5 438	
Revenus autonomes	91 744	88 437	94 477	98 709	
<i>Variation en %</i>	<i>0,1</i>	<i>-3,6</i>	<i>6,8</i>	<i>4,5</i>	<i>1,9</i>
Transferts fédéraux	25 228	30 296	26 639	25 772	
<i>Variation en %</i>	<i>9,1</i>	<i>20,1</i>	<i>-12,1</i>	<i>-3,3</i>	<i>2,8</i>
Total des revenus	116 972	118 733	121 116	124 481	
<i>Variation en %</i>	<i>1,9</i>	<i>1,5</i>	<i>2,0</i>	<i>2,8</i>	<i>2,1</i>
Dépenses					
Dépenses de portefeuilles	-105 621	-119 507	-114 576	-117 959	
<i>Variation en %</i>	<i>8,1</i>	<i>13,1</i>	<i>-4,1</i>	<i>3,0</i>	<i>4,8</i>
Service de la dette	-7 676	-7 573	-8 806	-9 303	
<i>Variation en %</i>	<i>-12,0</i>	<i>-1,3</i>	<i>16,3</i>	<i>5,6</i>	<i>1,6</i>
Total des dépenses	-113 297	-127 080	-123 382	-127 262	
<i>Variation en %</i>	<i>6,4</i>	<i>12,2</i>	<i>-2,9</i>	<i>3,1</i>	<i>4,6</i>
Pertes estimées sur investissement dans la CSeries	-1 037	—	—	—	
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	—	-4 000	-3 000	-1 000	
SURPLUS (DÉFICIT)	2 638	-12 347	-5 266	-3 781	
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE					
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 606	-2 653	-2 984	-3 219	
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	32	-15 000	-8 250	-7 000	
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	12 009	—	—	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	32	-2 991	-8 250	-7 000	

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen de 2019-2020 à 2022-2023.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

□ La réserve de stabilisation

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un excédent constaté, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, doit être affecté à la réserve de stabilisation.

— Au 31 mars 2020, la réserve de stabilisation s'est établie à 12,0 milliards de dollars. Elle sera utilisée dans sa totalité en 2020-2021 pour réduire le déficit budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU D.11

Réserve de stabilisation

(en millions de dollars)

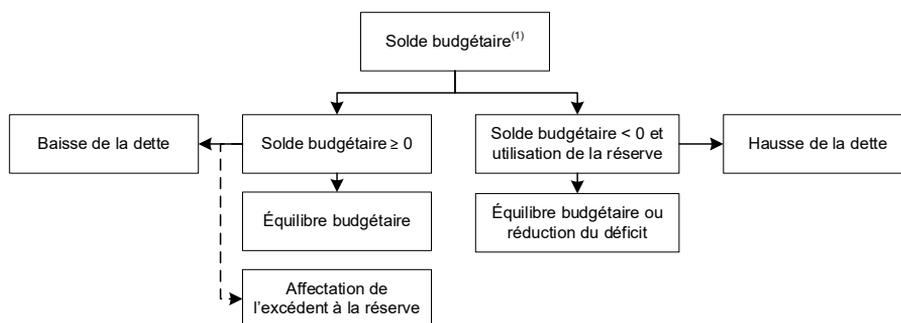
Année financière	Solde au début	Affectations	Utilisations	Solde à la fin
2015-2016	—	2 191	—	2 191
2016-2017	2 191	2 361	—	4 552
2017-2018	4 552	2 622	—	7 174
2018-2019	7 174	4 803	—	11 977
2019-2020	11 977	32	—	12 009
2020-2021	12 009	—	12 009	—

La réserve de stabilisation

La réserve de stabilisation facilite la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement, car elle peut être utilisée advenant un solde budgétaire inférieur à zéro. Elle sert ainsi au maintien de l'équilibre budgétaire en vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

La réserve agit comme un compte, constitué des excédents dégagés, mais elle n'est pas composée de liquidités excédentaires. En d'autres mots, la réserve n'est pas de l'argent en banque.

En 2020-2021, le gouvernement utilise la réserve de stabilisation afin de réduire le déficit budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire. Ainsi, l'utilisation de la réserve entraîne une augmentation de la dette brute.



(1) Il s'agit du solde budgétaire après les versements des revenus consacrés au Fonds des générations.

La part des revenus et des dépenses dans l'économie

La part des revenus et celle des dépenses du gouvernement dans l'économie suivent généralement une trajectoire similaire.

De 2008-2009 à 2013-2014, le poids des dépenses dans l'économie était supérieur à celui des revenus en raison des déficits réalisés. Le poids des dépenses a connu une croissance soutenue jusqu'en 2013-2014, où il a atteint 26,0 %.

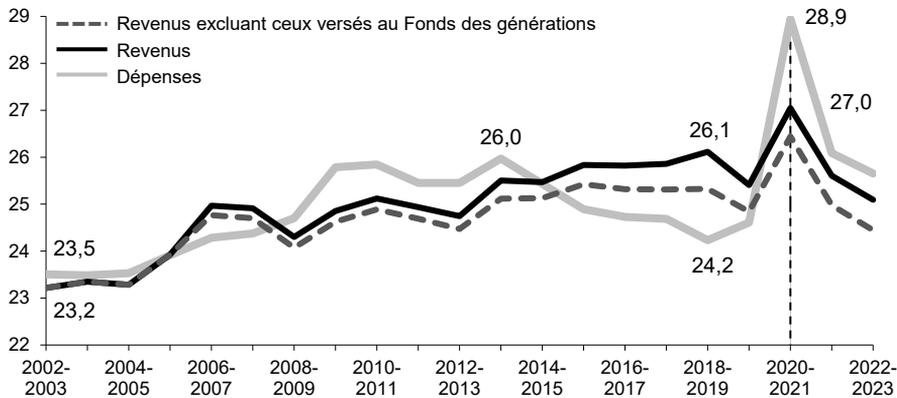
De 2014-2015 à 2019-2020, le poids des revenus supérieur à celui des dépenses était attribuable aux surplus budgétaires constatés et aux efforts de réduction de la dette par les versements des revenus consacrés au Fonds des générations.

En 2020-2021, la tendance se renverse et le poids des dépenses, qui atteint 28,9 % du PIB, devient supérieur à celui des revenus, qui est de 27,0 %. Cette situation découle essentiellement des gestes mis en œuvre d'une part pour faire face à la crise sanitaire et d'autre part pour relancer l'économie. Ces gestes totalisent plus de 10 milliards de dollars en 2020-2021. Par ailleurs, les perspectives économiques défavorables estimées en 2020-2021 en raison de la crise sanitaire entraînent une diminution du PIB, ce qui a également un effet à la hausse sur le poids des revenus et des dépenses dans l'économie.

Pour 2021-2022 et 2022-2023, le poids des dépenses dans l'économie sera supérieur à celui des revenus en raison des déficits attendus pour les prochaines années.

Évolution de la part des revenus et des dépenses dans l'économie – 2002-2003 à 2022-2023

(en pourcentage du PIB)



2. LES PRÉVISIONS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Le point sur la situation économique et financière du Québec de novembre 2020 présente l'évolution détaillée des revenus et des dépenses, soit les perspectives sur trois ans de 2020-2021 à 2022-2023.

TABLEAU D.12

Évolution des revenus et des dépenses (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TCAM ⁽¹⁾
Revenus				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	84 831	89 563	93 271	
<i>Variation en %</i>	-2,9	5,6	4,1	2,0
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	3 606	4 914	5 438	
<i>Variation en %</i>	-18,4	36,3	10,7	-0,5
Transferts fédéraux	30 296	26 639	25 772	
<i>Variation en %</i>	20,1	-12,1	-3,3	2,8
Total des revenus	118 733	121 116	124 481	
<i>Variation en %</i>	1,5	2,0	2,8	2,1
Dépenses				
Dépenses de portefeuilles	-119 507	-114 576	-117 959	
<i>Variation en %</i>	13,1	-4,1	3,0	4,8
Service de la dette	-7 573	-8 806	-9 303	
<i>Variation en %</i>	-1,3	16,3	5,6	1,6
Total des dépenses	-127 080	-123 382	-127 262	
<i>Variation en %</i>	12,2	-2,9	3,1	4,6
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	-4 000	-3 000	-1 000	
SURPLUS (DÉFICIT)	-12 347	-5 266	-3 781	
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 653	-2 984	-3 219	
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-15 000	-8 250	-7 000	
Utilisation de la réserve de stabilisation	12 009	—	—	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	-2 991	-8 250	-7 000	

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen de 2019-2020 à 2022-2023.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

2.1 L'évolution des revenus

Les revenus comprennent les revenus autonomes, incluant les revenus provenant des entreprises du gouvernement, et les transferts fédéraux.

Les revenus totalisent 118,7 milliards de dollars en 2020-2021, soit 88,4 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 30,3 milliards de dollars pour les transferts fédéraux.

Les revenus s'établiront à 121,1 milliards de dollars en 2021-2022 et à 124,5 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui représente respectivement une croissance de 2,0 % et de 2,8 %.

TABLEAU D.13

Évolution des revenus (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TCAM ⁽¹⁾
Revenus autonomes				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	84 831	89 563	93 271	
<i>Variation en %</i>	-2,9	5,6	4,1	2,0
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	3 606	4 914	5 438	
<i>Variation en %</i>	-18,4	36,3	10,7	-0,5
Sous-total	88 437	94 477	98 709	
<i>Variation en %</i>	-3,6	6,8	4,5	1,9
Transferts fédéraux	30 296	26 639	25 772	
<i>Variation en %</i>	20,1	-12,1	-3,3	2,8
TOTAL	118 733	121 116	124 481	
<i>Variation en %</i>	1,5	2,0	2,8	2,1

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen de 2019-2020 à 2022-2023.

2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, lesquels sont constitués de l'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations pour les services de santé, des impôts des sociétés, de l'impôt foncier scolaire et des taxes à la consommation. Leur évolution est liée à l'activité économique au Québec et aux modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent aussi d'autres sources de revenus, soit les droits et permis, notamment les revenus du marché du carbone, et les revenus divers, tels que les intérêts, la vente de biens et services ainsi que les amendes, confiscations et recouvrements.

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement atteindront 84,8 milliards de dollars en 2020-2021, 89,6 milliards de dollars en 2021-2022 et 93,3 milliards de dollars en 2022-2023, soit une variation de -2,9 %, de 5,6 % et de 4,1 % respectivement. Ces variations reflètent essentiellement l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique et l'effet des mesures fiscales annoncées et mises en œuvre.

TABLEAU D.14

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement – Sommaire

(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TCAM ⁽¹⁾
Revenus fiscaux	70 505	73 723	77 073	
<i>Variation en %</i>	-1,8	4,6	4,5	2,4
Autres revenus	14 326	15 840	16 198	
<i>Variation en %</i>	-7,6	10,6	2,3	0,5
TOTAL	84 831	89 563	93 271	
<i>Variation en %</i>	-2,9	5,6	4,1	2,0

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen de 2019-2020 à 2022-2023.

❑ Les revenus fiscaux

L'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, s'établira à 35,3 milliards de dollars en 2020-2021, à 35,4 milliards de dollars en 2021-2022 et à 36,7 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui représente respectivement une croissance de 4,4 %, de 0,3 % et de 3,7 %.

- Cette évolution reflète notamment la croissance du revenu des ménages, dont les salaires et traitements, et prend en compte l'ensemble des paramètres du régime d'imposition des particuliers, tels que l'indexation et le caractère progressif du régime d'impôt sur le revenu.
- Elle prend aussi en compte la non-récurrence, de l'ordre de 1,7 milliard de dollars, de l'impôt additionnel prélevé auprès des particuliers sur les mesures de soutien salarial en 2020-2021.

Les cotisations pour les services de santé s'établiront à 6,4 milliards de dollars en 2020-2021, à 6,7 milliards de dollars en 2021-2022 et à 6,9 milliards de dollars en 2022-2023, soit une variation respective de -2,1 %, de 5,5 % et de 2,3 %.

- Cette évolution reflète la variation prévue des salaires et traitements de -0,7 % en 2020, de 4,6 % en 2021 et de 3,3 % en 2022.
- Elle tient également compte de l'effet, en 2020-2021, du crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé pour les employés en congé payé.

Les revenus provenant des impôts des sociétés atteindront 7,7 milliards de dollars en 2020-2021 ainsi qu'en 2021-2022 et 8,3 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui représente respectivement une variation de -10,9 %, de 0,3 % et de 8,4 %.

- Cette évolution traduit la variation prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui est établie à -1,7 % en 2020, à 0,8 % en 2021 et à 0,7 % en 2022.
- Elle reflète également les mesures de réduction du fardeau fiscal mises en place au cours des dernières années, notamment la mesure d'amortissement pour inciter les entreprises à investir davantage, annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire s'établiront à 1,2 milliard de dollars en 2020-2021, à 1,1 milliard de dollars en 2021-2022 et à 1,2 milliard de dollars en 2022-2023, soit une variation respective de -24,8 %, de -5,4 % et de 7,0 %. Cette évolution s'explique principalement par l'impact de la réduction des taux de taxation découlant de la mise en place du taux unique de taxation scolaire depuis le 1^{er} juillet 2020.

- Elle tient également compte de l'augmentation du nombre d'élèves et de la croissance prévue du coût des services financés par l'impôt foncier scolaire, dont l'effet est plus marqué en 2022-2023 en raison de la pleine implantation de la réduction graduelle des taux l'année précédente.

Les revenus provenant des taxes à la consommation atteindront 20,0 milliards de dollars en 2020-2021, 22,8 milliards de dollars en 2021-2022 et 24,0 milliards de dollars en 2022-2023, soit une variation respective de -6,3 %, de 14,0 % et de 5,0 %.

— Cette évolution traduit notamment la diminution prévue de la consommation des ménages⁶ de 10,5 % en 2020, suivie d'une augmentation de 10,6 % et de 5,5 % respectivement en 2021 et en 2022.

— Elle traduit aussi la croissance prévue de la construction résidentielle de 1,3 % en 2020, de 4,9 % en 2021 et de 1,9 % en 2022.

TABLEAU D.15

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TCAM ⁽¹⁾
Revenus fiscaux				
Impôt des particuliers	35 298	35 396	36 720	
<i>Variation en %</i>	4,4	0,3	3,7	3,7
Cotisations pour les services de santé	6 381	6 733	6 889	
<i>Variation en %</i>	-2,1	5,5	2,3	2,0
Impôts des sociétés	7 667	7 692	8 335	
<i>Variation en %</i>	-10,9	0,3	8,4	-2,4
Impôt foncier scolaire	1 157	1 094	1 171	
<i>Variation en %</i>	-24,8	-5,4	7,0	-10,8
Taxes à la consommation	20 002	22 808	23 958	
<i>Variation en %</i>	-6,3	14,0	5,0	3,3
Sous-total	70 505	73 723	77 073	
<i>Variation en %</i>	-1,8	4,6	4,5	2,4
Autres revenus				
Droits et permis	4 202	4 729	4 709	
<i>Variation en %</i>	-7,3	12,5	-0,4	1,9
Revenus divers	10 124	11 111	11 489	
<i>Variation en %</i>	-7,6	9,7	3,4	-0,1
Sous-total	14 326	15 840	16 198	
<i>Variation en %</i>	-7,6	10,6	2,3	0,5
TOTAL	84 831	89 563	93 271	
<i>Variation en %</i>	-2,9	5,6	4,1	2,0

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen de 2019-2020 à 2022-2023.

⁶ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

▣ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis atteindront 4,2 milliards de dollars en 2020-2021 et 4,7 milliards de dollars en 2021-2022 et en 2022-2023, soit une variation respective de -7,3 %, de 12,5 % et de -0,4 %.

— Cette évolution s'explique notamment par la fluctuation attendue des revenus du marché du carbone et des revenus miniers.

Les revenus divers s'établiront à 10,1 milliards de dollars en 2020-2021, à 11,1 milliards de dollars en 2021-2022 et à 11,5 milliards de dollars en 2022-2023, soit une variation respective de -7,6 %, de 9,7 % et de 3,4 %.

— Cette évolution provient principalement des revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation⁷.

⁷ L'évolution à la baisse des revenus du réseau de la santé et des services sociaux est attribuable notamment aux revenus de stationnement, dont la tarification a été revue à la baisse, et de cafétéria. L'évolution à la baisse des revenus du réseau de l'éducation est influencée entre autres par les revenus des droits de scolarité, l'évolution des clientèles et les revenus provenant des usagers.

2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement sont composées des sociétés publiques qui possèdent une vocation commerciale, une autonomie de gestion et une autosuffisance financière. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement correspondent substantiellement aux résultats nets de ces sociétés.

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement s'établiront à 3,6 milliards de dollars en 2020-2021, en baisse de 18,4 %, à 4,9 milliards de dollars en 2021-2022, en hausse de 36,3 %, et à 5,4 milliards de dollars en 2022-2023, en hausse de 10,7 %.

- La diminution de 18,4 % en 2020-2021 s'explique principalement par l'impact de la COVID-19 sur les résultats :
 - de Loto-Québec, à la suite de la fermeture temporaire des points de vente de loterie, des casinos, des salons de jeux et des appareils de loterie vidéo;
 - d'Hydro-Québec en raison de l'augmentation des provisions pour mauvaises créances ainsi que de la baisse prévue de la valeur des exportations nettes d'électricité et de la demande d'électricité au Québec.
- La croissance de 36,3 % en 2021-2022 reflète principalement le retour à la normale des résultats attendus à la suite des impacts liés à la COVID-19 de l'année précédente.
- La croissance de 10,7 % en 2022-2023 s'explique principalement par l'augmentation des résultats attendus d'Hydro-Québec attribuable à une augmentation de la consommation au Québec et de la valeur des exportations nettes.

TABLEAU D.16

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TCAM ⁽¹⁾
Hydro-Québec	1 739	2 200	2 575	
Loto-Québec	481	1 335	1 398	
Société des alcools du Québec	1 118	1 230	1 283	
Investissement Québec	214	72	80	
Société québécoise du cannabis ⁽²⁾	50	74	97	
Autres ⁽³⁾	4	3	5	
TOTAL	3 606	4 914	5 438	
Variation en %	-18,4	36,3	10,7	-0,5

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen de 2019-2020 à 2022-2023.

(2) Les revenus sont affectés au Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis.

(3) Les autres entreprises du gouvernement sont la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire et Capital Financière agricole.

2.1.3 Les transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales.

Ils comprennent principalement la péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

En 2020-2021, les revenus de transferts fédéraux connaîtront une forte augmentation, de 20,1 %, en raison principalement des nouvelles ententes pour la relance sécuritaire (3 076 millions de dollars) et la rentrée scolaire sécuritaire (432 millions de dollars) conclues avec le gouvernement fédéral afin d'appuyer les provinces dans la mise en place de mesures en réponse à la pandémie.

Les revenus de transferts fédéraux diminueront de 12,1 % en 2021-2022 en raison de la fin des ententes ponctuelles conclues avec le gouvernement fédéral en réponse à la pandémie. Ils diminueront également en 2022-2023 en raison d'une baisse prévue des revenus de péréquation.

La diminution des revenus de péréquation en 2021-2022 et en 2022-2023 réduira la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation de 66,2 % en 2019-2020 à 57,9 % en 2022-2023. Cette diminution s'explique par l'amélioration de la situation économique du Québec par rapport au reste du Canada.

TABLEAU D.17

Évolution des transferts fédéraux (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TCAM ⁽¹⁾
Péréquation	13 253	13 189	12 392	
<i>Variation en %</i>	1,0	-0,5	-6,0	1,4
Transferts pour la santé	6 822	7 104	7 199	
<i>Variation en %</i>	3,1	4,1	1,3	3,4
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 604	1 681	1 720	
<i>Variation en %</i>	4,0	4,8	2,3	1,9
Autres programmes	8 617	4 665	4 461	
<i>Variation en %</i>	118,4	-45,9	-4,4	6,4
TOTAL	30 296	26 639	25 772	
<i>Variation en %</i>	20,1	-12,1	-3,3	2,8

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen de 2019-2020 à 2022-2023.

2.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses consolidées comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation des services publics et, d'autre part, le service de la dette.

Les dépenses totalisent 127,1 milliards de dollars en 2020-2021, soit 119,5 milliards de dollars au chapitre des dépenses de portefeuilles et 7,6 milliards de dollars pour le service de la dette.

Les dépenses s'établiront à 123,4 milliards de dollars en 2021-2022 et à 127,3 milliards de dollars en 2022-2023.

De 2019-2020 à 2022-2023, la croissance annuelle des dépenses atteindra 4,6 % en moyenne.

TABLEAU D.18

Évolution des dépenses consolidées (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses de portefeuilles	119 507	114 576	117 959	
<i>Variation en %</i>	13,1	-4,1	3,0	4,8
Service de la dette	7 573	8 806	9 303	
<i>Variation en %</i>	-1,3	16,3	5,6	1,6
TOTAL	127 080	123 382	127 262	
<i>Variation en %</i>	12,2	-2,9	3,1	4,6

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen de 2019-2020 à 2022-2023.

2.2.1 Les dépenses de portefeuilles

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes administrés par des entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

Les dépenses de portefeuilles s'établiront à 119,5 milliards de dollars en 2020-2021, à 114,6 milliards de dollars en 2021-2022 et à 118,0 milliards de dollars en 2022-2023.

De 2019-2020 à 2022-2023, la croissance annuelle des dépenses de portefeuilles atteindra 4,8 % en moyenne.

TABLEAU D.19

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TCAM ⁽¹⁾
Santé et Services sociaux	52 459	49 903	51 927	
<i>Variation en %</i>	16,6	-4,9	4,1	5,1
Éducation et Enseignement supérieur	26 083	26 792	27 640	
<i>Variation en %</i>	6,9	2,7	3,2	4,6
Autres portefeuilles ⁽²⁾	40 964	37 881	38 392	
<i>Variation en %</i>	13,1	-7,5	1,4	4,6
TOTAL	119 507	114 576	117 959	
<i>Variation en %</i>	13,1	-4,1	3,0	4,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen de 2019-2020 à 2022-2023.

(2) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités de différents portefeuilles.

Les offres salariales du gouvernement aux représentants syndicaux des secteurs public et parapublic

Dans le cadre des négociations pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, des propositions d'entente de principe ont été présentées aux représentants syndicaux des secteurs public et parapublic.

Les ententes conclues avec la plupart des employés de l'État pour la période 2015-2020 sont venues à échéance le 31 mars 2020.

Dans le contexte particulier de la pandémie, le gouvernement a révisé au printemps dernier sa proposition en ramenant la période couverte par le prochain renouvellement de cinq à trois ans, comme le demandaient l'ensemble des organisations syndicales au moment de leur dépôt du mois d'octobre 2019.

Les bonifications récurrentes offertes totalisent 6,20 % sur trois ans.

Le gouvernement maintient son offre de paramètres salariaux de 5,00 % sur trois ans, alors que la variation prévue de l'IPC de 2020 à 2022 totalise 4,57 %. À cela s'ajoute des bonifications récurrentes de 1,20 % afin de mettre en œuvre ses engagements visant certains groupes d'employés tels que les préposés aux bénéficiaires, les enseignants et les infirmières, et des marges de manœuvre sectorielles pour l'organisation du travail.

De plus, la prise en compte des montants forfaitaires offerts, soit 1 % en 2019-2020 et en 2020-2021, amène une bonification non récurrente additionnelle de 2 % pour la période de renouvellement proposée.

Cette proposition est avantageuse considérant l'inflation prévue et en raison d'un déficit structurel important qui devra être résorbé à la suite de la crise.

Ces éléments sont inclus dans le cadre financier du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2020.

Cadre financier de négociation (en pourcentage)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total 3 ans
Paramètres salariaux	—	1,75	1,75	1,50	5,00
Autres bonifications récurrentes	—	0,40	0,40	0,40	1,20
Total récurrent	—	2,15	2,15	1,90	6,20
IPC⁽¹⁾		0,85	1,59	2,13	4,57
Montants forfaitaires non récurrents	1,00	1,00	—	—	2,00
Sommes consenties sur une base annuelle	1,00	3,15	2,15	1,90	
Effort total du gouvernement pour la période					8,20

(1) Il s'agit de l'indice des prix à la consommation.
Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

□ Les dépenses par grand portefeuille

■ Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux comprennent principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ce portefeuille comprend également les dépenses des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé, tels que Héma-Québec.

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux s'établiront à 52,5 milliards de dollars en 2020-2021, à 49,9 milliards de dollars en 2021-2022 et à 51,9 milliards de dollars en 2022-2023. Ces dépenses représentent environ 44 % de l'ensemble des dépenses des portefeuilles.

- La croissance des dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux est établie à 16,6 % en 2020-2021. Cette croissance s'explique par les mesures mises en place pour faire face à la COVID-19. La variation des dépenses se situe à -4,9 % en 2021-2022 et à 4,1 % en 2022-2023.
- De 2019-2020 à 2022-2023, la croissance annuelle du portefeuille Santé et Services sociaux atteindra 5,1 % en moyenne.

TABLEAU D.20

Dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TCAM ⁽¹⁾
Santé et Services sociaux	52 459	49 903	51 927	
<i>Variation en %</i>	16,6	-4,9	4,1	5,1

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen de 2019-2020 à 2022-2023.

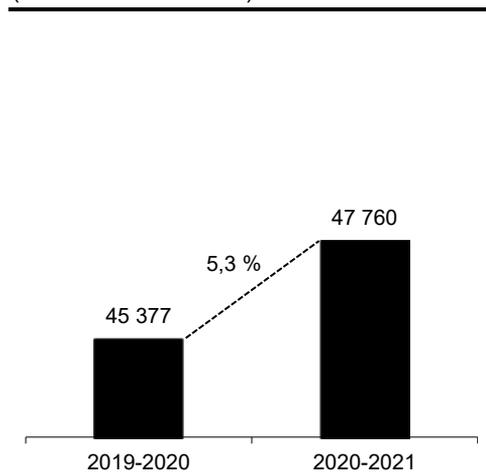
■ L'impact des actions du gouvernement sur les dépenses de la santé et des services sociaux en 2020-2021

Plusieurs des mesures mises en œuvre visent à soutenir le secteur de la santé et des services sociaux et la croissance importante de la demande de soins dans ce contexte particulier.

La croissance du portefeuille Santé et Services sociaux en 2020-2021 évolue de 5,3 %, croissance prévue dans le budget 2020-2021, à 16,6 % dans la mise à jour de novembre 2020, soit une augmentation de 11,3 points de pourcentage.

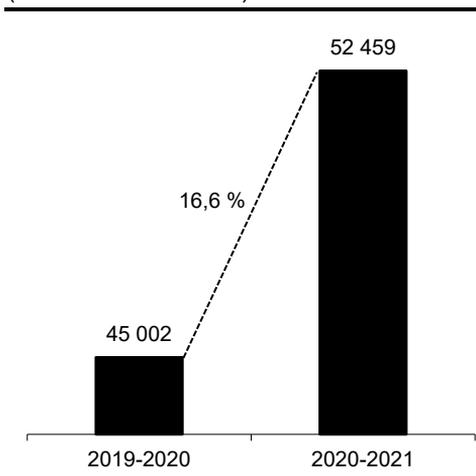
GRAPHIQUE D.1

Croissance des dépenses du portefeuille de la santé – Budget 2020-2021
(en millions de dollars)



GRAPHIQUE D.2

Croissance des dépenses du portefeuille de la santé – Novembre 2020
(en millions de dollars)



■ Les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur

Les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement (centres de services scolaires⁸, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés et écoles gouvernementales). Ce portefeuille comprend également l'aide financière aux études ainsi que les programmes visant à promouvoir les activités de loisir et de sport.

Les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur s'établiront à 26,1 milliards de dollars en 2020-2021, à 26,8 milliards de dollars en 2021-2022 et à 27,6 milliards de dollars en 2022-2023. Ces dépenses représentent environ 22 % de l'ensemble des dépenses des portefeuilles.

- La croissance des dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur est établie à 6,9 % en 2020-2021, en raison notamment de la bonification de l'aide financière aux études et des mesures de soutien à la reprise scolaire ainsi que pour les activités sportives et de loisir. Elle atteindra 2,7 % en 2021-2022 et 3,2 % en 2022-2023.
- De 2019-2020 à 2022-2023, la croissance annuelle du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur atteindra 4,6 % en moyenne.

TABLEAU D.21

Dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TCAM ⁽¹⁾
Éducation et Enseignement supérieur	26 083	26 792	27 640	
<i>Variation en %</i>	6,9	2,7	3,2	4,6

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen de 2019-2020 à 2022-2023.

⁸ Sauf exception, les commissions scolaires sont devenues des centres de services scolaires en vertu de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

Les dépenses par mission

Les dépenses gouvernementales sont ventilées dans cinq missions consacrées aux services publics. Cette ventilation des dépenses de l'État dans ses principaux champs d'activité est un indicateur stable dans le temps, car elle n'est généralement pas influencée par les remaniements ministériels. Par ailleurs, puisqu'elle est également utilisée dans les comptes publics, sa présentation permet de mieux comparer les prévisions aux résultats réels.

Les missions consacrées aux services publics sont :

- Santé et services sociaux, qui regroupe principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- Éducation et culture, qui regroupe principalement les activités des réseaux d'enseignement, l'aide financière aux études, les programmes du secteur de la culture ainsi que les programmes liés à l'immigration;
- Économie et environnement, qui comprend notamment les programmes touchant le développement de l'économie, les mesures d'aide à l'emploi, les relations internationales, l'environnement et le soutien aux infrastructures;
- Soutien aux personnes et aux familles, qui comprend notamment les mesures d'aide financière de dernier recours et d'aide à la famille et aux aînés, ainsi que certaines mesures d'aide juridique;
- Gouverne et justice, qui regroupe principalement les activités du pouvoir législatif, des organismes centraux et de la sécurité publique, ainsi que les programmes à caractère administratif.

Dépenses par mission

(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Santé et services sociaux ⁽¹⁾	51 134	48 742	50 789
Éducation et culture	27 165	27 759	28 589
Économie et environnement	20 154	18 611	18 118
Soutien aux personnes et aux familles	11 287	11 578	11 784
Gouverne et justice ⁽²⁾	9 767	7 886	8 679
TOTAL	119 507	114 576	117 959
Variation en %	13,1	-4,1	3,0

(1) Les dépenses de la mission Santé et services sociaux sont inférieures à celles du portefeuille Santé et Services sociaux, principalement en raison du traitement différent des dépenses effectuées au bénéfice d'entités d'autres portefeuilles. En effet, ces dépenses sont éliminées dans les missions lors de l'établissement des dépenses par mission, alors qu'elles sont éliminées dans la rubrique distincte « Éliminations interportefeuilles » lors de l'établissement des dépenses par portefeuille.

(2) Ces montants incluent la provision au Fonds de suppléance.

2.2.2 Le service de la dette

Le service de la dette se compose des intérêts sur la dette directe ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Le service de la dette évolue principalement en fonction du niveau de la dette, des taux d'intérêt et des rendements du FARR.

De manière globale, le service de la dette s'établira à 7,6 milliards de dollars en 2020-2021, à 8,8 milliards de dollars en 2021-2022 et à 9,3 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui représentera respectivement des variations de -1,3 %, de 16,3 % et de 5,6 %.

En 2020-2021, les taux d'intérêt moindres expliquent la diminution de 1,5 % des intérêts sur la dette directe.

En 2021-2022 et en 2022-2023, les intérêts sur la dette directe augmenteront respectivement de 20,8 % et de 6,6 %, et ce, en raison de l'augmentation de la dette et de l'évolution prévue des taux d'intérêt à long terme. La hausse plus marquée prévue en 2021-2022 s'explique par des intérêts sur la dette directe qui atteignent un niveau très faible en 2020-2021 en raison des taux d'intérêt très bas.

Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux diminueront en 2021-2022 et en 2022-2023 en raison de l'augmentation des revenus de placement du FARR. Les revenus du FARR sont déduits du service de la dette.

TABLEAU D.22

Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TCAM ⁽¹⁾
Intérêts sur la dette directe ⁽²⁾	6 687	8 080	8 610	
<i>Variation en %</i>	-1,5	20,8	6,6	
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽³⁾	886	726	693	
TOTAL	7 573	8 806	9 303	
<i>Variation en %</i>	-1,3	16,3	5,6	1,6

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen de 2019-2020 à 2022-2023.

(2) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt.

(3) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du FARR.

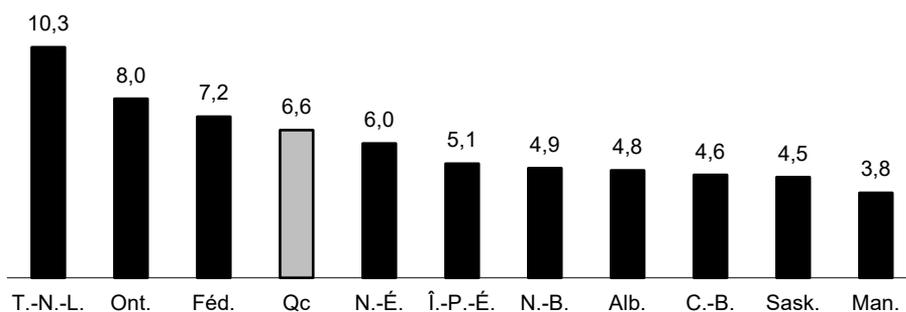
Comparaison du service de la dette des gouvernements au Canada

En 2019-2020, le service de la dette du Québec, en pourcentage des revenus, était l'un des plus élevés au Canada.

- Ce sont 7,7 milliards de dollars qui ont été payés en intérêts sur la dette en 2019-2020, soit 6,6 % des revenus consolidés ou 905 \$ par habitant.
- Le service de la dette représente la troisième dépense en importance du gouvernement après la santé et l'éducation.
- Chaque dollar payé en intérêts est un dollar en moins pour le financement des services publics.

Service de la dette des gouvernements au Canada en 2019-2020

(en pourcentage des revenus consolidés)



Sources : Comptes publics, budgets et mises à jour des gouvernements.

ANNEXE : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La diffusion numérique des contenus s'inscrit dans une volonté ministérielle d'améliorer les messages adressés aux citoyens au moyen de documents en format électronique pouvant être consultés sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur.

Le ministère des Finances favorise le passage vers des documents numériques. Ainsi, certaines informations budgétaires complémentaires sont exclusivement présentées sur le site Internet du Ministère, dont :

- *Le budget en chiffres*, qui présente les principales informations budgétaires sous forme de tableaux et de graphiques interactifs;
- le cadre financier selon l'organisation financière du gouvernement;
- de l'information additionnelle sur les revenus autonomes et les dépenses de portefeuilles;
- les marges de prudence, les analyses de sensibilité et les principaux risques à la situation financière du Québec;
- les entités incluses dans le périmètre comptable, classées par portefeuille;
- les surplus ou les besoins financiers nets du gouvernement.

Les informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du ministère des Finances. Pour les consulter, rendez-vous sur la page des documents de la mise à jour de novembre 2020 :

www.finances.gouv.qc.ca/lepoin

Section E

LE POINT SUR LES TRANSFERTS FÉDÉRAUX

Sommaire	E.3
1. Hausse du Transfert canadien en matière de santé à 35 % des dépenses en santé des provinces	E.5
2. Amélioration du programme de stabilisation fiscale.....	E.11
3. Hausse des fonds fédéraux en infrastructures.....	E.13

SOMMAIRE

Pour répondre aux besoins en santé et relancer l'économie, le Québec demande au gouvernement fédéral d'augmenter à la fois ses transferts aux provinces et aux territoires en matière de santé et d'infrastructures. Ces transferts doivent être inconditionnels.

Les priorités du Québec rejoignent celles du Conseil de la fédération, qui regroupe les premiers ministres des provinces et des territoires et qui est présidé par le premier ministre du Québec depuis le 24 septembre 2020.

Les demandes unanimes du Conseil de la fédération au gouvernement fédéral concernent le financement fédéral en santé, le programme de stabilisation fiscale et le financement des infrastructures.

Il est demandé au gouvernement fédéral :

- d'augmenter le Transfert canadien en matière de santé (TCS) à 35 % des dépenses en santé des provinces et des territoires et de maintenir cette part par la suite;
- d'améliorer le programme de stabilisation fiscale, en vertu duquel les provinces peuvent recevoir un paiement maximal de 60 \$ par habitant, qui est le même depuis plus de 30 ans, soit depuis 1987-1988;
- d'augmenter, à l'échelle canadienne, de 100 milliards de dollars sur 10 ans le financement fédéral en infrastructures publiques.

En ce qui concerne la hausse récurrente du TCS, mentionnons que celle-ci servira notamment à appuyer le financement d'initiatives déjà mises en œuvre par le Québec.

Ce financement fédéral accru servira à :

- former et embaucher des préposés aux bénéficiaires;
 - Le Québec s'est donné l'objectif de recruter 10 000 personnes.
- recruter des infirmières et des infirmiers;
- bonifier les soins à domicile;
- améliorer l'accès aux services en santé mentale;
- financer les maisons des aînés;
- rendre le système de santé et de services sociaux du Québec plus performant, notamment par l'utilisation de technologies de pointe et de nouvelles pratiques comme la télémédecine.

1. HAUSSE DU TRANSFERT CANADIEN EN MATIÈRE DE SANTÉ À 35 % DES DÉPENSES EN SANTÉ DES PROVINCES

Le gouvernement fédéral contribue aux dépenses en santé des provinces et des territoires par l'entremise du TCS.

En 2020-2021, le TCS s'établira à l'échelle canadienne à 41,9 milliards de dollars, alors que les dépenses en santé des provinces et des territoires, excluant l'impact de la pandémie, s'élèveront à 188,6 milliards de dollars¹.

Il en résulte que le gouvernement fédéral ne contribuera en 2020-2021 qu'à 22,2 % des dépenses en santé des provinces et des territoires.

C'est moins que par le passé alors que le Québec est confronté à une crise sanitaire sans précédent et au vieillissement de sa population de même qu'à des coûts croissants en santé, notamment en lien avec l'arrivée de nouveaux médicaments et l'accès à de nouveaux équipements de pointe. Tout cela fait ressortir la nécessité d'un financement fédéral accru.

La santé : une compétence exclusive des provinces

La santé est une compétence exclusive des provinces. La Loi constitutionnelle de 1867, qui détermine les pouvoirs exclusifs des provinces, est très claire à cet égard. Cette loi précise que « l'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux » est une compétence exclusive des provinces.

Le rôle du gouvernement fédéral est d'appuyer les provinces financièrement compte tenu des champs fiscaux importants qu'il occupe et de sa capacité à prélever des revenus à l'échelle du pays.

Étant inconditionnel, flexible, prévisible et récurrent, seul un rehaussement du financement fédéral par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé (TCS) permet d'appuyer les priorités et spécificités des systèmes de santé des provinces dans le respect de leur autonomie quant à l'administration de leur système de santé.

De plus, contrairement au financement conditionnel et ciblé visant la réalisation d'initiatives particulières, le financement par l'entremise du TCS permet aux provinces et aux territoires de réagir rapidement pour réallouer des fonds à des secteurs pouvant présenter des problématiques émergentes. Cette flexibilité est aujourd'hui plus importante que jamais, alors que les provinces et les territoires doivent s'ajuster rapidement aux impacts de la pandémie.

¹ Ces coûts excluent ceux liés à la pandémie, qui pourraient s'élever à plus de 20 G\$ à l'échelle canadienne en 2020-2021.

Depuis 2017-2018, le TCS croît au rythme du produit intérieur brut (PIB) nominal canadien², alors qu'il augmentait auparavant de 6 % par année.

- De 2017-2018 à 2020-2021, l'augmentation annuelle moyenne a été de 3,8 %, ce qui est bien inférieur à 6 %.
- Cette décision de réduire l'augmentation annuelle du TCS a été prise de manière unilatérale par le gouvernement fédéral.

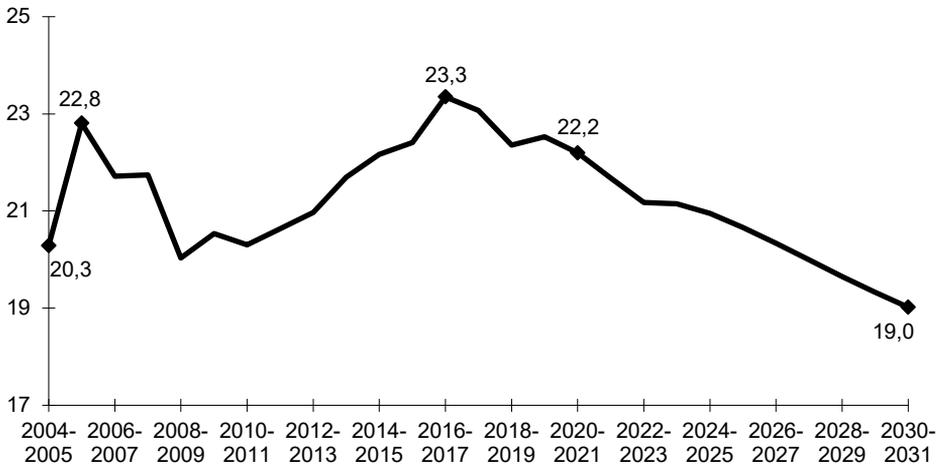
Il découle de cette indexation moindre que la contribution fédérale aux dépenses en santé des provinces et des territoires est en diminution et que cette tendance se poursuivra si aucun changement n'est apporté.

- Alors qu'elle s'établissait à 20,3 % en 2004-2005, au moment de la création du TCS, la contribution fédérale aux dépenses en santé des provinces et des territoires a remonté pour atteindre 23,3 % en 2016-2017, et ce, en raison de l'entente fédérale-provinciale-territoriale sur la santé de septembre 2004.

Depuis, cette contribution est en diminution. Si aucun changement n'est apporté, elle pourrait s'établir à 19,0 % en 2030-2031, un creux depuis la création du TCS.

GRAPHIQUE E.1

Part du financement fédéral dans les dépenses en santé des provinces et des territoires – 2004-2005 à 2030-2031
(en pourcentage)



Sources : Institut canadien d'information sur la santé, Conférence Board du Canada, ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

² L'indexation est sujette à un plancher de 3 % par année.

Entente sur la santé de 2004

En septembre 2004, une entente fédérale-provinciale-territoriale sur la santé, intitulée *Un plan décennal pour consolider les soins de santé*, était conclue.

Par l'entremise de cette entente de 41 milliards de dollars sur 10 ans à l'échelle canadienne, le gouvernement fédéral reconnaissait l'importance de réinvestir en santé après la baisse importante des transferts aux provinces qui avait eu lieu dans le milieu des années 1990.

Cette entente prévoyait notamment une augmentation de la base du Transfert canadien en matière de santé (TCS) de même qu'une augmentation de celui-ci de 6 % par année à compter de 2006-2007, ce qui a permis un certain rattrapage à l'égard de la contribution fédérale aux dépenses en santé des provinces et des territoires (la part du financement fédéral en santé est passée de 21,7 % en 2006-2007 à 23,3 % en 2016-2017).

Cette part est cependant de nouveau en diminution, en raison de la décision du gouvernement fédéral de limiter à la croissance de l'économie canadienne le rythme de progression annuel du TCS depuis 2017-2018.

Ainsi, le gouvernement fédéral contribue moins aux dépenses en santé des provinces et des territoires qu'il ne le faisait par le passé. Au même moment, le Québec est confronté à une crise sanitaire sans précédent, au vieillissement de sa population et à des coûts en santé croissants, notamment en lien avec l'arrivée de nouveaux médicaments et l'accès à de nouveaux équipements de pointe.

Comme cela avait été fait en 2004, le gouvernement fédéral doit de nouveau s'asseoir avec les provinces et les territoires et convenir avec eux d'un plan de financement sur 10 ans de manière à répondre aux besoins de la population.

Il est également à noter que l'entente de 2004 reconnaissait l'existence d'un fédéralisme asymétrique au Canada permettant la conclusion d'ententes particulières entre le gouvernement fédéral et n'importe quelle province.

Le Québec avait conclu une telle entente avec le gouvernement fédéral dans laquelle ce dernier reconnaissait la volonté du gouvernement du Québec d'exercer lui-même ses responsabilités à l'égard de la planification, de l'organisation et de la gestion des services de santé sur son territoire.

❑ Une injection immédiate dans le TCS de 28 G\$

Le Québec, à l'instar de l'ensemble des autres provinces et des territoires, demande un rehaussement immédiat du TCS de manière à ce que les provinces et les territoires aient les moyens nécessaires pour assumer pleinement leurs responsabilités.

L'enveloppe du TCS à l'échelle canadienne devrait correspondre à 35 % des dépenses en santé des provinces et des territoires.

- Pour que ce soit possible, le TCS devrait augmenter de 42 milliards de dollars en 2020-2021 à 70 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente une injection de 28 milliards de dollars.
- Chaque province recevrait le même montant par habitant. Pour le Québec, cette hausse représenterait 6,2 milliards de dollars en 2021-2022.
- Par la suite, cette part de 35 % serait maintenue. Le TCS augmenterait ainsi au même rythme que les dépenses en santé des provinces et des territoires.

Le Québec demande au gouvernement fédéral d'être un véritable partenaire financier en matière de santé. Ce partenariat doit être basé sur un financement accru et récurrent de même que sur un plein respect de la compétence des provinces et des territoires en la matière.

Les provinces et les territoires jouent un rôle de premier plan lorsqu'il s'agit des soins de santé et ils sont donc les mieux placés pour déterminer les besoins de leur population. Ils ne pourront cependant répondre à ces besoins sans un partenariat renouvelé et à long terme avec le gouvernement fédéral, sans quoi l'amélioration de leur système de soins de santé se fera au détriment de leurs autres missions.

En matière de soins de santé, le Québec exige que le gouvernement fédéral priorise une hausse du TCS avant la mise en œuvre d'autres initiatives en santé.

Cette hausse du TCS servira à appuyer le financement d'initiatives déjà mises en œuvre par le Québec comme la formation et l'embauche de préposés aux bénéficiaires. Elle servira également à recruter des infirmières et des infirmiers, à bonifier les soins à domicile, à améliorer l'accès aux services en santé mentale et à financer les maisons des aînés.

Ce financement permettra aussi de rendre le système de santé et de services sociaux du Québec plus performant, notamment par l'utilisation de technologies de pointe.

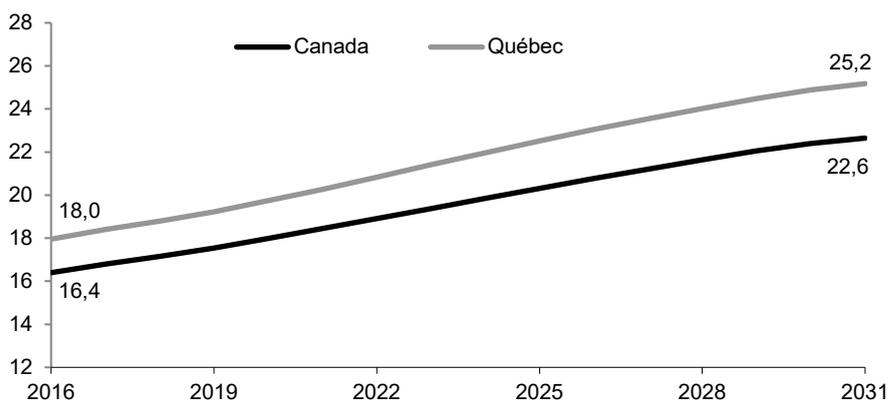
Par ailleurs, si le gouvernement fédéral décidait de mettre en place un régime public d'assurance médicaments à l'échelle canadienne, le Québec demanderait un droit de retrait avec pleine compensation financière, étant donné qu'un tel régime est déjà en place au Québec depuis 1997.

Les systèmes de santé des provinces et des territoires subiront des pressions importantes au cours des prochaines années

Divers facteurs exerceront une pression sur les coûts de santé dans le futur. Le vieillissement de la population accélérera la prévalence des maladies chroniques et le recours aux soins à domicile. Il contribuera également à une intensification des investissements publics dans les centres d'hébergement.

Le vieillissement de la population, qui se poursuivra au cours des prochaines années, se traduira par une hausse importante du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus. Au Québec, on estime que la part des aînés dans l'ensemble de la population augmentera à 25,2 % en 2031, alors qu'elle était de 18,0 % en 2016.

Part des personnes âgées de 65 ans et plus en proportion de l'ensemble de la population (en pourcentage)

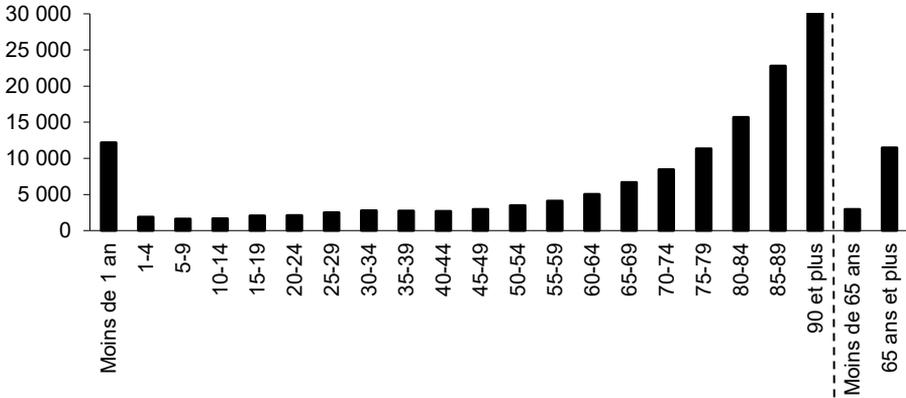


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Les systèmes de santé des provinces et des territoires subiront des pressions importantes au cours des prochaines années (suite)

Or, les personnes de 65 ans et plus ont, en moyenne, un effet plus important sur les coûts du système de santé.

Dépenses moyennes en santé des provinces selon le groupe d'âge – 2017 (en dollars par habitant)



Sources : Institut canadien d'information sur la santé, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Certains problèmes de santé au sein de la population continueront de prendre de l'importance à la suite de la pandémie, par exemple les problèmes de santé mentale.

Les coûts d'acquisition des technologies médicales et des médicaments connaîtront une croissance plus importante que par le passé, notamment en raison de l'arrivée de traitements novateurs contre le cancer et de médicaments biologiques. L'utilisation déficiente des technologies numériques dans plusieurs provinces et l'arrivée de nouvelles pratiques comme la télémédecine exerceront par ailleurs une pression importante sur les coûts technologiques.

2. AMÉLIORATION DU PROGRAMME DE STABILISATION FISCALE

Établi depuis 1967, le programme de stabilisation fiscale permet à une province d'être admissible à une compensation du gouvernement fédéral lorsqu'elle subit une baisse de revenus importante causée par la conjoncture économique³.

Depuis 2015-2016, trois provinces ont obtenu des paiements en vertu de ce programme. Il s'agit de l'Alberta, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador. Ces trois provinces ont été durement touchées par la baisse importante du prix du pétrole des dernières années.

- La dernière fois où le Québec a reçu un paiement de stabilisation était en 1992-1993.
- Compte tenu de la baisse importante des revenus des provinces en 2020-2021, certaines d'entre elles pourraient être admissibles à un paiement de stabilisation cette année.

Le programme de stabilisation fiscale est sujet à certains critères :

- pour les revenus non liés aux ressources naturelles, une province doit subir une baisse de ceux-ci d'au moins 5 % par rapport à l'année précédente⁴;
- pour les revenus liés aux ressources naturelles, une province doit subir une baisse de ceux-ci d'au moins 50 % par rapport à l'année précédente.

À l'instar des autres provinces, le Québec est d'avis que ce programme n'est plus adapté à la réalité d'aujourd'hui et qu'il doit être revu.

En septembre 2020, le Conseil de la fédération a réitéré la demande des ministres des Finances des provinces au gouvernement fédéral d'apporter les principales améliorations suivantes au programme de stabilisation fiscale :

- l'élimination du paiement maximal par habitant, qui est de 60 \$ depuis 1987-1988;
- la diminution du seuil d'admissibilité pour les revenus non liés aux ressources de 5 % à 3 % et de celui pour les revenus liés aux ressources naturelles de 50 % à 40 %;
- l'octroi de paiements rétroactifs sur la base de ces modifications pour les cinq dernières années, soit depuis 2015-2016.

Il est toutefois primordial pour le Québec qu'une bonification du programme de stabilisation fiscale ne se fasse pas au détriment des autres transferts aux provinces.

³ Comme la péréquation, le programme de stabilisation fiscale est financé par le gouvernement fédéral à même les revenus qu'il prélève à l'échelle du pays.

⁴ La variation d'une année à l'autre se calcule à fiscalité constante.

3. HAUSSE DES FONDS FÉDÉRAUX EN INFRASTRUCTURES

Le Québec investit de manière importante en infrastructures publiques. Ces investissements contribuent à accroître le potentiel de l'économie et à créer de la richesse.

— Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 prévoit des investissements de 130,5 milliards de dollars sur 10 ans.

Dans le contexte actuel, ces investissements contribuent par ailleurs au soutien et à la relance de l'économie.

Au cours des derniers mois, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il permettrait la réallocation d'une partie des sommes prévues dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée⁵, d'une valeur de 7,5 milliards de dollars, à des projets à réalisation rapide. Le Québec pourra ainsi utiliser jusqu'à 10 % ou 750 millions de dollars de son enveloppe à cette fin, et le gouvernement fédéral contribuera à hauteur de 80 % à ces projets. Ces assouplissements, somme toute modestes par rapport aux revendications du Québec, ne lui octroient, de surcroît, aucune somme additionnelle pour financer des projets d'infrastructures publiques.

À l'instar des autres provinces et des territoires, le Québec demande au gouvernement fédéral d'augmenter son soutien financier en matière d'infrastructures de 10 milliards de dollars par année pendant 10 ans et de simplifier son approche dans le domaine.

De manière à respecter les priorités des provinces et des territoires en matière d'infrastructures, ces sommes additionnelles devraient leur être transmises par l'entremise d'un transfert sans condition.

— Le Québec pourra ainsi allouer ces fonds en fonction de ses priorités : projets structurants en transport collectif, écoles et hôpitaux, maisons des aînés, maintien des infrastructures (notamment routières), infrastructures technologiques, etc.

Un tel transfert serait beaucoup plus efficace que les ententes actuelles, qui soumettent les provinces à de nombreuses conditions et qui viennent alourdir les processus administratifs et retarder la réalisation des projets.

Un transfert sans condition serait par ailleurs plus respectueux des mécanismes de reddition de comptes qui existent déjà et contribuerait à accélérer la réalisation des projets d'infrastructures publiques.

⁵ Cette entente Canada-Québec a été conclue en juin 2018.

Section F

LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Sommaire	F.3
1. La dette du Québec.....	F.5
1.1 Les différents concepts de dette	F.5
1.2 La dette brute	F.6
1.3 La dette nette	F.11
1.4 La dette représentant les déficits cumulés.....	F.13
1.5 Le Fonds des générations et la réduction de la dette.....	F.15
2. Le financement.....	F.17
2.1 Le programme de financement	F.17
2.2 La stratégie de gestion de la dette	F.21
2.3 Le rendement des titres du Québec	F.24
3. Les cotes de crédit.....	F.25
3.1 Les cotes de crédit du Québec.....	F.25
3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes	F.26

SOMMAIRE

□ La dette du Québec

Au 31 mars 2020, la dette brute s'établissait à 198,8 milliards de dollars, soit 43,3 % du PIB.

Une augmentation importante de la dette est prévue en 2020-2021, et ce, en raison des effets de la contraction de l'économie sur les revenus autonomes et des actions mises en œuvre pour gérer la crise sanitaire et soutenir l'économie.

— Une remontée du ratio de la dette brute au PIB à 50,5 % est prévue au 31 mars 2021.

Le poids de la dette au 31 mars 2021 demeurera néanmoins en deçà du niveau qui prévalait encore en 2017, soit 51,0 % du PIB.

Le ratio de la dette brute au PIB se stabilisera dès 2021-2022 grâce au rebond important de l'économie en 2021 et à l'amélioration attendue de la situation financière du Québec.

— Le poids de la dette brute s'établira à 50,0 % du PIB au 31 mars 2022, puis à 49,9 % au 31 mars 2023.

□ Le Fonds des générations

Les versements au Fonds des générations contribuent à la réduction de la dette et, par le fait même, à l'amélioration de l'équité intergénérationnelle. C'est pourquoi le gouvernement maintient les versements au Fonds des générations.

— En 2020-2021, les versements au Fonds des générations s'établiront à 2,7 milliards de dollars.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Compte tenu de l'augmentation importante de la dette en 2020-2021, les cibles seront difficilement atteintes.

La réduction du poids de la dette demeure cependant une priorité pour le gouvernement.

Les prochains mois apporteront un meilleur éclairage quant à la situation de l'économie et des finances publiques. À la lumière de ces informations, le gouvernement examinera la nécessité de revoir la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, notamment en ce qui a trait à l'atteinte des cibles pour l'année 2025-2026.

1. LA DETTE DU QUÉBEC

1.1 Les différents concepts de dette

Il existe différents concepts de dette pour mesurer l'endettement d'un gouvernement.

- La **dette brute** correspond à la dette sur les marchés financiers, à laquelle est ajouté l'engagement relatif aux régimes de retraite des employés de l'État. Le solde du Fonds des générations est soustrait de la dette brute.
- La **dette nette** correspond à l'ensemble des passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers. L'Ontario et plusieurs autres provinces emploient ce concept¹.
- La **dette représentant les déficits cumulés** correspond à l'écart entre les passifs et les actifs du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. Ce concept est celui qu'utilise le gouvernement fédéral.

TABLEAU F.1

Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars selon différents concepts (en millions de dollars)

	2020	2021	2022
DETTE BRUTE⁽¹⁾	198 811	220 837	233 850
<i>En % du PIB</i>	43,3	50,5	50,0
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ⁽²⁾	-27 526	-31 431	-35 150
DETTE NETTE	171 285	189 406	198 700
<i>En % du PIB</i>	37,3	43,3	42,5
Moins : Actifs non financiers	-76 107	-81 881	-85 909
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS	95 178	107 525	112 791
<i>En % du PIB</i>	20,7	24,6	24,1

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple, Hydro-Québec) et les comptes débiteurs. Les autres éléments de passif (par exemple, les comptes créditeurs) en sont soustraits.

¹ Le Fonds monétaire international compare la dette des pays en utilisant notamment la dette nette.

1.2 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette émise sur les marchés financiers (dette directe consolidée) et du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Après cinq années de réduction graduelle ayant mené à un poids de la dette brute s'établissant à 43,3 % du PIB au 31 mars 2020, la dette brute remontera à 50,5 % du PIB au 31 mars 2021 en raison principalement des répercussions majeures de la crise sanitaire sur la situation financière du Québec.

Le poids de la dette brute se stabilisera dès 2021-2022, pour s'établir à 49,9 % du PIB au 31 mars 2023.

TABLEAU F.2

Dette brute au 31 mars (en millions de dollars)

	2020	2021	2022	2023
Dette directe consolidée	192 975	220 068	238 872	255 663
Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	14 735	12 321	9 514	6 627
Moins : Fonds des générations	-8 899	-11 552	-14 536	-17 755
DETTE BRUTE	198 811	220 837	233 850	244 535
<i>En % du PIB</i>	43,3	50,5	50,0	49,9

❑ La dette demeure sous contrôle

Une augmentation importante de la dette est prévue en 2020-2021, et ce, en raison des effets de la contraction de l'économie sur les revenus autonomes et des actions mises en œuvre pour gérer la crise sanitaire et soutenir l'économie.

- Le ratio de la dette brute au PIB atteindra 50,5 % au 31 mars 2021.
- Environ la moitié de cette hausse s'explique par la baisse du PIB nominal en 2020.

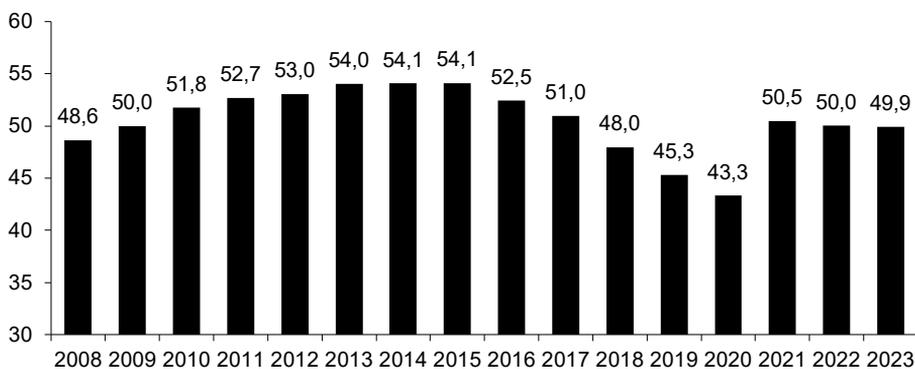
Le poids de la dette au 31 mars 2021 demeurera néanmoins en deçà des niveaux atteints à la suite de la récession de 2008-2009 et de celui qui prévalait encore en 2017, soit 51,0 % du PIB.

Une stabilisation du poids de la dette est prévue dès 2021-2022 grâce au rebond important de l'économie prévu en 2021 et à l'amélioration attendue de la situation financière du Québec.

- Le poids de la dette brute s'établira à 49,9 % du PIB au 31 mars 2023.

GRAPHIQUE F.1

Évolution de la dette brute au 31 mars (en pourcentage du PIB)



La part des revenus consacrée au service de la dette demeurera à un niveau historiquement bas

En 2020-2021, malgré une hausse importante de la dette, la part des revenus consacrée au service de la dette demeurera à un niveau historiquement bas. D'ici 2022-2023, elle restera à un niveau inférieur à celui de 2018-2019.

La hausse de la part des revenus consacrée au service de la dette en 2021-2022 et en 2022-2023 s'explique notamment par la hausse du niveau de la dette.

Service de la dette

(en pourcentage des revenus consolidés)

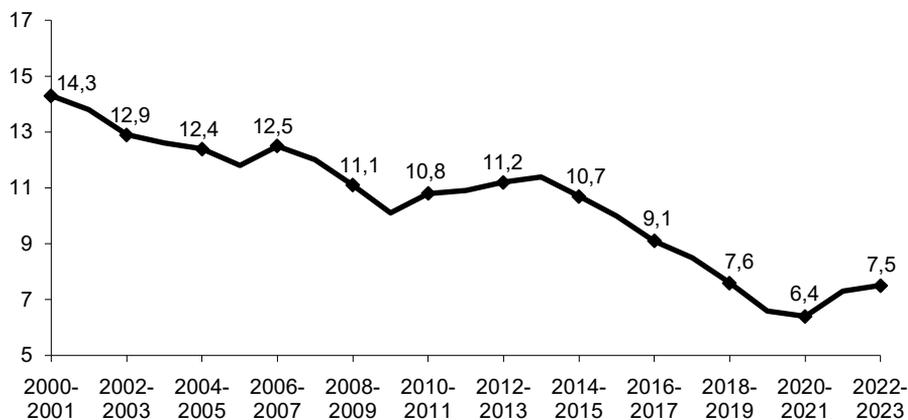


TABLEAU F.3

Facteurs d'évolution de la dette brute du gouvernement du Québec
(en millions de dollars)

	Dettes au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Placements, prêts et avances	Immobilisations nettes ⁽¹⁾	Autres facteurs ⁽²⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dettes à la fin de l'exercice	En % du PIB
2011-2012	173 436	2 628	1 861	5 071	1 228	-840	9 948	183 384	53,0
2012-2013	183 384	3 476 ⁽³⁾	659	4 863	445	-961	8 482	191 866	54,0
2013-2014	191 866	2 824	1 349	3 977	-788	-1 421	5 941	197 807	54,1
2014-2015	197 807	1 143 ⁽⁴⁾	2 146	2 980	1 160	-1 279	6 150	203 957	54,1
2015-2016	203 957	-2 191	808	2 695	-338	-1 584	-610	203 347	52,5
2016-2017	203 347	-2 361	2 527	1 784	194	-2 001	143	203 490	51,0
2017-2018	203 490	-2 622	1 859	2 173	-1 536	-2 293	-2 419	201 071	48,0
2018-2019	201 071	-4 803	1 296	3 002	2 009	-3 477	-1 973	199 098	45,3
2019-2020	199 098	-32	574	3 737	-1 960	-2 606	-287	198 811	43,3
2020-2021	198 811	15 000	2 619	5 774	1 286	-2 653	22 026	220 837	50,5
2021-2022	220 837	8 250	4 414	4 028	-695	-2 984	13 013	233 850	50,0
2022-2023	233 850	7 000	3 064	4 563	-723	-3 219	10 685	244 535	49,9

(1) Les investissements effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

(3) Ce montant inclut la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.

(4) Le solde budgétaire présenté exclut l'effet des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M\$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M\$.

Les investissements nets en immobilisations

Les investissements nets en immobilisations se composent des investissements bruts du gouvernement, desquels est soustraite la dépense d'amortissement.

Bien que ce soient les investissements bruts qui influencent la dette brute, les immobilisations nettes sont présentées dans les facteurs d'évolution de la dette brute en raison du fait que la dépense d'amortissement est incluse dans le solde budgétaire.

De 2020-2021 à 2022-2023, les investissements nets en immobilisations contribueront à augmenter la dette brute de 4,8 milliards de dollars par année en moyenne.

Investissements nets en immobilisations

(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Investissements bruts ⁽¹⁾	10 179	8 634	9 302
Moins : Amortissement	-4 405	-4 606	-4 739
Investissements nets en immobilisations	5 774	4 028	4 563

(1) Les investissements excluent la contribution du gouvernement du Québec aux projets des partenaires (par exemple, les municipalités), alors que celle-ci est incluse dans les investissements annuels du Plan québécois des infrastructures et dans les dépenses de portefeuilles.

Les placements, prêts et avances

Le gouvernement effectue des investissements dans des entreprises, principalement des entreprises du gouvernement, qui sont appelés les placements, prêts et avances.

Ces investissements peuvent être faits au moyen d'une avance ou d'une mise de fonds ou encore en laissant une entreprise du gouvernement conserver une partie de son bénéfice net.

- Par exemple, Hydro-Québec verse annuellement au gouvernement un dividende qui correspond à 75 % de son bénéfice net. Hydro-Québec se sert de la portion qui n'est pas versée au gouvernement, soit 25 %, pour financer ses investissements, notamment dans des barrages hydroélectriques.
- Pour le gouvernement, il s'agit d'un placement dans Hydro-Québec qui crée un besoin de financement, et donc une augmentation de la dette brute.

1.3 La dette nette

La dette nette correspond aux passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers.

Au 31 mars 2021, elle s'établira à 189,4 milliards de dollars, soit 43,3 % du PIB. Une diminution du ratio de la dette nette au PIB est prévue à compter de 2021-2022.

TABLEAU F.4

Facteurs d'évolution de la dette nette (en millions de dollars)

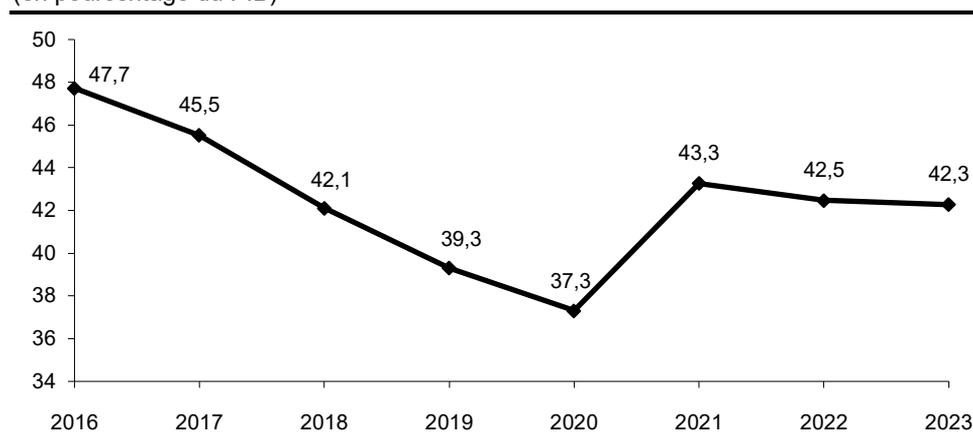
	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Immobilisations nettes	Autres ⁽¹⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2018-2019	176 543	-4 803	3 002	1 293	-3 477	-3 985	172 558	39,3
2019-2020	172 558	-32	3 737	-2 372	-2 606	-1 273	171 285	37,3
2020-2021	171 285	15 000	5 774	—	-2 653	18 121	189 406	43,3
2021-2022	189 406	8 250	4 028	—	-2 984	9 294	198 700	42,5
2022-2023	198 700	7 000	4 563	—	-3 219	8 344	207 044	42,3

(1) Cette variation de la dette nette s'explique principalement par les autres éléments du résultat étendu d'Hydro-Québec. Il s'agit d'écritures comptables (par exemple, des gains ou des pertes de change non encore matérialisés) qui, sans influencer le résultat net d'Hydro-Québec, ont une incidence sur son avoir net, et donc sur la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec.

Après plusieurs années de réduction graduelle, la dette nette remontera à 43,3 % du PIB au 31 mars 2021 en raison des effets de la crise sanitaire. Le poids de la dette nette reprendra sa trajectoire descendante dès 2021-2022, pour s'établir à 42,3 % du PIB au 31 mars 2023.

GRAPHIQUE F.2

Dette nette au 31 mars (en pourcentage du PIB)



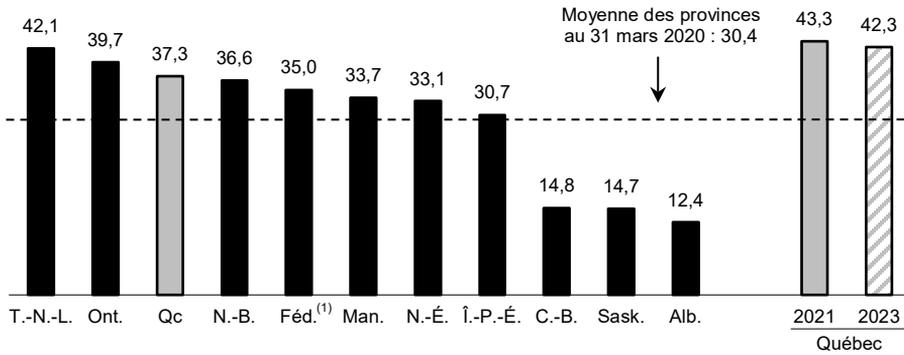
Comparaison de la dette nette des gouvernements au Canada

Au 31 mars 2020, le poids de la dette nette du Québec s'établissait à 37,3 % du PIB, comparativement à 30,4 % pour la moyenne des provinces¹.

Il est prévu que le poids de la dette nette du Québec augmente à 43,3 % en 2021, puis redescende à 42,3 % en 2023.

Dette nette des gouvernements au Canada au 31 mars 2020

(en pourcentage du PIB)



(1) Le poids de la dette nette du gouvernement fédéral est une estimation du ministère des Finances du Québec.

Sources : Comptes publics, budgets et mises à jour des gouvernements.

1 Il s'agit d'une moyenne pondérée en proportion du PIB.

1.4 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés dans les états financiers du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif.

Après plusieurs années de réduction graduelle, la dette représentant les déficits cumulés remontera à 24,6 % du PIB au 31 mars 2021 en raison des effets de la crise sanitaire.

Le poids de la dette représentant les déficits cumulés diminuera par la suite, pour s'établir à 23,8 % du PIB au 31 mars 2023.

TABLEAU F.5

Facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés (en millions de dollars)

	Dettes au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Ajustements comptables ⁽¹⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dettes à la fin de l'exercice	En % du PIB
2018-2019	107 470	-4 803	1 258	-3 477	-7 022	100 448	22,9
2019-2020	100 448	-32	-2 632	-2 606	-5 270	95 178	20,7
2020-2021	95 178	15 000	—	-2 653	12 347	107 525	24,6
2021-2022	107 525	8 250	—	-2 984	5 266	112 791	24,1
2022-2023	112 791	7 000	—	-3 219	3 781	116 572	23,8

(1) La variation de la dette représentant les déficits cumulés causée par les ajustements comptables s'explique principalement par les autres éléments du résultat étendu d'Hydro-Québec. Il s'agit d'écritures comptables (par exemple, des gains ou des pertes de change non encore matérialisés) qui, sans influencer le résultat net d'Hydro-Québec, ont une incidence sur son avoir net, et donc sur la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec.

La dette du secteur public du Québec

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes, de même que la dette des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2020, la dette du secteur public du Québec s'établissait à 272,0 milliards de dollars, soit 59,3 % du PIB. Ces données doivent être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

Dette du secteur public au 31 mars

(en millions de dollars)

	2016	2017	2018	2019	2020
Dette brute du gouvernement	203 347	203 490	201 071	199 098	198 811
Hydro-Québec	43 843	42 882	43 160	43 054	43 869
Municipalités	23 846	24 058	24 505	25 173	27 707
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes	1 608	1 656	1 321	1 458	1 639
Autres entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	308	258	218	210	—
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	272 952	272 344	270 275	268 993	272 026
En % du PIB	70,4	68,2	64,5	61,2	59,3

(1) Les montants correspondent à la dette du Fonds de financement servant à financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable. À compter de 2020, cette dette est incluse dans la dette brute (504 M\$ au 31 mars 2020).

1.5 Le Fonds des générations et la réduction de la dette

❑ Les versements au Fonds des générations

Les versements au Fonds des générations contribuent à la réduction de la dette et, par le fait même, à l'amélioration de l'équité intergénérationnelle. C'est pourquoi le gouvernement maintient les versements au Fonds des générations.

- En 2020-2021, les revenus consacrés au Fonds des générations s'élèveront à 2,7 milliards de dollars.
- Au 31 mars 2021, le Fonds des générations devrait s'établir à 11,6 milliards de dollars.

TABLEAU F.6

Fonds des générations (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Valeur comptable au début⁽¹⁾	8 293	8 899	11 552	14 536
Revenus consacrés				
Redevances hydrauliques				
Hydro-Québec	708	720	767	790
Producteurs privés	95	99	105	107
Sous-total	803	819	872	897
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	317	377	500	540
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	215	215	215	215
Revenus miniers	286	244	294	320
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500	500
Biens non réclamés	21	25	15	15
Revenus de placement ⁽²⁾	464	473	588	732
Total des revenus consacrés	2 606	2 653	2 984	3 219
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-2 000	—	—	—
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	8 899	11 552	14 536	17 755

(1) À titre informatif, au 30 juin 2020, la valeur marchande du Fonds des générations s'élevait à 10,4 G\$, soit 0,9 G\$ de plus que la valeur comptable à la même date.

(2) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Outre les gains matérialisés grâce aux retraits du Fonds des générations, un rendement annuel de 4,8 % est prévu, ce taux étant établi à partir de cinq années historiques.

❑ La réduction de la dette

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Compte tenu de l'augmentation considérable de la dette en 2020-2021, en raison de la détérioration importante de la situation financière du Québec liée à la crise sanitaire et au soutien de l'économie, les cibles seront difficilement atteintes.

Les prochains mois apporteront un meilleur éclairage quant à la situation de l'économie et des finances publiques. À la lumière de ces informations, le gouvernement examinera la nécessité de revoir la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, notamment en ce qui a trait à l'atteinte des cibles pour l'année 2025-2026.

Pour le gouvernement, la réduction du poids de la dette demeure une priorité. Le Québec est l'une des provinces canadiennes les plus endettées et n'est pas à l'abri d'une remontée éventuelle des taux d'intérêt.

La réduction du poids de la dette permettra par ailleurs au Québec :

- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de lutter contre les changements climatiques;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- de contrer un prochain ralentissement possible de l'économie;
- d'augmenter son autonomie financière dans la fédération.

La réduction du poids de la dette contribue aussi à la croissance économique grâce à l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

2. LE FINANCEMENT

2.1 Le programme de financement

Le programme de financement correspond aux emprunts à long terme qui sont effectués notamment pour rembourser les emprunts qui arrivent à échéance et financer les investissements en immobilisations du gouvernement ainsi que le déficit budgétaire.

Pour l'année 2020-2021, le programme s'établit à 32,5 milliards de dollars, soit 0,4 milliard de dollars de plus que prévu dans le *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*, publié en juin 2020. La hausse s'explique principalement par l'augmentation des transactions en vertu de la politique de crédit.

Cette révision s'ajoute à celle présentée dans le portrait de juin 2020, soit l'augmentation des besoins financiers nets de 18,4 milliards de dollars attribuable aux mesures mises en place par le gouvernement et aux baisses de revenus associées à la COVID-19.

Au 29 octobre 2020, les emprunts réalisés en 2020-2021 s'élèvent à 29,3 milliards de dollars, soit 90 % du programme prévu.

TABLEAU F.7

Programme de financement du gouvernement en 2020-2021 (en millions de dollars)

	Juin 2020	Révisions	Novembre 2020
Besoins financiers nets	28 197	-152	28 045
Remboursements d'emprunts	10 346	-59	10 287
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	—	—	—
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	-7 988	—	-7 988
Variation d'encaisse	—	—	—
Dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) ⁽¹⁾	—	—	—
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽²⁾	1 560	577	2 137
TOTAL	32 115	366	32 481

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Les dépôts au FARR sont facultatifs; ils ne sont inscrits dans le programme de financement qu'une fois qu'ils ont été effectués.

(2) Dans le cadre de la politique de crédit, qui vise à limiter le risque relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des montants à la suite notamment des mouvements des taux de change. Ces montants n'ont pas d'effet sur la dette.

Les emprunts réalisés en 2020-2021

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

En 2020-2021, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 42 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, alors que la moyenne des dix dernières années s'établit à 21 %. Toutefois, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette aux devises étrangères, et ce, de manière à neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

En 2020-2021, les obligations conventionnelles en dollars canadiens ont été le principal instrument d'emprunt utilisé.

À ce jour, environ 70 % des emprunts réalisés en 2020-2021 avaient une échéance de 10 ans et plus.

Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2020-2021

Devises	En M\$	En %
DOLLAR CANADIEN		
Obligations conventionnelles	16 319	55,6
Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec	338	1,2
Immigrants investisseurs ⁽¹⁾	293	1,0
Obligations vertes	—	—
Sous-total	16 950	57,8
AUTRES DEVISES		
Dollar américain	6 413	21,9
Euro	5 954	20,3
Sous-total	12 367	42,2
TOTAL	29 317	100,0

Note : Il s'agit des emprunts réalisés au 29 octobre 2020.

(1) Ces emprunts proviennent des sommes avancées par les immigrants investisseurs. Ces sommes sont prêtées au gouvernement par l'intermédiaire d'Investissement Québec.

Le programme de financement s'établira à 35,3 milliards de dollars en 2021-2022. Pour l'année suivante, soit 2022-2023, il s'établira à 31,8 milliards de dollars.

TABLEAU F.8

Programme de financement du gouvernement en 2021-2022 et en 2022-2023
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023
Besoins financiers nets	18 735	17 558
Remboursements d'emprunts	16 547	14 229
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	—	—
TOTAL	35 282	31 787

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

Programme d'obligations vertes

Le gouvernement a lancé en 2017 un programme d'obligations vertes, qui permet le financement de projets entraînant des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou encore d'adaptation aux changements climatiques. Par ce programme, le gouvernement contribue notamment à développer un marché pour les investissements socialement responsables.

Le programme s'appuie sur les *Green Bond Principles*, un ensemble de lignes directrices visant à amener plus de transparence concernant le processus d'émission, de divulgation et de reddition de comptes.

Le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec a reçu la plus haute cote possible de la part de l'organisme CICERO (Center for International Climate Research).

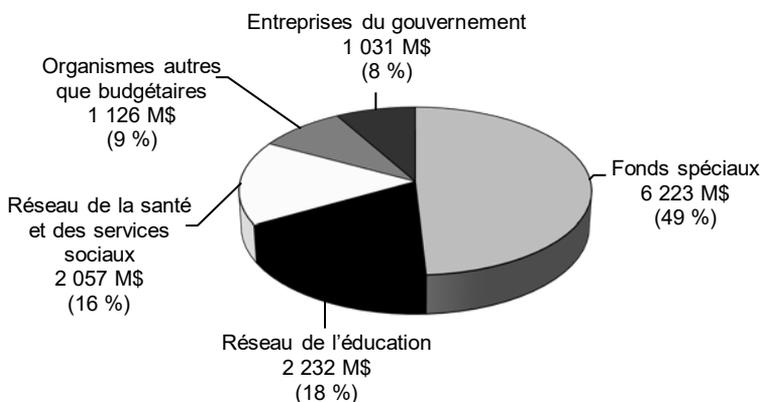
Cinq émissions, totalisant 2,8 milliards de dollars, ont eu lieu depuis le lancement du programme. Étant donné la demande pour les obligations vertes du Québec et l'engagement du gouvernement à l'égard de l'environnement, le Québec sera un émetteur régulier d'obligations vertes.

Pour de plus amples détails, visitez le www.finances.gouv.qc.ca/fr/RI_OV_Obligations_vertes.asp.

Financement des organismes publics

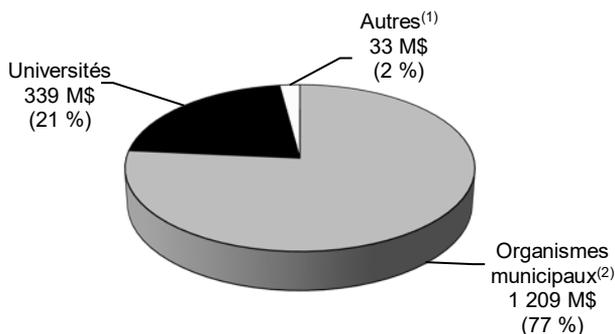
Le Fonds de financement et Financement-Québec ont pour mission principale d'offrir aux organismes du secteur public québécois du financement au plus bas coût possible. La clientèle du Fonds de financement est composée des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement. Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le programme de prêts à long terme du Fonds de financement s'établit à près de 12,7 milliards de dollars.

Prêts à long terme consentis par le Fonds de financement en 2020-2021



La clientèle de Financement-Québec est composée des organismes publics exclus du périmètre comptable du gouvernement. Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le programme de prêts à long terme de Financement-Québec s'établit à près de 1,6 milliard de dollars.

Prêts à long terme consentis par Financement-Québec en 2020-2021



(1) Musée des beaux-arts de Montréal et Conseil des Mohawks de Kahnawake.

(2) Société de transport de Montréal, Autorité régionale de transport métropolitain et Réseau de transport métropolitain.

2.2 La stratégie de gestion de la dette

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à réduire au minimum les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devises et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devise (swaps).

□ La structure de la dette brute par devises

Au 31 mars 2020, avant la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute était de 77 % en dollars canadiens, de 14 % en dollars américains, de 6 % en euros, de 1 % en livres sterling, de 1 % en dollars australiens, de 1 % en francs suisses et de moins de 1 % dans d'autres devises étrangères (en yens, en dollars néo-zélandais, en dollars de Hong Kong et en couronnes suédoises).

Après la prise en compte des swaps, la dette brute est entièrement libellée en dollars canadiens.

En effet, depuis 2012-2013, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette à des devises étrangères.

Les swaps permettent de neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

TABLEAU F.9

Structure de la dette brute par devises au 31 mars 2020 (en pourcentage)

	Avant swaps	Après swaps
Dollar canadien	77	100
Dollar américain	14	0
Euro	6	0
Livre sterling	1	0
Dollar australien	1	0
Franc suisse	1	0
Autres (yen, dollar néo-zélandais, dollar de Hong Kong et couronne suédoise)	0 ⁽¹⁾	0
TOTAL	100	100

Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

(1) La part de la dette attribuable aux autres devises avant swaps est inférieure à 1 %.

❑ La structure de la dette brute par taux d'intérêt

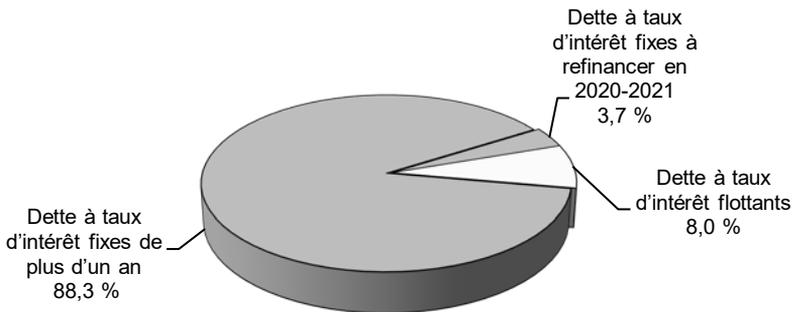
Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt fixes et une partie à taux d'intérêt flottants.

Au 31 mars 2020, après la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute à taux d'intérêt fixes était de 92,0 %², alors que celle à taux d'intérêt flottants était de 8,0 %.

Par ailleurs, au 31 mars 2020, la part de la dette brute assujettie à un changement de taux d'intérêt en 2020-2021 s'établissait à 11,7 %. Cette part comprend la dette à taux d'intérêt flottants (8,0 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes qui devra être refinancée en 2020-2021 (3,7 %).

GRAPHIQUE F.3

Structure de la dette brute par taux d'intérêt au 31 mars 2020 (en pourcentage)



Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

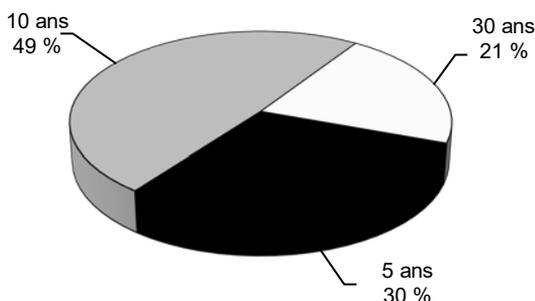
² Cette part comprend la dette à taux d'intérêt fixes de plus d'un an (88,3 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes à refinancer en 2020-2021 (3,7 %).

□ Échéancier de la dette

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour assurer un profil de refinancement stable et favoriser une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux. L'échéance moyenne des émissions en 2020-2021 est de 13 ans.

GRAPHIQUE F.4

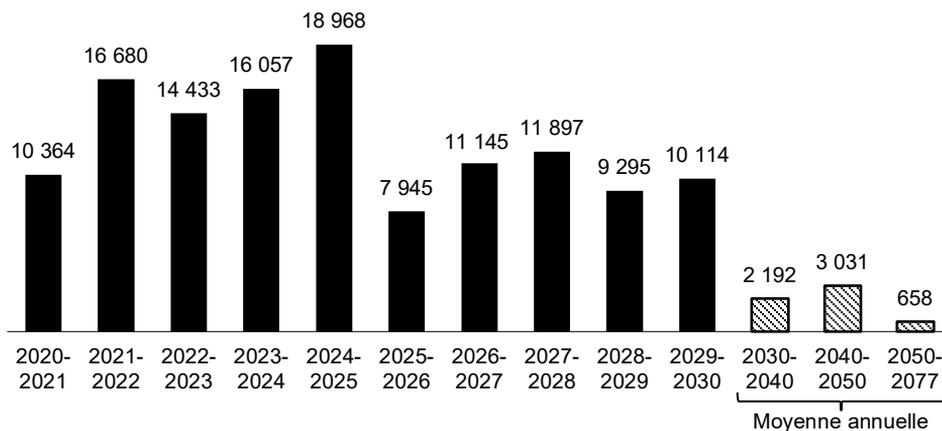
Échéancier des transactions réalisées en 2020-2021 (en pourcentage)



Cette diversification selon les échéances se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2020, l'échéance moyenne de la dette s'élevait à environ 11 ans.

GRAPHIQUE F.5

Échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2020 (en millions de dollars)



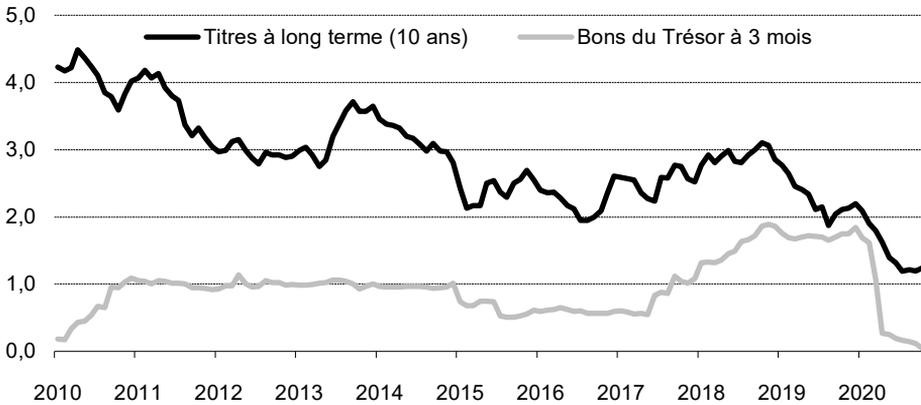
Note : Il s'agit de la dette à long terme du gouvernement du Québec et de Financement-Québec.

2.3 Le rendement des titres du Québec

Le taux de rendement des titres du gouvernement du Québec à échéance de 10 ans se situe à environ 1,2 %. Le rendement des bons du Trésor avoisine 0,1 %. Ces niveaux correspondent à des creux historiques.

GRAPHIQUE F.6

Taux de rendement des titres du gouvernement du Québec (en pourcentage)

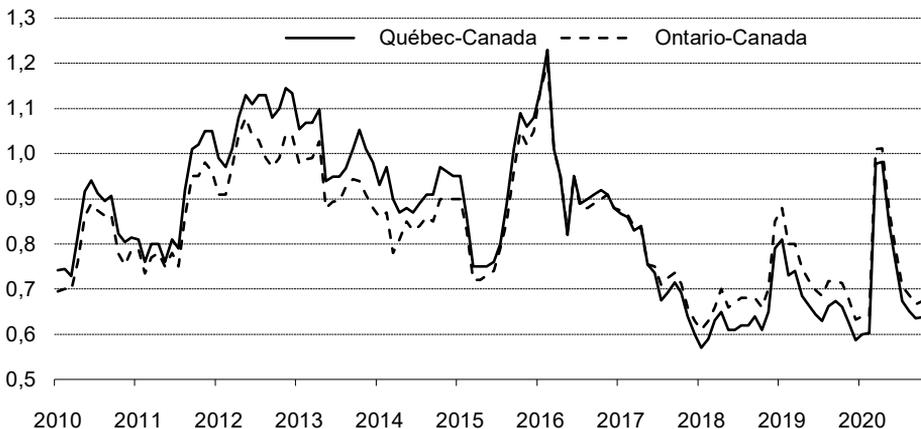


Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

Depuis juin 2017, un écart en faveur du Québec est observé entre les taux de rendement des titres à échéance de 10 ans du Québec et de l'Ontario. Depuis janvier 2020, cet écart varie de 1,5 à 4,5 points centésimaux en faveur du Québec.

GRAPHIQUE F.7

Écart entre les taux de rendement des titres à long terme (10 ans) (en point de pourcentage)



Source : PC-Bond.

3. LES COTES DE CRÉDIT

3.1 Les cotes de crédit du Québec

Une cote de crédit mesure la capacité d'un emprunteur, comme le gouvernement du Québec, à payer les intérêts sur sa dette et à la rembourser à l'échéance.

Une meilleure cote de crédit se traduit par un accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux.

La cote de crédit du Québec est évaluée par six agences de notation.

En 2020, ces six agences de notation ont confirmé la cote de crédit du Québec et lui ont attribué une perspective stable.

TABLEAU F.10

Cotes de crédit du Québec

Agence de notation	Cote de crédit	Perspective
Standard & Poor's (S&P)	AA-	Stable
Moody's	Aa2	Stable
Fitch Ratings	AA-	Stable
DBRS Morningstar	AA (low)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable
China Chengxin International (CCXI) ⁽¹⁾	AAA	Stable

Note : Il s'agit des cotes de crédit du Québec au 29 octobre 2020.

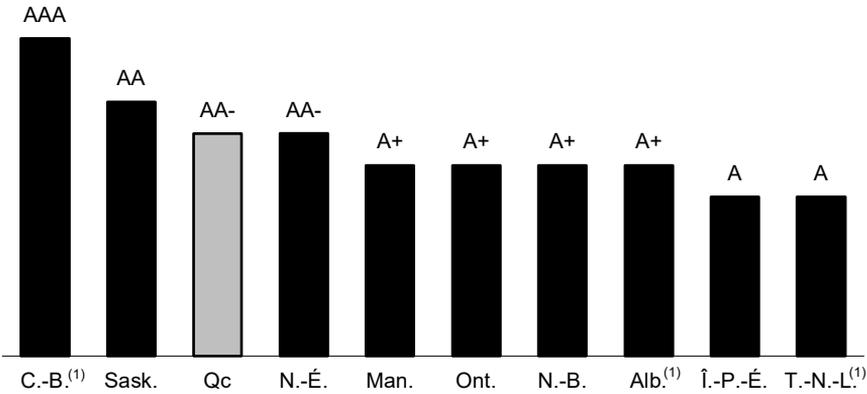
(1) Il s'agit de la cote de crédit pour l'émission d'obligations sur le marché chinois.

3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes attribuées par Standard & Poor's et Moody's au 29 octobre 2020.

GRAPHIQUE F.8

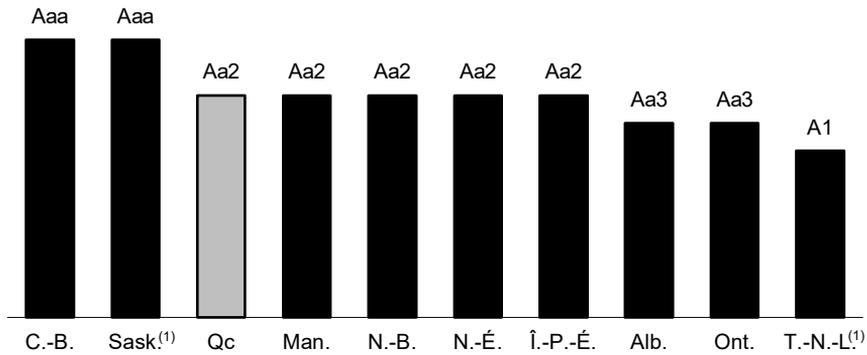
Cotes de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's



(1) Ces provinces ont une perspective négative.

GRAPHIQUE F.9

Cotes de crédit des provinces canadiennes – Moody's



(1) Ces provinces ont une perspective négative.

www.finances.gouv.qc.ca/lepoint